



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures .

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne-Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC , Mme Manon BESNARD, M. Alain WEBER, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, Mme Sylvie MANTION, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, Mme Valérie MORIN, M. Antonin COIS, Mme Malika KACIMI, Mme Cathy MOROT, M. Thierry DUBOC, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Nadine PASQUET, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadia REHRIS, M. Alain LIPIETZ, Mme Christelle ESCLANGON, Kevin PARRA RAMIREZ, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Marie France ETTORI, M. Alain MILLE, M. Mamadou TOUNKARA

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme Mamilla KADRI	représentée par M. Guillaume BULCOURT
M. Achcène SAADI	représenté par M. SOFI
Mme Sophie TAILLE-POLIAN	représentée par Mme Nadine PASQUET
M. Mahrouf BOUNEGTA	représenté par M. Alain MILLE
Mme Fadma OUCHARD	représentée par M. Mamadou TOUNKARA
M. Christian BACHELET	représenté par Mme Aducinda DA SILVA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Carel ASSOGBA
Mme Dalila BAKOUR
M. André MIMRAN
Mme Valérie ARLE-FERVEL
M. Marc BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur Antonin COIS été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

Ordre du jour

L'Heure citoyenne « Logement social »

Validation du compte rendu de la précédente séance.

Validation de la liste des décisions prises par le fondement de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1. RAPPORT N° 2-2858 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valdevy auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réhabilitation de la résidence Gentilly située au 84-90 rue de Gentilly.
2. RAPPORT N° 2-2871 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valdevy auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réhabilitation des tours situées aux 1, 19,23 et 27 rue Lamartine.
3. RAPPORT N° 2-2468 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valdevy auprès de la caisse des dépôts et consignation en vue de l'acquisition en VEFA de 43 logements sociaux au 42-58 avenue de Stalingrad.
4. RAPPORT N° 2-2860 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par la Coop Foncière Francilienne auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition du foncier au 76-78 boulevard Maxime Gorki dans le cadre d'une opération de 12 logements en Bail Réel Solidaire.
5. RAPPORT N° 2-2861 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par la Coop Foncière Francilienne auprès d'Action Logement Services pour l'acquisition du foncier au 76-78 boulevard Maxime Gorki dans le cadre d'une opération de 12 logements en Bail Réel Solidaire.
6. RAPPORT N° 1-2893 : Budget principal de la Ville - Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.
7. RAPPORT N° 2-2836 : Mise en place d'une mutuelle communale : Approbation de la convention de partenariat avec la Mutuelle familiale.
8. RAPPORT N° 3-2905 : Refonte de la politique de stationnement.
9. RAPPORT N° 3-2919 : Approbation de la Charte des achats durables de la Ville de Villejuif.
10. RAPPORT N° 3-2920 : Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).
11. RAPPORT N° 1-2921 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public MAXIMI-LIEN.
12. RAPPORT N° 1-2848 : Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT ».
13. RAPPORT N° 2-2891 : Rapport annuel d'activité de la SEMGEST relatif à l'année 2023.
14. RAPPORT N° 1-2880 : Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2022.
15. RAPPORT N° 3-2883 : Rapport annuel d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF).

16. RAPPORT N° 1-2909 : Subvention SOS Méditerranée 2024.
17. RAPPORT N° 1-2833 : Convention de partenariat avec l'association républicaine des anciens combattants (ARAC) 2024.
18. RAPPORT N° 1-2872 : Subvention annuelle au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) 2024.
19. RAPPORT N° 1-2910 : Attribution d'une subvention au Comité de Culture de Paix 2024.
20. RAPPORT N° 1-2944 : Autorisation permanente générale de poursuites délivrée au comptable public assignataire de la commune de Villejuif.
21. RAPPORT N° 1-2892 : Approbation de l'adhésion de la commune de Villejuif à l'Association des Maires de France.
22. RAPPORT N° 1-2925 : Approbation de l'adhésion de la commune de Villejuif à l'Association des Maires d'Ile de France.
23. RAPPORT N° 1-2896 : Signature d'une convention de partenariat avec la Préfecture d'Île de France dans le cadre du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP).
24. RAPPORT N° 3-2938 : Convention de partenariat Section Hauts Potentiels Sportifs (HPS) 2023-2024.
25. RAPPORT N° 3-2947 : Versement d'une subvention exceptionnelle 2024 pour l'Association ASV ELITE pour l'organisation du Golden Block.
26. RAPPORT N° 3-2917 : Approbation de la convention de financement CAF - axe 3 "favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes", relative au week-end d'intégration du Conseil municipal des enfants (Fonds Publics et Territoires) .
27. RAPPORT N° 3-2728 : Approbation de la convention de financement CAF – axe 3 "favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes", relative à la semaine de la nature et du développement durable (Fonds Publics et Territoires)»
28. RAPPORT N° 3-2733 : Approbation de la convention de financement CAF - axe 1 "accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun" (Fonds Publics et Territoires) ».
29. RAPPORT N° 3-2732 : Approbation de la convention de financement CAF - Axe 3 "favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes, relative au projet Savoir Rouler (Fonds Publics et Territoires) ».
30. RAPPORT N° 0-2964 : Approbation du CRACL 2023 ZAC CAMPUS GRAND PARC.
31. RAPPORT N° 0-2965 : Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 de la ZAC Aragon.
32. RAPPORT N° 2-2879 : Rapport annuel d'activité 2023 de la SADEV94.
33. RAPPORT N° 2-2939 : Projet de la ferme des Frémis : Autorisation de signature de la demande de transfert de permis.
34. RAPPORT N° 2-2873 : Avenant au bail civil conclu entre le Département du Val de Marne et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition de locaux situés 153 à 155 rue Jean Jaurès à Villejuif.
35. RAPPORT N° 2-2887 : Modification de la délibération n° DEL2024_063 : Désaffectation

Desmoulins à Villejuif – Val de Marne.

36. RAPPORT N° 2-2815 : Modification de la délibération n° DEL 2024_064 du 27 mars 2024 comme suit : Cession au profit de SADEV 94 des parcelles section AG-nc pour 181 m² et AF-nc pour 144 m² situées rue Camille Des- moulins à Villejuif (Val de Marne).
37. RAPPORT N° 2-2888 : Cession d'une parcelle de terrain de 8 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance cadastrée section H numéro 241, située lieu-dit Les Monts Cuchets à Villejuif (Val de Marne).
38. RAPPORT N° 2-2916 : Avenant au bail civil conclu entre la société ECLA Villejuif PROPCO et la commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local situé 24 rue Marcel Paul.
39. RAPPORT N° 2-2903 : Convention de partenariat avec l'Université Paris Cité / Service de santé étudiante.
40. RAPPORT N° 2-2902 : Signature avec l'ARS des conventions 2024 de financement des actions et expérimentations de santé dans le cadre du PPS.
41. RAPPORT N° 2-2901 : Convention de partenariat avec l'association Le Lien Psy.
42. RAPPORT N° 2-2900 : Convention de partenariat entre le CMS Pierre Rouquès et l'association Resicard pour la prise en charge des patients polypathologiques.
43. RAPPORT N° 2-2899 : Convention relative à la participation du CMS Pierre Rouquès dans le cadre d'une recherche intitulée : "Efficacité de l'évaluation et de la communication de l'âge pulmonaire comme aide au sevrage tabagique : essai randomisé pragmatique en cluster".
44. RAPPORT N° 2-2946 : Avis sur la fusion du groupe hospitalier Paul Guiraud et du centre hospitalier Fondation Vallée et désignation d'un représentant de la Ville au sein du nouvel établissement.
45. RAPPORT N° 2-2895 : Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical des commerces, accordées par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2025 et en application de la loi "Macron".
46. RAPPORT N° 1-2948 : Retrait de la commune de Carrières sur Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).
47. RAPPORT N° 1-2886 : Créations et suppressions de poste.
48. RAPPORT N° 0-2907 : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.
49. RAPPORT N° 0-2945 : Modification de la composition des commissions municipales.
50. RAPPORT N° 0-2954 : Protection fonctionnelle - M. LIPIETZ.
51. RAPPORT N° 0-2958 : Vœu portant sur la suppression par le Conseil Départemental du Val de Marne de l'aide au paiement Imagin'R de la carte Navigo.
52. RAPPORT N° 0-2957 : Vœu portant sur la proposition de baptiser un lieu en hommage à Madame Catherine CASEL, ancienne adjointe au Maire en charge de l'environnement.

La séance est ouverte à 17 h

Le secrétariat de séance sera assuré par M. Antonin COIS.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire :

J'ouvre et je referme le conseil municipal pour cette heure citoyenne devenue traditionnelle.

L'Heure citoyenne « Le logement social »

Monsieur le Maire :

Cathy MOROT, élue en charge du logement est chargée d'introduire cette heure.

Madame Cathy MOROT :

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonjour à toutes bonjour à tous. Merci d'être présent ce soir. Je remercie avant tout nos invités d'être présents, de venir échanger et partager avec nous sur un sujet particulièrement important dans le quotidien de chaque personne. Aujourd'hui le logement social est au cœur de ces enjeux. Il est surtout le patrimoine de ceux et celles qui n'en ont pas du tout les salariés modestes, les jeunes qui entrent dans la vie active, des retraités aux revenus faibles, de plus en plus faibles, les familles monoparentales, et bien d'autres encore. Malgré tout, ce logement social s'adresse à tous. Il faut savoir qu'aujourd'hui 70 % de la population y est éligible. Il loge sans discrimination dans la diversité économique et sociale, il est d'ailleurs de plus en plus un levier vers l'accession sociale avec des dispositifs par exemple comme le BRS. Il ne se passe pas un jour, pas un seul, sans que les élus que nous sommes ne soyons interpellés par la population à ce sujet. Cette question demeure une des principales préoccupations de nos concitoyens, et bien sûr doit être considérée comme un droit permettant de vivre tout simplement dignement. C'est un devoir de notre société. Notre ville s'inscrit depuis des décennies dans ce combat dans la réalisation de logements sociaux et du logement digne pour tous. C'est un défi toujours plus important dans une ville que nous souhaitons toujours plus solidaire, fraternelle, accueillante, et qui protège le plus grand nombre à tous les âges de la vie. Nous défendons avec acharnement l'accès de toutes et tous à un logement de qualité en mettant en place des mesures pour accompagner cette vision, comme notamment l'achat de la construction, le permis de louer, qui sont des leviers. En effet, le droit au logement pour tous ne peut se faire sans une production plus importante de logements sociaux et sans conserver des objectifs également de mixité sociale à l'intérieur de ceux-ci. L'équilibre territorial, l'adaptation des (inaudible) environnementaux en particulier et bien sûr l'indispensable rénovation thermique dans un parc social bien vieillissant. Et pourtant, même si ce n'est pas nouveau, ce système est en crise majeure. Quand il faut entre 5 et 15 ans pour accéder à un logement social en fonction de sa typologie, quand 2,7 millions de ménages sont en attente de logement avec 100 000 dossiers supplémentaires par an. Sur Villejuif c'est assez simple, il y a 45 000 demandes de logements. Sur ces 45 000, 5 000 désignent Villejuif en premier. En Ile de France, nous approchons 1 million, et il manque chaque année 250 000 logements sociaux pour répondre aux besoins. Loin de s'améliorer, on l'a tous constaté, cette crise ne fait que s'aggraver de plus en plus de chaque année. Et dans cette période, le rythme de construction de nouveaux logements sociaux ne cesse de diminuer, de ralentir. En 2023, 90 000 logements sociaux ont été reconstruits alors que l'objectif gouvernemental était de 150 000, un delta de 60 000 logements rien que sur l'année dernière. Ces exemples que je pourrais multiplier, montrent l'ampleur de la crise, l'urgence d'une solution. Une situation qui est bien évidemment aussi la résultante des politiques menées ces dernières années avec le seul angle de la volonté de faire toujours plus d'économies à court terme, et de stigmatiser les locataires. Le mouvement HLM est fortement mobilisé et réclame les moyens nécessaires. C'est le constat qui a été posé par le 84^e congrès de l'union sociale pour l'habitat, qui s'est réuni il y a moins d'un mois, en interpellant les pouvoirs publics sur son investissement et sur son engagement dans ce domaine.

C'est ce qui nous a amené, nous, à Villejuif aujourd'hui à proposer à 3 participants de ce congrès de nous apporter des éléments de réflexion sur cette situation, de pouvoir également prendre la mesure,

et de pouvoir juger des conséquences sociales, économiques, ou budgétaires, mais aussi les mobilisations nécessaires pour pouvoir sortir de cette crise.

Je vais donc en premier lieu donner la parole à Monsieur Ian BROSSAT, sénateur de Paris, qui a été jusqu'à l'année dernière maire-adjoint en charge du logement, avec une volonté de passer un pas dans la construction du logement social. Monsieur BROSSAT, au regard de votre expérience et des enjeux d'interpellation des pouvoirs publics, pouvez-vous nous éclairer ? Comment voyez-vous les choses ?

Monsieur Ian BROSSAT :

Merci à vous. Merci à vous Monsieur le Maire, cher Pierre, Madame Messieurs les élus. D'abord je voudrais vraiment vous dire que je suis très heureux de pouvoir parler de cette (audio coupé) [16'15] du logement. Et je voudrais peut-être partir d'une espèce de paradoxe auquel je trouve que nous sommes beaucoup confrontés en tant qu'élus locaux, parce que nous sommes les uns les autres des élus locaux. Le paradoxe, c'est que nous sommes en permanence, lorsque nous sommes en contact de la population, le premier sujet qui est évoqué bien souvent sont des questions de logement. Avant même d'être maire-adjoint de Paris en charge de ces questions-là spécifiquement, qui (inaudible) [16'51] municipal, quand les gens venaient me voir à ma permanence, ils venaient me voir d'abord pour parler de leur problématique de logements. Ce n'est peut-être pas vrai sur l'ensemble du territoire national mais dans nos grandes métropoles et assurément ici, c'est le cas. Et malgré cela, bien que ce soit une préoccupation majeure pour les habitants de la métropole, le logement est finalement un sujet qui est assez rarement au cœur des débats. Il y a des moments qui permettent de l'évoquer. Le congrès HLM annuel le permet (passage coupé) [17'27 à 33] et il est très rare que dans une campagne nationale, une élection présidentielle, ou législative, on parle beaucoup des questions du logement social. Et le fait que le logement soit une question peu abordée, a je crois une conséquence, les gouvernements (inaudible) depuis 7 ans (inaudible) sont bien médiocres (passage inaudible), c'est comme ça que le logement est devenu depuis maintenant sept ans une forme de variable d'ajustement budgétaire. À chaque fois que le gouvernement a pu faire des économies, il s'en est pris au budget du logement, au point d'ailleurs il a été mis en place, et j'imagine que Jean-Luc (passage inaudible) [18'21], ponction sur les bailleurs sociaux (coupée) un peu plus de 1 milliard d'euros chaque année. Et même la caisse des bailleurs sociaux, à l'époque nous avons été nombreux, élus de tout ordre d'ailleurs, à tirer la sonnette d'alarme lorsque Macron et ses ministres (incompris) [18'43] à l'époque de Monsieur DENORMANDIE avaient pris cette décision en disant que cela aurait deux conséquences. La première conséquence, c'est que dans d'autres pays on construit moins de logements sociaux. Et la deuxième conséquence, c'est qu'on rénovera moins les logements sociaux existants, et notamment (passage coupé) [18'59 à 19'55]. J'insiste y compris le secteur privé, y compris le secteur du BTP, c'est aujourd'hui un constat très largement partagé. À partir de là qu'est-ce qu'il faudrait faire pour redresser la barre ? Je dirais deux choses : d'abord effectivement booster la production de logements sociaux et permettre aux bailleurs sociaux de retrouver de l'air sur le plan financier, supprimer la fonction, la RLS, qui pèse aujourd'hui sur les finances des bailleurs sociaux, pour leur permettre à nouveau de construire et de rénover. À mon avis c'est le seul moyen de s'en sortir. J'ai bien conscience de dire ça dans un contexte où le gouvernement cherche plutôt à faire des économies, c'est le moins qu'on puisse dire, avec un plan d'austérité qui est en train de se mettre en place. Mais si on a envie que le logement puisse sortir de l'ornière, si on a envie de produire à nouveau du logement social, il faut permettre aux bailleurs sociaux d'avoir les moyens de le faire, donc supprimer la RLS.

Parce que dans le même temps, je vois une autre tentation, j'imagine que là aussi Eddie en parlera, qui consiste à faire porter le débat sur le logement social uniquement sur la question des attributions. Il y a eu un projet de loi qui devait être discutée pour le coup, heureusement que la dissolution est arrivée, c'est le projet de loi de Monsieur KASBARIAN, qui était encore ministre du logement il y a quelques mois. Et au fond toute la philosophie de ce projet de loi consistait à dire le problème, ce n'est pas de produire plus de logements sociaux, le problème, c'est qu'il n'y a pas les bonnes personnes dans le logement social aujourd'hui, et donc il faut les en faire partir ». Je lui dis très clairement, le logement social tel qu'il a été conçu en France est un logement social dit « généraliste », c'est-à-dire un logement social qui s'adresse bien sûr, c'est aussi sa vocation, aux catégories les plus modestes, mais qui s'adresse aussi aux classes moyennes, aux travailleurs. D'ailleurs c'est quand même une des grandes questions qui se pose à votre ville comme à la mienne, c'est comment faire en sorte que ceux qui travaillent dans nos villes aient la possibilité d'y vivre ? Et

donc ça suppose que le logement social puisse aussi les accueillir, pas uniquement ceux qui sont privés d'emploi ou ceux qui sont dans les plus grandes difficultés. Et donc ce projet de loi visait à chasser en gros les classes moyennes du logement social et à les renvoyer vers le secteur privé ou vers les logements intermédiaires. Je pense que ça c'est très dangereux, parce que c'est comme cela qu'on produit des ghettos, et c'est précisément ce que nous ne voulons pas. Et ensuite évidemment, si on spécialise le logement social dans les logements des plus fragiles uniquement, on entretient le discours qui consiste à stigmatiser le logement social et à y voir une source des difficultés pour nos quartiers.

Donc je pense qu'il faut, et ce sera mon dernier point sur le logement social spécifiquement, relancer la production de logements sociaux, maintenir le caractère généraliste du logement social, et ne pas céder à la tentation de les spécialiser uniquement dans les logements des plus fragiles, même s'il faut bien sûr accueillir les plus fragiles. Donc premièrement, miser sur le logement social. D'ailleurs je note quand même que les pays qui ont tourné le dos au logement social, je pense à la Grande-Bretagne par exemple, aujourd'hui reviennent. Et après avoir saccagé le logement social dans les années 80 de Madame THATCHER, ils se demandent maintenant comment refaire de logement social. Donc c'est une voie d'avenir, il ne faudrait pas que la France applique avec 40 ans de retard les recettes qui sont aujourd'hui rejetées ailleurs. Premièrement le logement social ; deuxièmement une intervention je pense plus forte sur le marché privé, c'est notamment la question de l'encadrement des loyers. Je crois qu'ici la question se pose aussi. À Paris, nous appliquons l'encadrement des loyers depuis 2019. C'est un dispositif qui a plein de défauts, c'est un dispositif, qui à mon sens, ne crée pas toutes les conditions pour être appliqué de manière optimale, mais en tout cas il a quand même permis, là où il a été appliqué, d'enrayer, de limiter l'augmentation du niveau des loyers. Très concrètement il y a peu d'autres outils, à part le logement social, à la main des collectivités, qui leur permettent d'intervenir sur un marché. Et donc oui, je pense qu'on a besoin de l'encadrement des loyers, qu'on a besoin de contrôles plus fréquents pour ensuite sanctionner les propriétaires qui ne le respecte pas. À Paris, nous avons par exemple obtenu, nous sommes la seule ville à l'avoir obtenu, le transfert de compétences sur le contrôle de l'encadrement des loyers. C'était une compétence du préfet, nous l'avons récupérée, et de fait, depuis on a beaucoup plus de sanctions pour les propriétaires qui le dépasse. Je suis désolé de le dire mais une loi pour qu'elle fonctionne, il faut qu'elle soit respectée, et pour qu'elle soit respectée, il faut des sanctions pour ceux qui l'enfreignent. Donc oui, l'encadrement des loyers et bien sûr, ça a été évoqué, pour ce qui est de l'accession à la propriété, le BRS, qui est une solution nouvelle dans la palette de possibilités dont nous disposons, et qui nous permet de renouer avec l'accession à la propriété pour des classes moyennes, qui sans cela dans des territoires attractifs comme les nôtres, en serait totalement exclu.

Voilà en tout cas quelques-unes des solutions qui me paraissent indispensables. Ce qui est certain, c'est que dans le moment qu'on traverse, je pense qu'on a vraiment besoin de faire prendre conscience au gouvernement que cette question du logement doit être traitée avec sérieux, et qu'on ne peut pas confier au marché privé de soins de régler les problèmes du logement. On a besoin d'une intervention publique, et pour qu'il y ait une intervention publique, il ne faut pas laisser passer les collectivités locales seules, on a besoin que l'État soit au rendez-vous pour nous y aider. Voilà ce que je voulais dire. Merci pour votre écoute.

Madame Cathy MOROT :

Merci beaucoup Monsieur le sénateur. Je vais proposer la parole à Monsieur Eddie JACQUEMART, Président de la CNL, Confédération Nationale du Logement. Est-ce que vous pourriez nous donner votre vision avec peut-être le point de vue des locataires cette fois-ci ?

Monsieur Eddie JACQUEMART :

Bonsoir à tous et à toutes. Merci Monsieur le maire pour l'invitation. Je suis donc président de la CNL. La CNL ? La plus ancienne organisation de défense des locataires de ce pays puisqu'elle a été créée en 1916 par l'action des femmes, je rappelle qu'elles ont obtenu dans des moments difficiles, l'application d'un moratoire des loyers, c'est important de le rappeler parce que la situation actuelle ne doit pas nous décourager pour obtenir des choses.

Donc en fait la CNL aujourd'hui, c'est plus de 400 élus dans les conseils d'administrations des bailleurs sociaux qui ont été rabotés au passage par la loi Elan puisque vous savez qu'il y a eu beaucoup de fusions qui ont été opérées dans le cadre du monde HLM, du coup nous avons perdu

quasiment 150 élus, non pas par un manque de performance électorale mais par plutôt un mécanisme de disparition naturelle par le fait que les organismes ont disparu.

La CNL a donc 3 objets de défense : le logement bien sûr, la consommation, et aussi l'éducation populaire. Et je dois dire là-dessus, que, il est important que l'on sache vraiment où on se situe à la CNL, c'est qu'on est dans la défense des habitants, et c'est vrai qu'en ce moment les habitants sont mis à mal notamment avec les mesures qui ont été décrites aussi bien par Madame l'adjointe et par mon collègue de gauche, le sénateur Ian BROSSAT, que la situation politique, et là aussi il faut le rappeler, que les décisions politiques ont des conséquences directes sur le quotidien des habitants. Ian a parlé de la RLS, la réduction de loyer de solidarité, qui n'est en fait pas une réduction de loyer, il n'y a rien de solidaire, parce que c'est un mot qui a été complètement galvaudé par le ministre de l'époque puisque ça n'a rien de solidaire puisque c'est en fait payer l'APL par les bailleurs sociaux mais ça a des conséquences puisque Ian parle de 1,3 milliard de ponction à ranger dans les caisses des bailleurs sociaux, c'est 10 milliards d'euros qui ont été ponctionnés depuis la mise en place de cette mesure. Est-ce que vous pouvez imaginer ce que l'on aurait pu faire avec ces 10 milliards d'euros ? Il y a eu plein de retrait de plans de rénovation, plein de retrait de plans d'investissement, le service locataire a été dégradé parce que les bailleurs sociaux se sont vus contraints de mettre en place de systèmes de mutualisation avec des plates-formes, il n'y a plus de proximité, et donc c'est des numéros de téléphone on appelle, on n'a personne, enfin c'est très compliqué. Donc oui, les décisions politiques ont des conséquences sur le quotidien des habitants. Et aujourd'hui les locataires sont pressurisés, avec des loyers qui ont augmenté de quasiment 10 % en 3 ans, des charges qui ont explosé. On a eu l'inflation, on a eu aussi les explosions de charges d'électricité, de chauffage, on a des situations catastrophiques. Aujourd'hui on a des rappels de charges locatives de près de 2 000, 3 000, 4 000 € quelquefois chez certains bailleurs, les locataires sont très inquiets, et on leur annonce tranquillement qu'ils vont ramasser une augmentation de 3,25 % au 1er janvier 2025 ! Et bien non ! Nous à la CNL, avec cette situation-là, on dit que ça suffit et on a décidé d'avoir une rentrée offensive parce que là aussi, je pense qu'au niveau de la situation politique on a bien compris que c'est compliqué, mais malgré tout, nous demandons, nous avons demandé, nous avons rencontré la nouvelle ministre du logement au congrès de l'USH la semaine dernière, et nous lui avons demandé plusieurs choses mais deux choses importantes. C'est d'abord la suppression de la RLS, le gel des loyers, et l'enterrement direct de la loi KASBARIAN 2, qui remet en cause la loi SRU, et je rappelle que la loi SRU est une grande avancée politique, un grand pilier de la république, puisqu'elle permet de loger des millions de personnes dans ce pays, il y a près de 11 millions d'habitants qui sont logés en HLM. C'est véritablement un bien commun, et c'est ça qu'il faut préserver. Donc oui, Madame la Ministre, la loi SRU, c'est un pilier et les Maires qui ne construisent pas, nous à la CNL, on n'est pas gentil puisqu'on propose que les Maires qui ne construisent pas, non seulement ils arrêtent de payer les amendes, qu'ils soient à terme inéligibles parce que c'est pas normal. On ne respecte pas la loi SRU, notre société c'est un pilier de la république et Monsieur KASBARIAN était en train de la détricoter tranquillement, comme ils veulent détricoter tous les acquis sociaux de ce pays.

Donc non à ces trois choses importantes. Parce que tout ça a des conséquences sur le quotidien des habitants. On a lancé nous, la CNL, une grande offensive de rentrée avec deux mots d'ordre, une grande pétition, d'ailleurs je vous invite à la signer si le cœur vous en dit, c'est par un QR code sur le site de la CNL, CNL.com. On a déjà 35 000 signatures, un bel exploit puisqu'en une quinzaine de jours 35 000 signatures parce que ça parle aux gens. On a mis deux mots d'ordre : gel des loyers et construction massive de logement social. Et ça si on veut réguler le prix des loyers, il faut mettre sur le marché du bien, des logements abordables, et arrêter de penser que c'est le marché privé qui va régler tout ça.

D'ailleurs je suis un tout petit peu déçu de la politique française depuis quelques années, et en plus, la France en est quand même un des moteurs de l'Europe, et bien figurez-vous que l'Europe, est à contre-courant de ce que pense la France puisque depuis cet été, l'Europe a nommé un commissaire européen du logement. L'Europe se préoccupe du logement alors que ce n'est pas dans ses prérogatives. L'Europe se préoccupe du logement parce qu'elle a compris, d'ailleurs il y a un rapport qui a été fait lors de la précédente mandature, qui incite l'Europe, ainsi que les états membres, à construire des logements abordables. Oui parce que l'Europe a compris qu'il y avait une crise du logement en Europe et pour la résoudre, et bien il faut que les états membres se saisissent d'un outil qui s'appelle le logement public, logement social comme on l'appelle chez nous. Donc on est à contre-

courant, je dirais, des décisions européennes, et on fait du THATCHER 40 ans plus tard. Voilà ce que je voulais dire, en tout cas pour les locataires.

Ce que je veux dire c'est que pour les locataires, c'est un message important, les locataires doivent se mobiliser, il faut qu'on aille devant les préfectures, il faut qu'on aille devant les représentants de l'État pour leur demander d'intégrer dans les budgets. Demain le budget va être présenté, on sait que c'est un budget de super austérité, et nous on dit : « non ». Et on pense à nos aïeux qui ont obtenu pendant la guerre le moratoire des loyers, et bien nous on veut obtenir, malgré cette super austérité, le gel des loyers.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame Cathy MOROT :

Merci beaucoup Monsieur JACQUEMART. Je vous propose maintenant d'écouter Monsieur Jean-Luc VIDON, Vice-Président de l'Union Sociale de l'Habitat, l'USH, et Président de la Fédération Nationale des Associations Régionales HLM. Alors Monsieur VIDON, comment analysez-vous cette situation à l'aune des échanges du dernier congrès notamment ?

Monsieur Jean-Luc VIDON :

Merci à toutes et tous pour votre invitation. J'ai toujours plaisir à parler logement. Le logement c'est un droit fondamental dont l'État est garant, il faut se rappeler. Il faut se rappeler qu'en 2007, le parlement à l'unanimité a voté une loi qui s'appelle « loi sur le droit au logement opposable », qui est censé garantir à toutes et tous un logement abordable. Cette loi fonctionne correctement dans un certain nombre de départements et fonctionne très mal dans d'autres.

Depuis 2017, la politique du logement a été malmenée et pourtant, le logement social c'est une belle et longue histoire. 5 millions de logements, plus de 11 millions personnes logées, c'est finalement un outil formidable qui permet à l'État de garantir à celles et ceux qui ne peuvent pas se loger par le seul jeu du marché, de disposer d'un toit d'un logement abordable et des services qui vont avec. Depuis 2017, le logement est malmené, ça signifie clairement que le mouvement HLM a subi ce que nous appelons une taxe sur le chiffre d'affaires, qui s'appelle la RLS, 1,3 milliard par an. Le mouvement HLM n'est pas écouté par les pouvoirs publics, il y a eu un CNR logement, Comité National pour la Refondation, qui réunit beaucoup d'acteurs, des promoteurs, des bailleurs sociaux, des associations de locataires, des élus, qui ont produit des propositions, des idées pour sortir de la crise. Il n'a pas été entendu et les conclusions n'ont pas été reprises.

En 2023 il y a 1 an, au congrès de Nantes, Patrice VERGRIETE, qui était ministre du logement, on en a vu passer 5 ministres en 2 ans. Patrice VERGRIETE a signé avec le mouvement HLM un engagement pour nous aider à rénover le parc plus vite. Eddie JACQUEMART parlait des charges. Rénover le parc plus vite, 3 x 400 millions. Cet été, ces crédits sont gelés. Ce stop and go, il est insupportable. Les bailleurs sociaux l'ont rappelé lors du congrès qui s'est tenu à Montpellier il y a quelques jours. Nous avons des préoccupations profondes que mes collègues ont rappelé sur le manque de production, sur une rénovation énergétique qui ne va pas assez vite, sur des questions d'hébergement, les enfants et les familles qui dorment dans la rue, dans nos villes, c'est insupportable dans un pays comme la France. Et puis nous avons également beaucoup d'incertitudes avec un gouvernement qui ne tient pas ses engagements, les engagements de 120 millions d'euros pour l'hébergement au début de l'année qui n'est pas suivi d'effet, et puis l'engagement dont je parlais à l'instant du précédent ministre VERGRIETE, pour nous aider à rénover le parc.

Nous avons des convictions par contre. Les convictions, c'est que le logement social ce n'est pas qu'un coût. On dit logement social ça coûte 40 milliards d'euros par an. Ça en rapporte plus du double. Et puis outre ce qu'apporte le logement social au pays en euros, le logement social il apporte bien d'autres choses. Il apporte de l'activité économique, les bailleurs sociaux c'est 15 à 18 milliards d'euros investis chaque année pour rénover le parc, pour construire, pour faire travailler des entreprises de service, les entreprises du BTP. Le logement social, c'est la garantie pour les personnes que nous logeons de pouvoir avoir un logement décent, donc que c'est bon pour la santé. C'est bien pour l'éducation, les enfants qui sont logés en hôtel ou mal-logés, ils ont moins de chances que les autres. Donc le logement social, il est important. Il est important pour la cohésion sociale. Il est important parce qu'il permet aux entreprises d'embaucher la mobilité professionnelle, il y a aujourd'hui

des entreprises qui n'arrivent pas embaucher parce que leurs employés ne trouvent pas de logement. Donc le logement social c'est tout ça, ce n'est pas seulement un coût c'est surtout un apport considérable, c'est une chance pour le pays.

Et nous rappelons enfin, par rapport à ce qu'on a entendu au mois de juin, le logement social et bien c'est un logement pour loger la France, c'est ce que dit le mouvement HLM, dans toute sa diversité et nous refusons, et nous refuserons toujours les discriminations dans l'accès au logement social. L'ADN du mouvement HLM, ce n'est pas ça, c'est loger la France dans toute sa diversité.

Alors que par rapport à cette situation, pour pas faire trop long, les enjeux à 3 ans, il y a 2 cas de figure. Le premier cas, c'est on continue et on continue à s'enfoncer dans la crise. Le deuxième cas de figure, c'est il y a un sursaut que nous espérons, nous en doutons un peu à vrai dire, mais que nous espérons pour pouvoir relancer la mécanique, pour pouvoir produire davantage de logements parce que c'est le premier enjeu du mouvement HLM, pour pouvoir accélérer la rénovation énergétique avec ce que ça signifie pour les habitants. La baisse des charges par exemple et puis le fait de vivre dans des logements qui soient plus confortables. Et puis un enjeu de service, le logement social, il ne fait pas que proposer un toit, il propose d'accompagner les personnes en difficulté, il propose d'adapter les logements pour permettre de bien vieillir, il doit travailler avec les collectivités et avec l'État sur les questions de tranquillité, qui dans un certain nombre de secteurs, pèsent sur les habitants. Donc les enjeux sont considérables.

Pour mettre en œuvre ces enjeux, et je termine par là, il nous faut des moyens. Le premier n'est pas financier, le premier, c'est la volonté politique, et tant qu'il n'y aura pas la volonté politique d'agir pour le logement social et bah on n'y arrivera pas. Et c'est par exemple la volonté tout simplement de faire respecter une loi de la République, qui s'appelle la loi SRU, qui existe depuis bientôt 25 ans et qui n'est toujours pas appliquée dans un certain nombre de collectivités locales. Et puis ensuite bien sûr, il faut des moyens, des moyens financiers. Ian en a parlé et Eddie également. La RLS, cette ponction de 1,3 milliards par an est insupportable. Et avec 1,3 milliards, je vous garantis qu'on irait beaucoup plus vite pour produire et pour rénover le parc. Nous proposons aussi des dispositions sur l'application de la TVA par exemple. Et puis nous sommes également inquiets sur le devenir des aides à la pierre, ces aides qui font que le logement social est aidé dans sa construction par l'État. Bref il y a des enjeux financiers. Aujourd'hui nous avons une interlocutrice, Madame LETARD, qui est venue au congrès, elle fait partie d'un gouvernement dont on ne sait pas bien qu'elle va être sa position sur le logement, on entend plutôt des choses préoccupantes sur les moyens de l'État.

Nous, ce que nous affirmons et je termine vraiment par là, c'est que le logement social est une chance pour notre pays, que le logement social apporte à la République beaucoup plus qu'il ne lui coûte, et qu'il apporte non seulement en euros mais surtout en cohésion sociale. Merci.

Madame Cathy MOROT :

Merci beaucoup pour Monsieur VIDON.

Monsieur le Maire :

Merci pour nos intervenants d'avoir introduit le débat qui va être le nôtre. Je rappelle la règle précisément aux intervenants qui ne la connaissent pas. Chaque groupe est invité à prendre ou non la parole, en tout cas c'est une prise de position par groupe, qui peut être une réaction, un positionnement ou un point sur le débat de ce soir. Je demande à ceux qui souhaitent la parole. Madame BRIENZA.

Madame Bianca BRIENZA :

Merci. Merci beaucoup vos interventions. Je reviens rapidement, les premières constatations qui ont été relevées par Ian BROSSAT, c'est le fait que alors que c'est en réalité une préoccupation majeure des Français et des Françaises la question du logement, que ça pèse enfin que c'est le poste principal de dépenses, il y a effectivement un sous-investissement au niveau du discours politique, du discours médiatique, qui est assez effectivement frappant. Je prends, a contrario, le pouvoir d'achat, là on entend très fortement parler. À l'inverse, la question du logement effectivement, je suis toujours frappée par l'écart qu'il y a entre l'importance que ça a dans la vie quotidienne et la sous présence de la question du logement, qu'il soit privé ou qu'il soit social, dans la sphère médiatique et politique. Je vais y revenir plus tard mais je pense qu'on a, nous aussi, un vrai rôle là-dedans. Vous avez assez

bien décrit les uns comme les autres l'état du logement. Le logement social, le constat est accablant c'est-à-dire qu'en effet il y a une diminution des moyens, notamment via la RLS, à une augmentation des coûts, l'inflation aussi s'applique au logement social, aux bailleurs sociaux, et en revanche une augmentation des demandes, parce qu'effectivement il y a toujours plus de personnes qui ont besoin d'un logement social et dont l'accès est favorisé pour l'accès au logement. La situation est intenable pour le dire très clairement, je suis aussi au conseil d'administration de Valdevy, que ce soit au moment du budget ou... C'est vraiment des situations dont il faut prendre conscience et qui sont extrêmement compliquées parce qu'on a, encore une fois, plus de demandes, notamment en ce qui concerne tous les chantiers notamment de rénovation énergétique, tant mieux il faut les faire, mais on a moins de moyens, et ça ne va pas du tout dans le bon sens. Donc cette situation, comme je le disais, elle n'est pas tenable pour les bailleurs. En premier lieu, on est bien positionné avec Antonin pour dire que très clairement, on ne voit pas comment on peut faire mieux, autant ou plus avec moins de moyens et avec en plus des nouveaux enjeux qui se rajoutent, la situation est intenable.

Pour les personnes aussi qui sont dans les logements, vous l'avez relevé, c'est-à-dire que quand son bailleur social a moins de moyens, ça veut dire des choix assez cornéliens entre est-ce qu'on rénove ou est-ce qu'on construit davantage. Voilà très concrètement, encore une fois, on parle de rénovation qu'elle soit énergétique ou que juste les peintures soient refaites, que les cages d'escalier soient correctes, ça coûte de l'argent, et on ne peut pas tout faire, et encore moins avec des moyens qui sont à la baisse. Donc cette situation est clairement défavorable pour les personnes qui sont logées.

Et puis parlons encore des milliers, millions de personnes qui sont en attente d'un logement, et là aussi il y a un grand problème puisque, on verra, on en parlera aussi, vous avez fait à chaque fois la symétrie avec le privé, de logement privé, qui n'est pas non plus la sortie facile ou la porte d'entrée facile pour le logement, et donc on a effectivement une file d'attente qui ne cesse de s'allonger. Et là-dessus, je mets un petit focus sur la question des jeunes. Quand on regarde aussi, ça pose également un problème dans l'accès au logement social pour les jeunes qui ont déjà des problèmes dans l'accès à la propriété, dans le logement privé, mais aussi dans l'accès au logement social.

Donc le bilan est assez actuellement négatif, effectivement du fait d'un manque d'assujettissement politique depuis des années, ce qui fait que la situation est assez intenable pour tout le monde pour le logement social.

Effectivement le logement privé, qu'il soit locatif qu'il soit d'accession à la propriété, c'est pas non plus la porte de sortie facile, pas du tout, parce qu'on a aussi de grands problèmes dans le logement privé, déjà c'est trop cher, pour caricaturer, c'est un petit peu le problème numéro un du privé, du moins dans pas mal de zones tendues, avant ce n'était qu'à Paris, maintenant ça s'étend un peu partout, toujours dans la métropole mais je veux dire depuis le COVID, ça se diffuse en plus partout dans le territoire.

Les problèmes de discrimination, on peut voir aussi effectivement des personnes qui viennent sonner à la porte pour demander un logement social, alors même qu'elles ont les possibilités de se loger dans le privé en théorie, là en pratique, il y a des discriminations qui continuent de s'appliquer. Il faut aussi penser à ça. Le logement social, on l'a bien dit, ou il n'y a pas les mêmes discriminations qu'on peut vendre le locatif privé, et ça, ça reste un vrai problème.

Et puis les exigences, très clairement encore une fois, dans le privé en locatif, vu les exigences qui sont demandées pour louer un logement, c'est extrêmement compliqué pour beaucoup de personnes, et là on tombe tout de suite sur des problèmes d'inégalité sociale les plus brutes, les plus basiques, et le manque de logements.

Dans le privé aussi, un autre souci aussi, c'est la non-maîtrise du locatif courte durée, en gros Airbnb, le nombre de logements vacants, et le nombre de résidences secondaires. Ça c'est pareil en fait il y a des logements mais ils ne sont pas tous destinés à des logements pérennes du logement locatif. Je ne vais pas dire le chiffre exact mais il me semble que nous avons plus de 40 % de résidents secondaires depuis les années 90. Ça c'est aussi une vraie question !

Et l'accès à la propriété, là encore on tombe sur de grandes inégalités, qu'elles soient sociales ou qu'elles soient aussi en fonction de l'âge.

Donc effectivement on se retrouve face à une question logement qui est sclérosée que ce soit dans le social, ou que ce soit en privé, et qui ne convient à pas grand monde, si ce n'est aux multipropriétaires qui louent leur appartement, à part eux je ne vois pas forcément.

La question, nous Elu qu'est-ce qu'on peut faire ? Là-dessus, je vous rejoins parfaitement, c'est d'abord soutenir le logement social, c'est une évidence, on l'a vu. En revanche, pour toutes les personnes qui ne peuvent pas se loger dans le privé, moi aussi j'ai des personnes par exemple victimes de violence, des personnes qui subissent des discriminations, des personnes tout simplement qui n'ont pas les moyens, le logement social reste une forme d'accès évidemment à préserver et à soutenir, moins abrupte, qui sera toujours moins stricte que le locatif privé, ça c'est évident. Évidemment qu'il faut soutenir de toutes nos forces tout le temps le logement social.

Le contrôle du logement privé, on a commencé un premier pas en ce qui concerne les logements Airbnb à un précédent conseil municipal et j'espère bien que ça continuera dans ce sens, développer les nouvelles formes d'accès au logement, là-dessus je pense évidemment au BRS. Et là-dessus, je reviens encore au premier constat que je faisais, c'est la question de réfléchir davantage à comment politiser cette question-là ? Nous, chacun ici au sein de nos partis politiques, dans nos réflexions personnelles, comment ça se fait encore qu'on ait à ce point une situation qui soit terrible pour des millions de personnes en France, encore une fois qu'on soit dans le privé, qu'on soit dans le social, qu'on demande à avoir un logement plus grand ou autre, et comment ça se fait que ce soit à ce point ? Ne pas réfléchir forcément politiquement. Quand on regarde le poids que ça pèse, notamment au sein des dépenses, au sein d'un foyer, comment ça se fait qu'il y ait cette préoccupation majeure mais qui reste beaucoup trop silencieuse. Merci pour l'heure. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Gilles LAFON.

Monsieur Gilles LAFON :

Oui quelques éléments et quelques interrogations. La première concerne la définition de ce qu'est le logement social car comme tout le monde l'a dit, ça recouvre un nombre d'habitants beaucoup plus d'habitants que la stricte notion sociale pourrait le laisser penser. En quoi c'est important, c'est important parce que la loi a prévu que les collectivités locales puissent faire dans le cadre de leur politique de l'aménagement de leur territoire et de la mixité sociale au plus près des habitants. Faire de la mixité sociale dans le différent type de logement social, c'est un de nos objectifs.

Un autre élément qui nous apparaît important, c'est la ségrégation spatiale. Aujourd'hui c'est un enjeu politique pour beaucoup de villes de droite, je suis désolé c'est la réalité aujourd'hui notamment dans le Val de Marne, de ne pas répondre aux obligations de la loi SRU. Alors ses obligations de loi SRU sont présentées souvent sur un aspect pourcentage, qu'elle a fixé bien évidemment, comme étant un minimum. Je rappelle que nous, nous l'avons fixée à 36 %. Pourquoi nous l'avons fixée à 36 % ? Tout simplement parce que ça correspondait à notre bassin, à l'intercommunalité dans laquelle nous sommes. C'est une moyenne qui représente une moyenne dans l'intercommunalité. Mais en quoi c'est important ? C'est important parce que beaucoup de problèmes sociaux sont vécus et difficilement vécus par les populations, et qui sont liés à cette ségrégation spatiale alors que ce soit bien évidemment l'accès à l'éducation. Vous avez bien évidemment des processus d'évitement qui apparaissent dans nos écoles et aussi en matière de qualité de vie. J'ai envie de dire la possibilité pour les habitants d'être en harmonie entre eux est pour nous une des clés de la qualité de vie d'un territoire.

Je voudrais terminer par deux choses qui m'apparaissent indispensables, c'est que le logement social s'est imposé dans l'histoire de France par manque, c'est un manque d'accès au logement, il y a nécessité le fait de faire du logement social. Les gens ne se sont pas levés un matin en disant : « *on va faire du logement social* », non, c'est parce que le marché du logement ne permettait pas de se loger qu'on a fait du logement social. Il ne faut pas inverser la problématique. La difficulté c'est qu'aujourd'hui une bonne partie des dépenses de l'État sont des dépenses orientées vers l'investissement locatif, comme ils appellent, qui sont des investissements qui coûtent des milliards et

qui ne servent qu'à permettre de mettre dans le marché du logements locatifs privés sans, j'ai envie de dire, sans avoir d'impact réel sur l'accession pour les habitants au logement. L'idée qui est derrière, c'est de se dire plus on fait logement, plus mécaniquement le prix va baisser. On a constaté que l'écart entre l'offre et la demande est tel qu'on n'est pas près d'y arriver.

Je voulais terminer sur deux aspects qui m'apparaissent importants, c'est nous-mêmes, est-ce que nous produisons assez de logement social ? Alors pour nous « génération », la réponse est non. On a fait beaucoup d'évolution en construction là actuellement, et il faut à tout prix qu'on soit en capacité de réorienter notre production de logements vers le logement social. Nous pensons qu'on est en dessous de nos prévisions.

Et la dernière chose concerne les outils pour y arriver, j'aimerais savoir et donc c'est la question que je pose aux intervenants, ce qu'ils pensent de VEFA inversée ? Est-ce que ça peut être un outil pour vous de développement du développement du logement social dans un secteur privé ou pas ?

Dernière chose, et je termine là-dessus, c'est l'hébergement d'urgence. L'hébergement d'urgence est une forme un peu particulière de production de logement, et aussi les difficultés qu'on rencontre sont aussi liées au manque de volonté des différentes communes de la Métropole du Grand Paris pour faire simple, de produire suffisamment d'hébergement d'urgence. Je rappelle que le cours en locatif dans les hôtels dépasse largement, que collectivement nous pourrions mettre en œuvre pour juste répondre à la demande. Donc la somme des intérêts particuliers des communes ne fait pas l'intérêt général, et c'est bon de le rappeler.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur Antonin COIS.

Monsieur Antonin COIS :

Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord au nom du groupe « communistes et citoyens », je voulais saluer nos 3 intervenants, Cher Ian BROSSAT, Cher Eddie JACQUEMART, Cher Jean-Luc VIDON, vous avez fait œuvre d'éducation populaire, vous avez partagé avec nous vos convictions, vos connaissances et vos combats, et pour ça je tenais vraiment à vous en remercier chaleureusement. Je pense que c'est très utile pour nous tous et toutes, de pouvoir bénéficier de temps comme celui-ci sur des sujets aussi importants que le logement et le logement social. J'y reviens tout de suite mais c'est vrai que la crise du logement, parce qu'il convient maintenant de l'appeler comme ça, elle s'ancre durablement et parfois un peu inexorablement installée dans notre ville comme ailleurs. Ian BROSSAT rappelait la situation de Paris, et c'est vrai qu'en tant qu'élus, les uns et les autres, il n'existe plus, je crois que je peux parler au nom de chacun dans la salle, une seule de nos permanences, un seul événement, un seul de nos déplacements dans les quartiers de notre ville, où on ne croise pas des citoyennes ou de citoyens, qui sont en difficulté avec le logement.

Quelques exemples, que j'ai croisés, mais que j'anonymise dans mes permanences pour la diversité des situations. Cette personne âgée qui est résidente de son logement social depuis 40 ans, qui m'interpelle parce qu'elle parvient plus bien à descendre les escaliers de son logement parce que son bailleur peine à accorder la mutation qu'elle demande dans un parc de logements, qui a été construit dans les années 60, qui est vieillissant, à l'époque du baby-boom où les logements étaient familiaux, et où la question du vieillissement de la population était posée différemment, donc avec des questions en matière de rénovation et des moyens pour le faire, telle qu'on se le pose tout à l'heure.

Ce jeune couple d'actifs de nos hôpitaux qui est empêché de s'installer ensemble parce qu'aucun bailleur privé n'accepte leur dossier malgré les deux revenus qu'ils ont. Les loyers sont tels qu'ils ne disposent pas du tiers des revenus exigés.

Ce monsieur qui vit de petits boulots, parfois du RSA, qui est reconnu droit au logement opposable, donc à qui on devrait pouvoir proposer quelque chose, et qui se retrouve logé dans notre ville dans un garage sordide, par un marchand de sommeil, parce que les villes préfèrent payer des pénalités chaque mois à l'Etat plutôt que d'accepter et de respecter la SRU, et de reconstruire des logements sociaux à la hauteur du besoin, et aussi parce qu'il manque 25 000 places en hébergement d'urgence au moment où nos parlementaires s'apprêtent à travailler le projet de loi de finances. C'est important de s'en souvenir aussi.

Cette famille dont les revenus se sont améliorés largement depuis leur arrivée dans le logement social, et qui aimerait bien acheter, mais pas si elle est obligée de faire 50 km de plus pour trouver un logement abordable, dont elle pourrait devenir propriétaire, et qui du coup, en restant en logement aussi ne permet pas la fluidité et l'arrivée d'autre locataire.

Je précise, donc je disais, toutes ces situations, elles sont véridiques, j'ai croisé ces villejuifois et ces villejuifois.

J'aurai pu en citer plein d'autres.

La situation du logement social à Villejuif, Cathy l'a rappelé tout à l'heure, c'est 45 000 demandeurs et en face 400 logements en accession, en mutation, qu'on est en incapacité d'accorder chaque année. On voit bien le gap entre ces 45 000 et ces 400, ce sont énormément de situations injustifiables, intolérables.

Et c'est une situation catastrophique, Jean-Luc VIDON le rappelait tout à l'heure, tant il est vrai que l'accès au logement est une des composantes centrales de la dignité humaine dans toutes ses dimensions. Chacun dans sa ligne, chacun dans ses difficultés quotidiennes, les villejuifois et les villejuifois qu'on rencontre, chacun ressent bien l'injustice de sa situation mais souvent peine à en retracer les causes profondes, et du coup à les inscrire dans un contexte global, pour le dire clairement dans un contexte politique global.

C'est tout l'objectif de cette heure citoyenne, c'est nous aider à prendre du recul, à comprendre que si la situation, elle est effectivement insupportable pour beaucoup d'entre nous, elle n'est pour autant pas inexorable, et est la conséquence concrète de choix politiques qui ont été faits, et qui sont encore faits aujourd'hui, alors que d'autres auraient pu l'être, alors que d'autres choix politiques peuvent l'être encore aujourd'hui.

Si je reviens au niveau de notre ville puisque depuis quelques années, je crois quand même qu'on peut se féliciter du travail qu'on accomplit sur ce domaine, même si on a encore bien sûr du pain sur la planche, j'y reviendrai. Juste en prenant quelques exemples, dans nos toutes premières décisions, en choisissant de porter à 37 % le nombre de logements sociaux dans toutes nouvelles opérations, 7 personnes sur 10, je le rappelle, peuvent prétendre au logement social et encore plus dans nos villes populaires, on a continué de choisir d'assumer le rôle particulier, une commune de petite couronne qui s'apprête à accueillir une nouvelle station, deux nouvelles lignes de métro, ce rôle, cette mission d'accueillir les habitants, qui ont besoin de se loger en proximité de leur travail, en petite couronne parisienne. Et on voit les effets, entre l'opération Candon, Lebon Lamartine, et la première livraison Campus Grand Parc, ce sont concrètement plus de 100 nouveaux logements sociaux qui sont ouverts à la location depuis la seule rentrée 2024.

En travaillant concrètement avec les promoteurs, qui ont refusé la spéculation immobilière à travers notre charte de la construction et de la promotion, en facilitant l'accès à la propriété par des dispositifs nouveaux, on parlait tout à l'heure du BRS, avec des appartements neufs qui peuvent sortir aujourd'hui, un peu plus de 5 000 € le mètre carré à Campus Grand Parc, en BRS à 4 200. On en parlera d'ailleurs tout à l'heure du BRS dans le conseil municipal. Ça reste important bien sûr mais on est très loin de la folie spéculative qu'on a connue dans les dernières années de la précédente municipalité où des appartements se négociaient parfois au-dessus de 8 000 € le mètre carré.

En refusant la vente à la découpe de l'OPH de Villejuif, contraint d'appliquer la loi Alur, on a maintenu une maîtrise publique de notre outil logement social, grâce à ça, le bailleur Valdevy a pu engager un très ambitieux plan de réhabilitation de l'ensemble de son patrimoine à hauteur quand même de 200 millions d'euros sur 30 ans. Et les locataires des résidences Emile Pain, Lebon Lamartine, Duclos Benoît Malon, Julien Grimaud et bientôt les Hautes Bruyères, ont déjà pu, parfois voir les résultats comme à Emile Pain, ou au moins être mobilisés pour décider de la manière dont ces moyens seront utilisés dans la rénovation de leur logement, de leur cadre de vie, avec des sommes importantes qui vont de 45 à 65 000 € par logement.

Je reviens au constat de départ, notre engagement, on le voit, est très fort et la situation est claire et on ne la réglera pas seul, on est pris en tenaille entre des décisions nationales et régionales, qui pèsent durement sur les bailleurs et par extension du coup sur les locataires. On en a parlé, je passe vite dessus mais la mal nommée réduction de loyers et de solidarité, c'est près de 1 000 500 000 € chaque année qui ne rentre plus dans les caisses des bailleurs sociaux. Eddie JACQUEMART le rappelait, 10 milliards d'euros en moins depuis son vote, et qui les empêche concrètement de rénover leur patrimoine et de construire de nouveau logement.

La remise en cause la loi SRU qui était voulue par le dernier gouvernement Macron KASBARIAN , et qui consistait à faire entrer le logement intermédiaire dans le calcul des logements sociaux, c'était concrètement, et c'est peut-être encore, on attend de voir, une prime donnée aux villes de l'entre soi des riches comme à Saint Maur, Saint Mandé, Vincennes dans le Val de Marne, qui refusent de construire du logement social, et qui se rendent coupables du manque de logements abordables qui pèsent en retour sur la majorité des franciliens.

Le plan dit anti-ghettos de Valérie PECRESSE, je parlais des décisions régionales, qui consistent à cesser de soutenir les projets de logements sociaux dans les communes qui ne sont pas carencées, c'est concrètement une mesure punitive pour les villes, qui comme Villejuif, le disait, continue d'assumer le combat pour le logement pour tous.

À l'opposé, on a besoin d'un plan d'investissement massif pour le logement, à la fois de rénovation du bâti ancien, à la fois de construction de logements neufs pour faire face à des besoins aujourd'hui estimés parfois en 50 000 jusqu'à 350 000 logements nouveaux par an, pour être à la hauteur des défis de notre temps, qui sont à la fois écologiques et sociaux. On aurait besoin d'une inversion des logiques, pas la RLS, mon Cher Eddie JACQUEMART avec la CNL, obtenons un gel des loyers de solidarité, et conduisons l'État à compenser intégralement une absence d'augmentation des loyers en 2025, parce qu'il faut cette compensation intégrale si on veut que les bailleurs puissent assumer de ne pas augmenter les loyers sans baisser la qualité des prestations qu'ils proposent par ailleurs.

Dans notre ville, on a récemment célébré la figure d'Emile Pain, ancien adjoint au Maire et Président de l'OPH de Villejuif, qui à 40 ans, avec ses camarades, avait su faire de la lutte contre les bidonvilles et pour le logement digne pour tous et toutes, une des pierres angulaires des luttes politiques victorieuses de notre ville et de ses habitants. Et bien il nous faut aujourd'hui continuer ce combat, bien sûr dans le travail législatif avec des alliés comme Ian BROSSAT au Sénat, Sophie TAILLE POLIAN à l'Assemblée Nationale, dans les urnes en exigeant bien sûr le respect des résultats, dans la bataille politique avec des alliés comme l'USH et la Confédération Nationale du Logement, et dans la rue, à chaque fois que c'est nécessaire, avec les travailleurs, avec les locataires. Il nous faut gagner une nouvelle étape de la bataille du logement, et aussi pour partie, je le disais tout à l'heure, celle de la dignité humaine.

Alors on l'a entendu avec nos 3 intervenants, les problèmes sont identifiés et les solutions sont connues, il y a du boulot mais on comme on dit à Villejuif, tout cède à notre union. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Alain WEBER.

Monsieur Alain WEBER :

Oui merci. Effectivement, nos remerciements à nos 3 intervenants au nom du groupe « Réinventons Villejuif écologistes et socialistes », qui chacun nous ont apporté un éclairage d'un point de vue particulier, et qui permet effectivement de dépasser l'horizon local. Néanmoins, comme on est en conseil municipal de Villejuif, moi je parlais de questions locales. On a évoqué, et Ian BROSSAT nous y a conduit, également le logement locatif privé, parce que ce que nous avons fait à Villejuif, c'est mettre en place un « permis de louer », qui nous permet effectivement de bien contrôler les logements privés quand ils sont loués. Nous avons participé avec un certain nombre de communes autour de Villejuif, à demander l'encadrement des loyers, mesure extrêmement importante, intéressante, très bien mise en œuvre à Paris, avec toute la force de l'administration parisienne, qui permet effectivement non seulement de surveiller les loyers qui dérapent, ou qui ne respectent pas la loi tout simplement, mais également d'appliquer des pénalités. Donc notre dossier n'est sans doute pas très bien engagé parce que cette loi d'encadrement des loyers est en fait une loi à durée déterminée. Donc

je profite de la présence d'un sénateur, et puis je pense que le message sera également transmis à la députée qui n'est pas là aujourd'hui, attention à l'encadrement des loyers, c'est fini l'année prochaine, sauf évidemment si, dans la sagesse des sénateurs et des députés décident de non seulement reconduire le dispositif, mais même de le pérenniser, peut-être de le mettre davantage dans les mains des collectivités locales, parce que aujourd'hui on est obligé de demander un agrément à l'État, c'est ça qui nous a été refusé aujourd'hui à deux reprises avec les communes voisines de Villejuif. Mais peut-être que demain on n'aura pas besoin de demander l'agrément de l'état, on pourrait peut-être simplement entre collectivités que nous sommes, convaincues de l'intérêt de l'encadrement des loyers, nous pourrions décider d'encadrer les loyers, sans avoir besoin de demander l'autorisation de l'État sur cette question. On pourra en revenir au logement HLM, donc le logement locatif social. C'est une grande fierté pour notre majorité d'avoir remonté l'obligation à 38 %, remonté l'obligation de construire de logements HLM à hauteur de 36 % dans les zones les plus concernées par les constructions, évidemment au-delà d'une certaine taille d'immeuble HLM. Nous sommes donc largement au-delà des obligations de la loi SRU. Ce n'est pas vraiment notre souci avec nos 36 %, même à Villejuif on est à 38 % je crois, globalement au niveau de l'ensemble de nos communes, on est à 36 %. Nous avons décidé en arrivant, de remonter un taux d'obligation de construire des logements sociaux. C'est également très important pour l'ensemble de nos constructeurs, y compris pour les promoteurs privés, parce qu'aujourd'hui, une des raisons pour lesquelles nos promoteurs privés ont des difficultés à construire, c'est aussi parce que les organismes HLM n'ont plus les moyens de leur acheter en vente en l'état futur d'achèvement, comme on dit, de leur acheter les logements HLM qui leur rachètent bien souvent. Donc les difficultés qui ont été évoquées, je ne reviendrai pas dessus, les difficultés financières des organismes HLM ont aussi une répercussion sur l'ensemble de la filière, sur l'ensemble de la construction. Et les difficultés des organismes HLM, on l'a dit, l'État fait les poches du monde HLM, 6 % brutalement d'une année sur l'autre, et tous les ans des montants de loyers perçus par les organismes HLM en moins. Ce n'est pas rien. Vous voyez, vous avez des montants de loyers qui arrivent tous les ans, et brutalement, on vous dit que c'est 6 % de moins qui rentrent dans les poches de l'État et qu'on vous prend. Comment continuer à faire face aux enjeux énormes qui sont ceux de la réhabilitation, notamment de la réhabilitation énergétique ? Tous organismes HLM, on a la chance à Villejuif d'avoir beaucoup d'organismes HLM, tous organismes HLM confondus, publics, offices publics de l'habitat, ou entreprises sociales de l'habitat privé, sont tous confrontés à un mur formidable d'argent à trouver pour réhabiliter le parc, en particulier bien sûr pour la réhabilitation thermique.

Et puis également pour la gestion locative, parce que quand on a moins de loyer qui rentre dans les caisses, et bien on a plus de difficultés à faire face aux exigences de la gestion locative. On est effectivement, comme un des intervenants l'a rappelé, on est obligés de mettre en place des plateformes, déshumaniser le contact avec le locataire, on est obligés de réduire le nombre de gardiens. Il faut saluer effectivement les employés des organismes HLM, très important dans ce contact avec le locataire que sont les gardiens, quand il y a moins de gardiens, il y a moins d'humanité dans les organismes HLM, et c'est aussi également à ces points-là qu'il faut être très très attentif.

Et un dernier point qui n'a pas encore été abordé, et qui est extrêmement important pour nous « Réinventons Villejuif, écologistes et socialistes », Emmanuelle COSSE, qui est l'actuelle présidente de l'USAH, quand elle était à la fédération des HLM, quand elle était Ministre du logement, il y avait une loi qui s'appelle « égalité et citoyenneté », c'est un très bon nom ça « égalité et citoyenneté », et bien dans cette loi « égalité et citoyenneté », il y a un certain nombre de mesures pour répondre à certains enjeux des HLM, en particulier une exigence de transparence, ce qu'on appelle la cotation, c'est-à-dire que les organismes HLM doivent répondre à un certain nombre de critères, mettre en place un certain nombre de critères, à l'échelle intercommunale, et puis expliciter les modalités de choix des dossiers des demandeurs HLM. Théoriquement, c'est une mesure qui aurait dû être mise en place partout en France au 1^{er} janvier 2024. À ma connaissance, ce n'est pas encore en place à Villejuif, elle n'est pas encore en place dans notre intercommunalité, notre établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. Il n'y a donc pas cette mesure de transparence encore opérationnelle, je pense qu'il est temps de la mettre en œuvre.

Monsieur le Maire :
Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Oui bonsoir, je voulais également au nom de mon groupe remercier les invités, Monsieur VIDON, Monsieur JACQUEMART, Monsieur le Sénateur Ian BROSSAT, pour cette présentation sur le logement social. Nous avons assisté à une formation intéressante sur le logement social pour les élus que nous sommes, mais une fois de plus, en aucun cas une heure citoyenne, nous déplorons le fait qu'il aurait été opportun d'inviter à cette occasion des représentants des bailleurs sociaux de la ville, les plus importants, comme Valdevy, Logirep, Batigère, ça aurait été intéressant d'avoir leur point de vue, d'inviter aussi des représentants des confédérations défense des locataires, mais des représentants locaux, pour qu'ils nous livrent leur témoignage, et puis *a minima* quelques villejuifois qui vivent dans ces logements sociaux afin qu'ils puissent nous livrer également leurs impressions, leurs besoins, leurs attentes, vis-à-vis du parc social de la ville. À la place nous avons effectivement un discours sur le logement social sur le plan national, qui est extrêmement intéressant quand il s'agit de politique nationale, mais absolument pas à la mesure de ce qu'attendent nos concitoyens en local. Donc effectivement, c'est quand même intéressant de parler davantage de Villejuif puisque nous sommes en conseil municipal et non pas l'Assemblée nationale.

Alors qu'est-ce qui ressort de ce débat, il faut du logement social, jusque-là on enfonce une porte ouverte bien sûr. Il faut du logement social, vous l'avez rappelé, la demande est très forte dans le pays, mais au-delà de la construction, et là je reviens à Villejuif, ne devrait-on pas s'interroger sur la qualité de ce qui est proposé au locataire ? À Villejuif, vous l'avez rappelé, nous sommes à peu près à 36 % de logements sociaux, la question n'est donc pas de parler d'un véritable manque, par compte, il y a une véritable maltraitance de la part des bailleurs vis-à-vis des locataires. Comme les Villejuifois n'ont pas pu venir témoigner, je vais tâcher de le faire à leur place, n'habitant pas moi-même dans un logement social, mais en tout cas sur les témoignages de personnes que nous connaissons, et qui nous ont livré leur impression. Donc le logement social à Villejuif, pour de nombreuses résidences, c'est quand même des squats dans leurs immeubles, des problèmes de sécurité, des problèmes d'ascenseur, des portes de hall qui ne ferment pas, des punaises de lit, des boîtes aux lettres défoncées, des appartements en attente de rénovation qui restent des mois libres. Et j'en veux pour preuve, j'avais accompagné une personne il y a 2 ans qui s'était fait expulser, et bien son appartement aujourd'hui est toujours non occupé, c'était un F4, donc là aussi est-ce qu'il n'y a pas un problème au niveau des gestions des bailleurs des appartements à rénover et à rapidement remettre en affectation pour que des familles puissent en bénéficier ? Il y a aussi des problèmes d'étanchéité des toits, on en a parlé, des problèmes de nuisances sonores, des parkings praticables ou inexistant, des envolées des charges, je crois que c'est Monsieur VIDON qui l'a rappelé, ou non Monsieur JACQUEMART je ne sais plus qui l'a rappelé, les envolées des charges avec des problèmes sur les factures d'eau, avec des problèmes de consommation électrique des parties communes sans modération. Donc on a encore énormément à faire dans le logement social pour accueillir les locataires de façon pérenne et satisfaisante. Et je reviens toujours à notre ville, il ne s'agit donc pas forcément de produire plus, mais plutôt de grandement améliorer l'existant et les conditions de vie des locataires.

Vous avez rappelé, un nombre très important de famille sont en situation de relever du logement social. Je crois ne pas me tromper, mais je crois que c'est 80 % des Français qui pourraient être assujettis, il me semble à peu près, qui pourraient être assujettis à demander un logement social. Mais la réalité, puisque moi-même j'ai fait partie du conseil d'administration de l'UPAH sous l'ancienne mandature, et donc j'étais aux commissions d'affectation, la réalité, c'est qu'on se retrouvait confrontés à des familles qui préféreraient refuser une attribution, alors qu'elles avaient eu la chance d'être sélectionnées, quand on sait qu'il faut à peu près 10 ans à Villejuif pour obtenir un logement social, elles avaient la chance d'avoir été sélectionnées, et elles préféreraient la refuser parce que le logement était dans un état déplorable. Donc ces mêmes familles préféreraient se tourner vers le privé et se paupériser plutôt que d'élever leurs enfants dans certaines résidences sociales. Donc là aussi c'est un sujet qu'il faudrait absolument aborder, et il a manqué à ce débat.

Il n'a pas non plus été parlé des rotations d'affectation, là aussi c'est un sujet quand les familles changent parce que les enfants quittent les parents et vont vivre leur vie ailleurs, les familles diminuent. Il y a un souci de rotation qui ne s'effectue pas et ne permet pas de donner des grands logements à des nouvelles familles qui pourraient en profiter. On n'a pas non plus parlé de la mixité sociale dans le logement social. Quelle répartition serait harmonieuse ? On n'a pas abordé les sujets de PLS, PLUS, PLAI. On n'a pas non plus abordé la transparence des commissions d'attribution. Quand on voit ne serait-ce qu'à Villejuif, que les élus d'opposition ne sont pas présents dans ces

commissions. Donc là aussi peut-être qu'on pourrait progresser dans la transparence des commissions d'attribution ? On n'a pas non plus parlé des locataires du parc social, et nous en connaissons tous, qui s'offrent des résidences secondaires dans des régions où le foncier est moins cher, ça existe aussi, alors bien sûr ce n'est pas la majorité des locataires mais c'est aussi des sujets.

Donc tout est à mettre sur la table, il n'y a pas que la production de logements sociaux, il faut absolument booster les bailleurs à aussi œuvrer pour une meilleure gestion du logement social pour qu'il y ait une meilleure répartition. Encore une fois, augmenter la part de logement social ne résoudrait pas tous les problèmes du quotidien des locataires. Et c'est bien notre rôle d'élus locaux de nous préoccuper aussi de ces sujets. Je vous remercie.

Monsieur le Marie :
Cathy MOROT

Madame Cathy MOROT :

Merci à tous, alors je voudrais juste rebondir sur quelques points. Alors Madame ESCLANGON, en fait nous avons invité Madame PICARD qui est donc en charge de Valdevy, qui s'est désistée pour un souci personnel une demi-heure avant le conseil, nous y avons pensé. Nous avons également Monsieur BERLIER, qui est représentant des locataires en local, et nous avons Suzy qui elle, est locataire comme bien d'autres parmi nous du parc social, et à qui nous comptons également donner la parole.

Je voulais aussi revenir sur un petit point, nous avons évoqué l'explosion des résidences secondaires. Alors en fait il n'y a jamais eu d'explosion, puisqu'en 40 ans, les résidences secondaires en France sont passées de 9,7 à 9,9 % des logements, donc il n'y a eu aucune explosion.

Je voulais vous remercier. J'en profite également pour excuser Monsieur le Sénateur qui devait partir depuis 18 h parce que lui aussi il est en conseil municipal au conseil de Paris, donc et il m'a chargée de vous saluer, de vous remercier pour la qualité des échanges, et qui malheureusement ne pourra pas rebondir sur vos propos. En revanche, j'invite nos invités, s'ils veulent conclure, rebondir sur les échanges que nous venons d'avoir, donc Monsieur JACQUEMART, Monsieur VIDON, si vous souhaitez vous exprimer, c'est à vous.

Monsieur Eddie JACQUEMART :

Oui, alors je vais rebondir sur plusieurs sujets. Merci pour ce débat. C'est intéressant de voir les points de vue. D'abord, je pense, pour ne pas répondre à tous, mais en tout cas le sujet de l'accès au logement qui a été évoqué par Madame, ici là, en fait nous on a une solution à la CNL, c'est vrai que c'est difficile d'accéder au logement qui soit social ou privé, et dans le logement privé, on a une barrière, c'est le frein aux revenus, garanties, etc. Et donc il y a une ministre au gouvernement de Monsieur HOLLANDE qui avait eu l'idée de lancer un chantier qui s'appelait « la garantie universelle des loyers », je parle de Madame DUFLOT. Et donc cette garantie universelle des loyers est intéressante, et nous nous souhaiterions la pousser plus loin sur une sécurité sociale du logement, c'est-à-dire qu'en fait ce serait une caisse de garantie qui permettrait à chacun de pouvoir entrer dans le logement et d'avoir une sécurité à la fois pour le locataire mais aussi pour le propriétaire d'être payé de son loyer. Donc c'est quelque chose que l'on met sur la table.

Je voudrais aussi parler de l'encadrement des loyers, puisqu'on parle un petit peu du privé. L'encadrement des loyers, je rappelle que c'est une expérimentation. Encore une fois la Ministre que je viens de citer, Madame DUFLOT, avec qui on avait quand même beaucoup de négociations puisqu'on pensait que l'encadrement des loyers n'était pas suffisant, en tout cas il était bien mais ce n'était pas suffisant pour nous, on voulait un véritable encadrement des loyers contrôlable et contrôlé par l'administration fiscale notamment, et bien ça, ça a été remis en question par les propriétaires privés qui ont en fait porté plainte au niveau des tribunaux, aussi bien à Paris qu'à Lille, et ont obtenu gain de cause pour des histoires, je vais passer les détails, de formes. Et donc l'encadrement des loyers a été remis en cause. Et à force de demander au ministre de l'époque, Monsieur DENORMANDIE, il l'a remis dans la loi Elan, c'était une concession qu'il a faite, il y avait tellement de mauvaises mesures dans la loi Elan qu'il fallait bien en mettre une petite bonne, il a remis cette mesure d'encadrement des loyers, mais c'est une expérimentation. Et donc il faut aussi qu'on puisse l'inscrire dans le marbre. D'ailleurs c'est important parce que sinon... on voit que ça marche

l'encadrement des loyers, même si ce n'est pas encore satisfaisant, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas universel dans l'ensemble du territoire, ce qui est bien dommage. C'est une expérimentation sur la base du volontariat des collectivités du moins. Et donc nous, on voudrait que ça soit inscrit dans le marbre pour tout le territoire.

Sur le militantisme et l'action, d'ailleurs je vais répondre par rapport à la préoccupation de Madame, je ne suis pas au courant des problèmes des territoires, mais je suis en lien évidemment avec ma fédération 94. D'ailleurs, je vais vous expliquer ce qu'il s'est passé. Dans le 94, la fédération 94 a entrepris une opération par rapport aux maires qui ne respectent pas la loi SRU. Elle a fait des affiches un petit peu sous forme d'humour en mettant « tels maires... », vous savez quand on est recherché dans les westerns « wanted », ils ont fait l'opération comme ça avec le nom des maires en disant qu'il y avait des maires qui ne respectaient pas la loi, donc en effet c'était hors-la-loi. Et bien en mesure de rétorsion, le conseil départemental, piloté par une majorité de droite, a décidé de retirer la subvention de notre fédération. Voilà un tout petit peu comment on se bat dans le département, pour répondre à Madame d'ailleurs pour dire que je suis bien au courant de ce qu'il se passe dans le 94. Et je connais bien mon voisin qui est derrière moi, et qui est le responsable local de la CNL de Villejuif, et d'ailleurs je salue aussi mon feu ami Michel MITTENAERE, qui est parti il y a un presque un an, l'année dernière, et qui était très au fait de tout ce qui se passait dans cette ville, donc je suis bien au courant.

Sur la question, alors moi je veux qu'on arrête de stigmatiser aussi le HLM. Si le HLM est dans ces états qu'il est actuellement en délabrement dans certains endroits, c'est bien la faute et la responsabilité des engagements financiers de l'État, et notamment depuis 2017 avec l'arrivée au pouvoir de Monsieur MACRON, et je n'ai pas honte de le dire, je le dis suffisamment comme ça.

Sur la réponse par rapport à la VEFA inversée, je ne vais peut-être pas avoir la même réponse que mon voisin de gauche, mais en tout cas nous à la CNL on est farouchement opposé dans la mesure où on voudrait vraiment que les offices HLM, que les organismes HLM, retrouvent leur rôle de constructeur et de maître d'œuvre. Et donc on n'est pas favorable à cette solution pour solutionner la crise du logement. Nous, ce qu'on voudrait évidemment, c'est une construction, alors nous on a une revendication forte, c'est 250 000 logements par an, puisque en fait quand vous regardez la liste d'attente, c'est 2,7 millions de personnes qui attendent un logement social. Vous voyez bien qu'en à peine 10 ans, on arriverait peut-être à résoudre cette crise du logement. Ce que je veux dire aussi, ce n'est pas en chassant les moins pauvres des pauvres dans les HLM qu'on va solutionner les problèmes. Et ce qui a été décrit, et ce que j'ai entendu dans les interventions de ce soir, c'est en effet, si on met toutes les populations les plus fragiles ensemble, et bien oui, on va avoir des ghettos de pauvres avec des problématiques particulièrement compliquées.

Voilà ce que je voulais dire. Et je voulais dire ce qu'a fait Monsieur KASBARIAN dans son projet de loi notamment en voulant détricoter le SRU, il y avait quelqu'un d'autre qui avait déjà commencé à résoudre ce problème-là, c'est Madame BOUTIN, j'ai bonne mémoire de tout ça. D'ailleurs Madame BOUTIN a solutionné le problème de la liste d'attente puisqu'elle a abaissé les plafonds de l'accès au logement social 10,3 %, ça veut dire qu'aujourd'hui, il y aurait encore plus de gens qui pourraient prétendre aller dans le logement social.

Je voulais aussi dire que je suis bien au fait de tous les problèmes qu'il y a en HLM puisque je suis moi-même un fils d'HLM. Merci.

Monsieur Jean-Luc VIDON :

Très bien, merci. D'abord, l'Union Social pour l'habitat que je représente tiens à saluer les élus qui produisent le logement social, parce qu'on sait que c'est compliqué aujourd'hui, on sait qu'il y a des débats avec les riverains, qu'il y a une forme d'acceptation parfois difficile du logement social. Produire du logement social, ce sont des choix parfois courageux, qu'il faut défendre, qu'il faut argumenter dans des réunions comme celle que vous tenez ce soir sont importantes dans ce cadre-là. Donc félicitations à vous, avec ce que vous nous avez rapporté avec vos engagements, sur les 36 %, sur le permis de louer, sur un certain nombre de dispositions que vous avez prises, et puis sur l'œuvre de pédagogie que vous menez pour montrer que le logement social, c'est le logement de tous et toutes finalement. Moi je n'aime pas beaucoup le terme « anti-ghetto », parce que ça laisse à penser qu'on assimile, il y a des assimilations de mots auxquels il faut être extrêmement attentif. Le logement

social, non. Sur Rennes, il y a 40 % de logements sociaux, ce n'est pas un ghetto ! Il faut donc être très attentif aux termes. Et moi la disposition des ghettos, au niveau de la région Ile de France, l'association régionale des HLM que j'ai présidée longtemps, l'a toujours rejetée, n'étant pas une bonne disposition et une bonne façon de parler du logement social, même s'il y a des problèmes.

En vrac et assez rapidement, il ne faut pas que les bailleurs sociaux aient à choisir entre produire et rénover parce qu'il a besoin des deux. Et si on doit faire le choix, de fait on choisira de rénover le parc qui est notre outil de travail, qui nous permet de loger les habitants, et qu'on n'a pas le droit de laisser tomber. Et oui, il y a quelquefois des problèmes dans le parc, et donc si le gouvernement nous met dans une situation où il faut faire ce choix, le choix sera au détriment des 2,7 millions de demandeurs de logement, et on n'a pas le droit de faire ce choix au niveau de la nation. C'est pour ça qu'on appelle à des dispositions, la RLS et d'autres, qui doit nous permettent de faire les deux.

Je voudrais revenir sur la VEFA inversée, on va presque être d'accord Eddie, nous, on n'est pas farouchement contre la VEFA inversée dans la mesure où ça peut permettre dans certaines situations de produire un petit peu plus de logements sociaux, mais franchement ce n'est pas la solution au problème. Et d'une façon plus générale, les bailleurs sociaux aiment bien être le maître d'ouvrage direct parce que la VEFA, réfléchissons-y un instant, ça produit des copropriétés derrière. Il est parfois plus simple pour un maire ou une maire d'avoir en face de lui ou d'elle un bailleur social quand il y a un problème, que quand il y a un syndic de copropriété, pour régler les problèmes, et notamment quand ces problèmes s'appellent la rénovation énergétique. Et là je rebondis sur ce que vous disiez, vous parliez du parc, il y a certainement dans le logement social, des logements qui ne sont pas en bon état, des portes d'escalier à changer, beaucoup je ne sais pas, il y en a certainement, dans le privé je pense qu'il n'y en a parfois tout autant voire davantage. Je pense que les problèmes de gestion locative dans le privé sont plus importants que dans le logement social, et je sais avec certitude que dans le parc social, il y a de meilleure étiquette énergétique que dans le parc privé, que les bailleurs sociaux vont globalement arriver à tenir le cap sur la transition énergétique, qui est fondamentale pour notre pays, parce qu'ils sont organisés pour, parce qu'ils ont les moyens, ils ont le savoir-faire, alors que les copropriétés peinent aujourd'hui à le faire. Donc le logement social a peut-être quelques défauts, mais il a aussi bien des qualités, et pour un élu qui rencontre une difficulté importante, et il va y en avoir avec la rénovation énergétique, il est sans doute plus simple d'avoir à faire à un bailleur social que d'avoir affaire à une copropriété.

Vous avez parlé aussi de sujets qui peuvent toucher le logement social mais pas que, les punaises de lit ne savent pas si le logement où elles se trouvent est social ou pas. Quant à la tranquillité, la tranquillité résidentielle est du ressort du bailleur social mais la sécurité est du ressort de l'État, et parfois les bailleurs sociaux peinent à prendre attache avec les services de police pour régler un certain nombre de sujets, tout simplement parce que les services de police en question sont en sous-effectif par exemple. Il y a aussi cette question qui se pose. En tout cas la question de la sécurité, ce n'est pas les bailleurs sociaux, la sécurité c'est l'Etat. La tranquillité résidentielle oui, bien vivre ensemble, respect des règles, avec les associations de locataires d'ailleurs, on peut et on doit y travailler. Moi je ne dirai jamais qu'il n'y a pas de problème dans le logement social parce qu'il y a plein d'exemples qui montrent qu'il y a des difficultés. Par contre, je souhaite relativiser en montrant que les bailleurs sociaux se sont engagés de façon extrêmement forte et structurée dans la rénovation énergétique et dans les services.

Et je vais terminer par là parce que c'est vraiment fondamental. Notre métier, ce n'est pas de construire des logements, c'est de loger des personnes. Pour ça nous avons besoin d'un outil qui s'appelle le logement, et la finalité, c'est d'apporter le logement. Et quand je dis le logement, c'est le logement et les services qui vont avec le logement, c'est l'accompagnement, ce sont les mutations que vous évoquez, c'est la tranquillité résidentielle, c'est l'adaptation des logements des personnes âgées, que vous évoquez dans votre intervention, en disant que cette personne n'y arrive pas, les bailleurs sociaux adaptent les logements, ils doivent le faire et ils peuvent le faire, et d'ailleurs il y a des financements pour le faire sur ce point-là. En tout cas les bailleurs sociaux, ils ne sont pas gênés pour suivre.

Vous parlez des personnes qui sont victimes de violences, les bailleurs sociaux essayent avec les collectivités toujours de trouver des solutions.

Donc finalement, je voudrais vous dire, le mouvement HLM, au travers de ses revendications, il est mobilisé pour pouvoir apporter un meilleur service aux habitants qu'ils logent déjà pour pouvoir espérer apporter demain un service aux personnes qui attendent un logement social. Et ce qu'on veut faire c'est les deux à la fois. Et pour ça il faut une volonté politique il faut des moyens, en se rappelant que le logement social, c'est vraiment une chance pour notre pays, et que le modèle généraliste dont Ian BROSSAT a parlé tout à l'heure, il faut absolument ensemble qu'on arrive à le préserver.

Madame Cathy MOROT :

Merci beaucoup. Merci beaucoup Messieurs pour ces échanges très constructifs, pour cet état des lieux, certes pas rassurant, mais nous allons essayer d'aller vers le mieux tous ensemble, Monsieur JACQUEMART, Monsieur VIDON. Merci beaucoup pour vos interventions.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire :

Merci à vous. Évidemment, je m'associe aux propos de Cathy MOROT sur la qualité des interventions Messieurs ce soir. Peut-être pour répondre très directement à ce que vous venez de dire, la volonté politique, vous êtes devant une municipalité qui, pour sa majorité, là très nettement, puisque nous continuons d'être à la fois un acteur qui accompagne la rénovation du patrimoine existant, je pense notamment à la mise en place d'un dispositif que nous avons appelé « le million bailleur », qui vient aider les bailleurs à transformer leur patrimoine commun, notamment pour la transition écologique, en améliorant la qualité des espaces verts, des circulations, des mobilités sur leur patrimoine, et qui vient pour 1 € mis par un bailleur, accompagner de 1 € de la ville à hauteur de 1 million, et de manière générale qui contribue aussi par son plan local d'urbanisme, demain PLUI, mais par sa volonté d'accompagner les bailleurs à la production de logements sociaux neufs pour faire face à la crise qui est historique, sans doute LA crise pour ce début de siècle pour la capacité des gens à pouvoir vivre.

Évidemment je pense que votre propos a éclairé sur la liaison qu'il y a entre l'absence de volonté politique pour le coup, plutôt une volonté politique inversée pour faire référence à la VEFA inversée, qui depuis maintenant près de 10 ans vise à résoudre le problème de la question du logement social, soit parce qu'il est présenté comme un coût, vous avez développé évidemment la richesse que cela porte au pays, mais surtout la capacité à assumer la constitution qui est la nôtre, et qui prévoit que l'on puisse se loger dans notre pays. Donc on a besoin aujourd'hui de contester les politiques qui sont à l'œuvre, et qui je le regrette se déclinent, Madame ESCLANGON, localement, puisque vous avez opposé le local et le national, puisque la région et le département du Val de Marne aujourd'hui criminalisent les villes qui produisent du logement social en retirant des subventions, en n'accompagnant pas les levées qui produisent du logement social au titre du fait qu'il serait présenté comme le logement du ghetto, ce qui dit quelque chose dans la conception que l'on a des citoyens qui vivent ou qui seront amenés demain à y vivre, et qui représentent pour la seule ville de Villejuif quasiment 80 %, 84 % je crois, des ayants droits de la ville. Donc il y a bien une liaison qui est forte, et nous, nous continuerons d'assumer politiquement le choix qui est le nôtre, avec l'arrivée du métro, d'avoir réduit et contesté la logique de spéculation immobilière sur la ville, notamment en promouvant la production de logements abordables dans toutes ses dimensions, mais y compris sociale, comme un élément clé de la régulation des prix du logement sur notre territoire.

Je vous libère. Merci à vous.

Monsieur le Maire :

On va pouvoir réouvrir la séance qui est la nôtre. J'indique que notre secrétaire de séance sera Antonin COIS pour ce conseil municipal.

Je rappelle que pour des raisons liées à la transition écologique, l'envoi des dossiers de commission puis de conseil municipal ont fait l'objet d'un envoi totalement dématérialisé via la plateforme Idelibre. C'est une première pour nos services et pour les élus, qui ont fait face. C'est donc quelque chose qui est une avancée, et comme toute avancée, a posé quelques soucis, nous nous en excusons, on corrigera et on déploiera tous les moyens nécessaires afin de perfectionner et rendre totalement fluide

la procédure de transmission des dossiers des futures instances. Vous pouvez joindre les services en cas de difficultés particulières. Vous êtes invités à mettre le cabinet en copie des différentes problématiques que vous auriez levées auprès des services concernés.

Concernant les documents sur table, vous avez en copie la lettre que je vous adresse, et qui revient sur la décision du tribunal administratif du Pacte de Cahors. Peut-être en quelques mots, rappeler pour les Villejuifois, le préfet du Val de Marne avait en 2021 fixé un montant d'amende exigée à la ville pour le non-respect du contrat de Cahors. Le contrat de Cahors, c'est la logique qui vient mettre un garrot aux collectivités sur leurs dépenses publiques et sur leur capacité à faire suivre la dépense publique en progression de la population, des besoins, des politiques publiques municipales. Il se trouve que ce contrat avait été signé par Monsieur LE BOHELLEC à l'époque, en 2017 de mémoire, et n'avait pas été respecté par celui qui l'avait signé, et en conséquence de quoi, lors de mon élection, le préfet du Val de Marne m'avait indiqué que la ville allait être assujettie à une amende de 1,5 million d'euros à l'époque pour ne pas avoir respecté l'accord qui avait été signé par Monsieur LE BOHELLEC et le préfet, le préfet Monsieur LE DEUN je crois, à l'époque. Après discussions, négociations pour contester évidemment sur le fond et sur la forme la nature de cette amende, nous étions descendus bien en deçà des 1,5 million, c'était un premier élément de victoire pour les Villejuifois et la municipalité dont je prenais la responsabilité à ce moment-là. Le Préfet de l'époque avait considéré qu'il restait à payer 350 289 €, ce que nous avons contesté. Et malgré nos contestations devant lui et faute d'être entendu, nous avons décidé de nous diriger vers le tribunal administratif pour juger du bien-fondé de notre position à ces 350 000 €. Je tiens donc à souligner que le tribunal administratif, à la suite de cette plainte, a donné raison pour une grande partie à la ville de Villejuif, notamment en considérant qu'effectivement une partie du transfert avait été opéré après la signature du contrat, qui de fait il venait modifier les règles dudit contrat de l'époque. Ce qui veut dire, puisque nous avons gagné au tribunal, que nous sommes en droit, et c'est la discussion que nous avons en ce moment même avec l'Etat, de pouvoir réclamer le montant de l'amende trop perçue. L'Etat a fait appel de cette décision du tribunal, mais que cet appel n'est pas suspensif, et donc la discussion porte sur le versement de l'Etat à la ville de Villejuif de l'amende, qui aujourd'hui est annulée puisque le tribunal administratif a donné raison à la ville de Villejuif.

Je tiens à saluer l'engagement des services de l'administration qui ont, durant des mois, argumenté, étayé, le point de vue de la municipalité, y compris contre ceux des services de l'Etat, et qui par la justesse de leurs arguments ont permis que nous soyons gagnants au tribunal administratif.

Sur votre table toujours, vous avez 4 rapports portant sur les conventions avec la CAF, le 2917, le 2728, le 2733, le 2732, avec des délibérations qui sont modifiées, notamment des montants manquants ajoutés. Les conventions ne figurent pas en pièce jointe mais nous vous proposons de maintenir ces délibérations en raison des montants que nous avons pu obtenir et ainsi l'intégrer au rapport.

- Le « savoir rouler » qui concerne un montant de 3 500 €,
- La semaine Villejuifoise de la nature et du développement durable : 4 000 €,
- Le week-end d'intégration du conseil municipal des enfants dans la construction de projet et de la prise de parole : 6 886 €,
- Le renforcement des équipes d'animation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap pour un montant de 15 000 €.

Vous avez le rapport 2964, l'approbation du CRACL2023 ZAC Campus Grand Parc avec un correctif qui modifie le tableau portant sur l'échéancier prévisionnel avec l'export à jour sur le DTC.

Et enfin 2 autres rapports : le 2907 avec la modification du règlement intérieur du conseil municipal, et le 2945 avec la modification de la composition de la commission municipale, qui sera ajustée en fin de conseil municipal.

Validation du compte rendu de la précédente séance

Monsieur le Maire :

On va pouvoir commencer par l'examen de l'ordre du jour avec le procès-verbal de la séance précédente qu'il nous faut arrêter par le vote. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en pas. Il est donc arrêté.

**Validation de la liste des décisions prises par le fondement de l'article L.2122-22
du code général des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire :

Les décisions du maire, vous aviez quelques questions, normalement vous avez obtenu les réponses depuis lors suite à vos interpellations. Pas de remarques ? Si pardon, Madame ESCLANGON, , je ne vous avais pas vue.

Madame Christel ESCLANGON :

J'ai une petite remarque, ce n'est pas une question c'est pour ça que je la pose en conseil municipal, une petite remarque par rapport aux décisions 103 et 133.

Donc la décision 103, c'est une convention rue Jean-Jaurès avec la bourse du travail pour accueillir gracieusement des organisations syndicales. Très bien, mais il y a quelque chose qui m'a surpris, c'est que les organisations n'assurent pas le paiement des charges, c'est quand même étonnant, alors qu'elle bénéficie de ces dispositifs.

Et *a contrario* dans la décision 133, la ville est obligée de louer, en plus avec une augmentation, la salle de la SEMHACH qui n'hésite pas à effectivement faire financer la ville sur quelque chose d'associatif également.

Je m'étonne de cette différence alors que la ville bénéficie de cette maison rue Jean Jaurès dont elle fait profiter les organisations syndicales, ça c'est votre choix, il n'y a aucun problème avec ça, mais pourquoi il y a une telle différence de traitement ? Du coup nous sommes obligés de louer de plus en plus cher puisque le loyer de cette salle augmente à la SEMHACH.

Voilà c'était une petite remarque. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas véritablement de questions si je comprends bien. Oui, nous assumons mais ce n'est pas vrai que le syndicat, ça pourrait être un débat dans d'autres villes qui font d'autre choix en la matière, par exemple les associations sportives, les clubs ne payent pas de loyer, ne payent pas de charges, pour l'usage des locaux dont ils ont absolument besoin, que ce soit le sport, la culture, les droits syndicaux, et de manière générale, on l'a évoqué ce soir, les associations de locataires, tout ce qui est un droit est aujourd'hui considéré comme financé par la ville, ça participe au développement évidemment de la connaissance de ses droits, de la vie associative au sens plein du terme, les bourses du travail sont un élément essentiel à notre république. Je vous rappelle que notamment, vous avez deux chambres dont on parle beaucoup, c'est le Sénat et l'Assemblée nationale à juste titre, on a une troisième chambre qui fait intervenir notamment les organisations syndicales dans la divination des politiques publiques économiques et sociales de notre pays. Les bourses de travail sont aussi cette histoire qui contribue à faire vivre les éléments de notre République. Je sais que votre camp présidentiel a considéré au tout début du mandat, que finalement Monsieur MACRON a appelé les corps intermédiaires, n'avaient plus de place dans le pays, nous, nous pensons exactement l'inverse à Villejuif, et donc nous considérons que nous sommes là aussi pour accompagner les corps intermédiaires dans notre ville.

Pour le reste, la SEMHACH, comme n'importe quelle autre propriétaire, elle est libre de fixer ou pas un loyer, je pense notamment à nos relations avec la SEMHACH, qui est le conseil départemental du Val-de-Marne qui le fait aussi à titre locatif à la ville de Villejuif, chaque propriétaire est libre dans cette affaire de fixer un prix. On n'en discute en général, ça n'osait pas non plus imposer, on essaye de

trouver un équilibre puisque de toute façon la SEMHACH, c'est aussi un morceau de la ville de Villejuif. Donc les loyers qui sont perçus par la SEMHACH servent les intérêts de Villejuif puisqu'ils vont servir à faire du tuyau, de la géothermie, de l'entretien du patrimoine, qui va d'ailleurs permettre de chauffer le logement social, à moindre prix, à moindre coût. Donc vous voyez, c'est plutôt un cercle vertueux dont on parle à cet instant. Merci.

1. RAPPORT N° 2-2858 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valdevy auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réhabilitation de la résidence Gentilly située au 84-90 rue de Gentilly.

2. RAPPORT N° 2-2871 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valdevy auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la réhabilitation des tours situées aux 1, 19, 23 et 27 rue Lamartine.

Monsieur le Maire :

Je donne la parole à Cathy MOROT pour suivre. Tu nous égraineras la façon dont tu souhaites les traiter.

Madame Cathy MOROT :

Merci Monsieur le Maire. Alors effectivement vous avez 5 rapports d'affilée sur des octrois de garantie communale pour l'emprunt. Je vous propose de faire des petits paquets groupés puisque de toute façon ces décisions ont obtenu un avis unanime en commission.

Donc pour les deux premiers rapports 2858 et 2871, nous sommes sur des octrois de garantie communale pour Valdevy concernant des réhabilitations. D'une part, la résidence Gentilly (84-90 rue de Gentilly), et la seconde pour la réhabilitation des Tours Lamartine (1, 19, 23 et 27 rue Lamartine).

Ces garanties d'emprunt, ce sont surtout les contreparties qui nous intéressent dans le conseil municipal. Comme d'habitude nous donne le droit à 20 % des logements. Vous savez que nous sommes passés en gestion de flux. Donc en fait, nous aurons toujours le droit à 20 % mais pas sur des appartements fléchés dont le parc de Valdevy. Là, en l'occurrence, ça nous permet de recharger nos droits. Sur la résidence de Gentilly, c'est 8 logements qui sont rechargés sur 25 années et sur Lamartine, c'est 60 logements.

Donc je vous propose bien évidemment 2 votes différents mais c'est exactement la même typologie d'octroi de garantie sur les deux premiers déjà.

Monsieur le Marie :

Merci pour cette présentation. Je rappelle qu'on a une série de votes où vont se dégager du vote Antonin COIS, Bianca BRIENZA et moi-même au titre de notre fonction au sein de Valdevy.

Ce n'étaient que des votes à l'unanimité sur ses rapports ?

Madame Cathy MOROT :

Tout à fait. J'ai donc présenté les deux premiers Monsieur le Maire.

Monsieur le Marie :

Alors Gilles LAFON.

Monsieur Gilles LAFON :

Oui très rapidement pour faire le lien avec les deux débats, Madame ESCLANGON pour faire le lien avec les deux débats. Ces deux réhabilitations là montrent qu'on a comme souci l'intérêt des gens qui vivent dans le logement social, ces réhabilitations sont faites pour ça.

Monsieur le Maire :

Merci. On vote. Bien sûr que ces deux rapports en sont la preuve. Je salue d'ailleurs la très belle qualité de la réhabilitation de ces résidences, devenues Résidence Emile Pain depuis quelques semaines, rue de Gentilly, ex-cité rue Gentilly.

Alors, pour le premier rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pour le deuxième rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté, moins les noms que j'ai égrainés.

ADOPTION A L'UNANIMITE

3. RAPPORT N° 2-2468 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par Valdevy auprès de la caisse des dépôts et consignation en vue de l'acquisition en VEFA de 43 logements sociaux au 42-58 avenue de Stalingrad.

Monsieur le Maire :
Cathy MOROT

Madame Cathy MOROT :

Sur le troisième rapport, nous sommes pareil sur une garantie communale d'emprunt pour Valdevy donc auprès de la caisse des dépôts et consignations en vue d'acquisition. Donc c'est une acquisition en VEFA de 43 logements sociaux. Ce qui est pour nous, comme d'habitude, au niveau des contreparties de 20 %, sauf que là ce sont des appartements fléchés puisque nous sommes dans le cadre d'un premier peuplement. Je voudrais juste attirer votre attention sur cette excellente opération pour les Villejuifois puisque nous avons pu obtenir de grandes surfaces alors que nous sommes plutôt en déficit aujourd'hui, dont 3 T4 en PLAI, 1 T3 en PLAI. Alors ça peut peut-être vous sembler dérisoire, mais je peux vous dire que c'est énorme pour notre parc. Nous avons aussi un T2 en PLUS, 2 T2 en PLS, 1 T1 en PLAI, 1 T en PLS. Je suis ravie de ce dossier, je tiens à le dire pour les Villejuifois.

Monsieur le Marie :
Merci. C'est un vote à l'unanimité. Madame ESCLANGON :

Madame Christel ESCLANGON :

Merci Monsieur le Maire. Juste pour répondre à Monsieur LAFON. J'ai attendu mon tour. Simplement pour rappeler que le premier rapport qui concerne la résidence Emile Pain, c'est une goutte d'eau dans le parc de Valdevy sur la commune. Je rappelle que j'étais à l'OPH, donc je connais vraiment l'état du parc, c'est vraiment une goutte d'eau. Et donc c'est la première rénovation, ce n'est quand même pas énorme en 4 ans, et même avant.

Et le deuxième rapport porte sur l'ANRU, qui est quand même piloté par l'Etat au départ, sinon je ne sais pas si Valdevy aurait été capable de rénover tout ce parc social. Donc ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un bailleur qui vraiment s'engage pour la rénovation thermique, et qui le fait sur des résidences beaucoup plus importantes. Je pourrais vous citer et ne serait-ce que la résidence Duclos qui est en grande, grande souffrance, et qui il y a urgence. Au niveau du bâti, quand je parle de souffrance.

Monsieur Antonin COIS :

Et bien ça tombe bien Madame ESCLANGON, on va parler de la résidence Duclos. Jacques QUELAVEU, vous qui connaissez l'état du parc puisque vous avez été vous-même à Valdevy, à l'OPH à l'époque, quel aveu ! Effectivement, aujourd'hui on prend les choses à bras-le-corps et aujourd'hui enfin, on mobilise les moyens, que vous n'avez pas mobilisé pour réparer le parc social

abîmé avec la première livraison de la résidence Émile PAIN et les suivantes qui arrivent. Lebon Lamartine, alors Lebon Lamartine n'est pas piloté par l'ANRU, Lebon Lamartine est soutenu par l'ANRU. Si vous connaissez le logement social, vous savez que l'Agence Nationale du renouvellement urbain n'a pas vocation à piloter le patrimoine social, elle a vocation à accompagner des rénovations dans certains cas, dans certains endroits, qui sont identifiés par l'État comme étant prioritaires, et qui peuvent bénéficier de projet de renouvellement urbain, parce qu'ils relatent d'ailleurs d'un ratage de la municipalité précédente à laquelle vous aviez le rôle que vous nous rappeliez, aux Lozais, puisque le projet qui a été proposé a conduit par l'ANRU à ne pas soutenir la municipalité à l'époque sur les Lozais, et maintenant on est obligé d'attendre le prochain programme de renouvellement urbain pour espérer pouvoir intervenir sur ce quartier.

Je reviens à Duclos Malon, puisque vous vous targuez d'être au courant de chaque chose qu'il se passe dans cette ville, visiblement vous avez raté quelques réunions publiques, puisqu'on n'en est à une phase assez avancée du côté Duclos Benoit Malon, d'un travail de longue haleine qui est construit avec les habitantes et les habitants de la résidence pour intervenir effectivement directement sur la qualité du bâti, sur la qualité des logements, et aujourd'hui on n'en est à la phase d'étude et du choix des architectes, ce qui permettra dans les mois qui viennent de revenir vers les habitants avec la prise en compte du cahier des charges qui a pu être constitué dans le cadre des différents temps de concertation qui ont déjà eu lieu avec eux. C'est un travail, je le rappelais tout à l'heure, qui se poursuit par ailleurs dans d'autres résidences de la ville qui sont concernées aussi par un engagement très fort du bailleur, comme à Julien Grimaud ou bientôt les Hautes Bruyères puisqu'on a fait les premières visites pas plus tard que hier aux Ozarpan et à Sonia Delaunay. C'est la traduction concrète des 200 millions d'euros qui sont mobilisés par Valdevy aujourd'hui pour rénover l'ensemble du patrimoine social dans les années à venir. Donc on espère continuer avec ambition. Et je me félicite en tout cas d'entendre que maintenant vous partagez cette ambition.

Monsieur le Maire :

Merci. On passe au vote. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Une petite réponse. Monsieur COIS, je me ferai un plaisir de venir à vos réunions si vous invitez les élus de l'opposition. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Ce sont des réunions publiques, vous y êtes Madame. Je précise d'ailleurs Antonin COIS, ça vaut pour Valdevy et ça vaut pour la réhabilitation à Dumas, nous sommes aussi battus pour l' ISO LOYER, vous m'entendez Madame ESCLANGON, pour l' ISO LOYER, c'est-à-dire qu'on fait des réhabilitations qui ne pèsent pas sur la quittance des locataires qui ont vocation à continuer d'y vivre. C'est un engagement à la fois très fort des bailleurs eux-mêmes, un engagement de la ville, sur ces différents sujets, pour accompagner les bailleurs, pour réussir à tenir tous les bouts ??, rénovation de l'ancien, requalification de l'ancien, sans peser sur les quittances des locataires.

On passe donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

4. RAPPORT N° 2-2860 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par la Coop Foncière Francilienne auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition du foncier au 76-78 boulevard Maxime Gorki dans le cadre d'une opération de 12 logements en Bail Réel Solidaire.

5. RAPPORT N° 2-2861 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par la Coop Foncière Francilienne auprès d'Action Logement Services pour l'acquisition du foncier au 76-78 boulevard Maxime Gorki dans le cadre d'une opération de 12 logements en Bail Réel Solidaire.

Madame Cathy MOROT :

Merci Monsieur le Maire. Alors pour les deux derniers reports c'est pareil je vous propose de vous les présenter ensemble puisque c'est finalement l'octroi d'une garantie communale pour la même opération, mais avec 2 acteurs différents. Là, c'est pour la COOP Foncière Francilienne qui souscrit un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et de consignations d'un côté, et auprès d'Action Logement Service de l'autre. J'en profite pour vous dire que ces dossiers sont des octrois de garantie pour des BRS, pour rebondir sur l'accession à la propriété dont parlait Monsieur le Sénateur tout à l'heure.

Donc sur le rapport 2860, c'est un octroi de garantie communale pour la Caisse des dépôts, et l'autre, le 2861, auprès de Action Logement Service.

Monsieur le Maire :

Merci. Pareil, deux avis à l'unanimité dans les commissions. Gilles LAFON.

Monsieur Gilles LAFON :

Juste, il faudrait vérifier qui est au conseil d'administration de la Coop ? Je ne sais plus si le passage a été fait.

Monsieur le Maire concerte les élus.

On va sécuriser cela, on va considérer, et on rectifiera à la fin du conseil en vérifiant qui est nommé au sein de la Coop.

Pour le premier rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pour le second rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté

ADOPTION A L'UNANIMITE

**6. RAPPORT N° 1-2893 : Budget principal de la Ville –
Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.**

Monsieur le Maire :

Je donne la parole à Malika KACIMI pour la décision modificative pour l'exercice 2024.

Madame Malika KACIMI :

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Chers Collègues, comme vous le savez, nous expérimentons depuis cette année une nouvelle procédure pour le budget qui contrairement aux années précédentes, nous a permis de reprendre le résultat du contrat administratif 2023, budget primitif, et nous conduit à ne pas recourir au vote d'un budget supplémentaire au cours d'année. La présente délibération porte sur la première décision modificative de notre budget 2024.

Quelques éléments techniques pour votre parfaite information, une décision modificative pour avoir des objectifs : d'abord, autoriser des dépenses imprévues ou insuffisamment évaluées dans le budget primitif, ces dépenses doivent être équilibrées par de nouvelles recettes, et à l'inverse, elles peuvent aussi supprimer des crédits, dépenses antérieurement votées. Ensuite, elle peut modifier la répartition des crédits entre les chapitres. En effet, vous avez pu le voir, le maire n'a que la compétence de transférer des crédits qui se trouvent au sein d'un même chapitre dans le budget primitif, ce que vous avez pu constater parmi les décisions du maire en juillet conformément à l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, ceci dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Enfin, le transfert des crédits par une décision modificative peut être effectué de la section de fonctionnement vers celle de l'investissement mais pas l'inverse, sauf exception. De plus la section de fonctionnement ne doit pas se retrouver en déséquilibre.

Après ces éléments techniques et avant d'en venir plus précisément aux chiffres, je ne peux pas faire l'impasse sur la conjoncture tendue et le contexte national incertain qui ne facilite pas la gestion des collectivités locales aujourd'hui. Il y a quelques semaines, le gouvernement démissionnaire annonçait, vous en souvenez, un quasi-doublement des besoins de financement du fait d'un déficit causé, dixit par les dépenses des collectivités locales. Il y a quelques jours, le discours de politique générale du premier ministre semblait redonner confiance aux collectivités, mais dans la foulée, la Cour des Comptes préconisait une réduction de 100 000 agents au sein des collectivités locales, et dans le même temps, le Haut Conseil aux finances publiques prévoit un déficit de 5 milliards d'euros sur les comptes locaux en 2025. On voit ainsi se profiler inexorablement les répercussions négatives sur notre prochain budget. Je me permets de reprendre ici les mots d'un communiqué de l'association des Maires de France, qui rappelle que les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics, les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre par les collectivités locales qui respectent la règle d'or, elles ne peuvent pas voter un budget en déficit. Elle ajoute « beaucoup de ces dépenses résultent d'une obligation nouvelle que le gouvernement et le parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années ». Nous savons ainsi d'ores et déjà que le budget 2025 sera difficile à construire, mais revenons à notre budget 2024.

La présente décision modificative est guidée par l'esprit de responsabilité financière qui nous anime toutes et tous au sein de la majorité municipale. Elle s'inscrit dans la droite ligne d'une gestion que nous avons voulue à la fois sincère, transparente, rigoureuse et équilibrée. Je veux ici saluer la capacité du service à mettre en œuvre les politiques publiques et les missions qui leur sont dévolues dans un cadre budgétaire strict fixé par le conseil municipal. Grâce à cet investissement, notre collectivité se transforme, évolue, et se renforce pour l'avenir. L'enjeu est clair, il s'agit de continuer à toujours agir au service du développement de notre territoire, les équipements, les espaces verts, je me permets une parenthèse en citant notamment le budget participatif dédié à la transition écologique pour lequel les votes sur les projets sont ouverts, et j'y invite chacun et chacune à voter. Donc je disais le développement de territoire, mais aussi le développement du service public par un nouveau centre de santé ou encore le Tiers Lieu jeunesse qui ouvriront bientôt leur porte, et ceci au bénéfice de toutes et tous les Villejuifois.

Chers Collègues, nous continuons à suivre le cap que nous nous sommes fixés, fidèles à nos engagements, programme pour une ville plus solidaire, citoyenne et écologique. Villejuif bénéficie, il est vrai, d'une dynamique positive. C'est à noter en comparaison avec d'autres villes voisines ou de même strate, qui gèlent les recrutements et/ou ferment des services publics, ce que Villejuif ne fait pas. Néanmoins, notre politique volontariste n'est pas antinomique avec l'enjeu des bonnes pratiques permettant de dépenser moins ou plutôt de dépenser mieux.

Au travers de cette première décision modificative, nous opérons quelques ajustements sur le budget primitif qui, pour rappel, dans les grandes masses, s'élevait à 126,4 millions d'euros en fonctionnement, et 48,6 millions d'euros en investissement. Au final, vous constaterez que les ajustements sont mineurs.

Qu'il me soit ici permis de tirer quelques enseignements de cette délibération :

Premier enseignement, un équilibre de la section d'investissement à rétablir au regard essentiellement des baisses des recettes engendrées par la crise de l'immobilier qui n'a pas permis la finalisation de

plusieurs ventes pour 2 millions d'euros, ni d'engager des acquisitions dès lors reportées à 2025 pour 1,2 millions d'euros. Nous reportons également à l'année prochaine près d'1 million de travaux qui ne seront engagés réellement qu'en 2025. Je tiens à souligner, nous ne renonçons à aucun de nos projets, ils sont simplement reportés par réalisme au regard de leur niveau d'avancement et les aléas qui peuvent être rencontrés.

Deuxième enseignement de cette décision modificative, une augmentation des recettes notamment via des demandes de subventions à la Métropole du Grand Paris, c'était un des engagements lors du budget primitif. Malheureusement cette augmentation ne compense pas celles des dépenses de fonctionnement qui sont notamment liées à la conjoncture. Par exemple la hausse des prix de l'énergie pour près de 400 000 €, même si des baisses sont annoncées depuis des mois le gouvernement affiche une volonté de compenser ces baisses par de nouvelles taxes, vous le savez. Augmentation de la ligne de rémunération à hauteur de 1,3 millions d'euros, notamment du fait de la revalorisation des salaires décidée par l'État, mais également du fait des réorganisations internes qui impactent l'équilibre de la masse salariale entre les départs et les recrutements, mais aussi des contributions obligatoires difficiles à prévoir en amont comme celles dévolues aux sapeurs-pompiers par exemple.

Pour le reste, je vous renvoie plus précisément à l'ensemble des mouvements décrits avec précision dans le rapport.

Je remercie le service des finances de la ville pour cette synthèse très détaillée, toujours dans un souci de transparence.

Un troisième et dernier enseignement de sa décision modificative, c'est un désendettement qui se poursuit et un recours à l'emprunt d'équilibre, calibré au plus de nos besoins, même s'il apparaît que les taux d'intérêt vont prochainement baisser, la prudence reste de mise.

À l'issue de cette décision modificative, la section investissement s'équilibrera à 40,8 millions d'euros et la section de fonctionnement à 126,8 millions d'euros.

Pour conclure mon propos, je dirais que beaucoup de travail a déjà été accompli et de nombreux projets ont été enclenchés. Les mener à bien constitue notre priorité, notre feuille de route est donc respectée. Nous continuerons à les mettre en œuvre service des Villejuifaises et des Villejuifois. Je vous invite à en débattre aujourd'hui en vue de l'approbation de cette décision modificative de notre budget 2024. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Malika. Je vais prendre des inscrits. Alain WEBER.

Monsieur Alain WEBER :

Merci Malika pour cet exposé très pédagogique sur une matière qui est quand même un petit peu difficile, c'est effectivement toujours utile d'avoir des éclairages transparents et pédagogiques. Comme cela a été dit, cette décision modificative en fait, ce sont des chiffres qui sont au regard de l'ensemble budget, des chiffres relativement faibles. C'est au moment évidemment où nous commençons à rentrer dans la procédure budgétaire 2025 que les grands choix se décideront. Il y a néanmoins 3 points qui, pour notre groupe, méritent une vigilance particulière, encore une fois, même si les chiffres ne sont pas pour le moment très très très significatifs, c'est plus des clignotants qui s'allument.

Le premier point de vigilance, ça concerne la masse salariale puisque comme c'est expliqué très bien dans le dossier, le montant de la masse salariale augmente sensiblement, +1,3 millions je crois. Il y a là un point d'attention, un point d'attention, alors même que tous les engagements de notre mandat ne se traduisent pas encore, je pense en particulier au plan « Plus d'ATSEM ». Néanmoins, il y a une évolution de la masse salariale, qui n'est pas conforme à celle qui était envisagée au moment de l'élaboration du budget. Et donc c'est important, je pense, de bien distinguer ce qui est conjoncturel dans cette évolution de la masse salariale, et qui concerne la conjoncture de l'année 2024. Et puis de ce qui structurel, c'est-à-dire de quelque chose sur lequel on ne pourra plus revenir par la suite, et auquel cas effectivement il y a un point de vigilance particulier sur nos dépenses de fonctionnement de façon générale, mais on sait que les salaires représentent une partie importante de nos dépenses

de fonctionnement. Et donc à travers nos dépenses de fonctionnement, notre capacité d'épargne, épargne brute, épargne nette, enfin de la capacité d'épargne, parce que notre capacité d'épargne vient alimenter après nos investissements.

Et c'est le deuxième point sur lequel il y a un point de vigilance. Effectivement, il y a des reports, ça a été dit, des reports d'un certain nombre d'investissements, des reports sur 2025, des reports parce qu'on n'a pas la capacité à faire tous les investissements qui ont été engagés. Un report, c'est une moindre dépense, et au bout de 4 ans ou de 5 ans, quels sont les investissements initialement envisagés dans notre programmation pluriannuelle d'investissements que nous n'aurons pas réalisés ? On sait que déjà sur les 3 premières années, on n'était pas à la hauteur de la programmation pluriannuelle des investissements. Et donc là sur 2024, on voit qu'il y en a encore un certain nombre de projets qui se reportent, donc qui se décalent. Or, des investissements, je pense à 2 types d'investissements particulièrement importants, c'est tout ce qui concerne le développement durable en général, je pense en particulier aux acquisitions foncières pour développer notamment des espaces verts à proximité des écoles, c'est un point important notre programme aussi. Et puis un deuxième type d'investissement qui sont les investissements pour la rénovation énergétique, en particulier les rénovations énergétiques des bâtiments publics, et en particulier des rénovations énergétiques de ce qui constitue l'essentiel des bâtiments publics de notre municipalité, c'est-à-dire les écoles. Donc tout ce qui est reporté correspond à des investissements qui n'auront pas été réalisés, donc vigilance sur ces points-là, encore fois, même si les montants évoqués ne bouleversent pas en profondeur le budget tel qu'il était adopté en début d'année.

Et puis un dernier petit point sur le budget participatif. Très bien, c'est très très bien, c'était aussi un engagement de notre municipalité, mettre en place un budget participatif. On voit que ce n'est pas forcément simple. On a un certain nombre de porteurs de projets qui sont déçus qui nous écrivent que leur projet n'a pas été retenu, qu'ils veulent comprendre pourquoi leur projet n'a pas été retenu. Donc ça serait important d'expliquer au porteur de projets qui nous saisissent parce que leur projet n'est pas retenu, de leur expliquer pourquoi le projet n'a pas été retenu.

Monsieur le Maire :

Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Je vous remercie. Alors, nous voici dans la traditionnelle décision modificative automnale, et si j'ose dire comme chaque année depuis que vous avez été élu, elle laisse paraître d'ores et déjà l'incapacité à mettre en œuvre les investissements que vous aviez votés au mois de mars lors du budget primitif 2024. Vous nous annoncez avec fierté qu'à ce jour plus de 50 % de dépenses d'investissements ont déjà été réalisées. Alors non seulement nous trouvons que 50 % c'est peu, alors même qu'il reste environ que 2 mois de réalisation budgétaire, mais en plus nous pensons que vous n'atteindrez même pas ce pourcentage. Comme chaque année, nous disons et nous le redirons encore, c'est à peine 1 € sur les deux investis qui est dépensé. Il va falloir quand même se pencher sérieusement sur la préparation de votre futur budget primitif.

De deux choses l'une, soit le budget primitif est chaque année volontairement surévalué en investissements, et là, ce genre de méthode conduit inévitablement à s'interroger sur la sincérité budgétaire. Soit le budget primitif est bien évalué et alors qu'est-ce qui explique cette incapacité à le mettre en œuvre ? C'est peut-être un mix des deux ? En tout cas, nous ne pouvons que regretter cette façon de faire et qui conduit uniquement à servir votre communication sur d'hypothétiques projets en cours, et qui peinent terriblement voire pas du tout à voir le jour. Nous pensons qu'il est quand même temps d'être honnête avec les Villejuifois et de cesser de gonfler volontairement des budgets qui ne correspondent pas aux capacités de la ville chaque année. Et cela vous conduit inévitablement chaque année à générer ces fameux « restes à réaliser » en dépenses. Donc les dépenses de 2023, en fait elles sont payées en 2024 en partie, et les dépenses d'investissements de 2024 seront en grande partie payées en 2025. Bref. Quand on voit un budget primitif en début d'année, cela revient à voter les dépenses d'investissements non pas de l'année, mais les dépenses à N-1 au mieux. Étrange méthode qui conduit automatiquement à déplorer des taux de réalisation très faible.

En ce qui concerne cette décision modificative que nous avons sous les yeux, votre compte d'investissements a tellement été surévalué par rapport aux réalisations opérées, que vous avez

décidé de réduire les dépenses d'investissements de près de 2,8 millions, sans parler de certains projets qui seront encore reportés pour une énième fois. Alors je vais parler notamment de l'installation des panneaux solaires sur les toitures des deux écoles, la mise en œuvre de la suppression des bacs plastiques dans les cantines des écoles, votés pourtant depuis 4 années, la réhabilitation du marché Eugène Varlin, la plantation d'arbres à tel point qu'on l'a même revu dans les budgets participatifs, la poursuite du projet de transformation de la friche Ambroise Croizat en un nouveau parc, la végétalisation des parcs. Bref, rien de tout cela ne verra encore le jour cette année !

Vous nous annoncez parallèlement la non-réalisation de cession de patrimoine pour 2 millions, une baisse de recettes de la taxe d'aménagement de 300 000 €, et du FCTVA pour 500 000 €. Même s'il est vrai que les actes de vente soient parfois longs à établir, nous avons vraiment l'impression que rien n'avance dans cette municipalité, au point de nous demander si ces ventes sont-elles vraiment acquises ? N'allez-vous pas les faire réapparaître d'un coup de baguette magique par le truchement de « restes à réaliser » en recettes. Dans tous les cas, inscrire des recettes de cession de patrimoine d'un montant aussi conséquent, 2 millions quand même, révèle quand même un équilibre du budget primitif très discutable, à cela s'ajoutent les baisses de recettes sur la FCTVA et la taxe d'aménagement. Vous expliquez cela par des raisons que l'on peut qualifier de techniques, liées à des changements dans la réglementation. Or l'automatisation de la FCTVA que vous évoquez, est entrée en vigueur en 2022 dans notre commune, et donc les dépenses éligibles à ce fonds sont connues. Il apparaît dès lors inquiétant qu'une erreur de 500 000 € n'ait pas pu être identifiée lors de la préparation du budget 2024 car toutes les informations étaient disponibles sur les bases et les conséquences de l'automatisation.

De même vous expliquez la baisse de 300 000 € de la taxe d'aménagement par les nouvelles modalités de perception de ces textes, mais les conditions ont certes changé, mais cela vaut pour les permis de construire établis à compter du 1^{er} septembre 2022, pas les plus anciens. Donc il semble encore très étonnant que dans le budget primitif 2024, on n'ait pas anticipé ce décalage dans les encaissements de recettes dû à un changement de réglementation qui remontait quand même à 2022, et dont les premiers effets se sont déjà fait ressentir nécessairement en 2023.

Et puis, vous évoquez un manque à gagner par l'absence de taxe d'aménagement pour les ZAC ; Il nous semble que l'exonération de la taxe d'aménagement pour les opérations réalisées dans les ZAC n'est pas nouvelle non plus. Ce dispositif fiscal existe depuis le 1^{er} mars 2012. Vous vous servez volontairement de ces piètres arguments dits techniques pour justifier une incapacité à gérer.

Donc tous les éléments concourent à remettre en cause une fois de plus l'élaboration de votre budget primitif, volontairement vous aviez surestimé les recettes de près de 3 millions, rien qu'en jonglant avec les sessions, la FCTVA et la taxe d'aménagement, pour mieux vous en servir par la suite pour justifier l'incapacité d'agir. Et bien je suis désolée de vous dire que pas de chance, le pot aux roses est découvert, donc il faudra trouver autre chose la prochaine fois.

Donc si les recettes et les dépenses d'investissements sont en baisse, comme nous venons de le signaler, par contre, comme l'a rappelé Monsieur WEBER, les dépenses de fonctionnement, elles, elles sont toujours en hausse. Donc l'enveloppe pour les fluides est revue à la hausse de 250 000 € pour l'électricité ! Dans une ville qui se dit écologiste, une hausse de 250 000 € pour l'électricité ne montre pas une volonté de vouloir l'économiser. 140 000 € pour l'eau ! Nous nous interrogeons sur ces évolutions car les prix des fluides s'inscrivaient en baisse dans les années précédentes. Donc quelles raisons crédibles vous donnent les fournisseurs concernés pour justifier des hausses indiquées respectivement de 26,66 % pour le kilowatt heure et 28,76 % pour le mètre cube d'eau à la fin août.

Enfin le poids des charges de personnel qui augmentent, 1,3 millions d'euros ! Et on pourrait un jour peut-être avoir un vrai débat sur la gestion des ressources humaines car ces dépenses pèsent de plus en plus sur le budget alors même qu'il y a un malaise de plus en plus grand dans le personnel municipal. Quel paradoxe ! Il n'y a donc peut-être pas que l'argent et les embauches qui fassent le bonheur du personnel, il y a aussi les méthodes managériales, la façon de vivre, et faire vivre les relations humaines avec le personnel. Ce mal-être, on a pu l'analyser lors du dernier ROB au travers d'autres indicateurs tels que l'absentéisme, la maladie ou les départs, et la rotation importante des effectifs.

Enfin, n'oublions pas que les dépenses d'investissement se traduisent toujours les années suivantes par des dépenses de fonctionnement, et que les choix douteux et risqués de votre majorité sur 2023 vont être amenés à peser lourdement sur le budget de fonctionnement dans les années qui viennent. C'est notamment le cas pour l'achat de la ferme des Frémis à Tannerre, nous en reparlerons pour le permis de construire, pour laquelle nous déplorons d'ailleurs ce jour l'absence de bilan financier exhaustif au bout de 1 an, puisque nous fêtons ce mois-ci les 1 an de l'achat de ce domaine agricole, nous aurions aimé avoir effectivement quand même un bilan détaillé de ce qu'a donné cet achat au bout de 1 an.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :
Monsieur MILLE.

Monsieur Alain MILLE :

Bonsoir à tous. Madame KACIMI a mis l'accent sur la subvention des sapeurs-pompiers, mais je vous rappelle que les sapeur-pompiers pour Paris et la petite couronne sont des militaires, et leurs services, ils ont beaucoup plus de disponibilités que les pompiers civils. Donc si vous vous serviez des pompiers civils, ça vous coûterait beaucoup plus cher. La BSPP dépend du budget de la Préfecture de Police. Merci.

Monsieur le Maire :

Les collectivités financent aussi les BSPP Monsieur MILLE. Monsieur LIPIETZ.

Monsieur Alain LIPIETZ :

Tout d'abord, je rappelle, comme vient de le dire Monsieur WEBER, qu'on porte sur ces petites sommes. Alors c'est lié effectivement au fait qu'on a voté notre budget primitif tard, avec le maximum d'informations. On a visé à peu près juste. Mais enfin il y a la modification significative dont vient de parler Madame ESCLANGON. À mon avis il y a deux types de modifications à opérer. Alors je passe sur celles obligatoires, au regard de ce qui se passe sur la hausse des rémunérations, à 90 % ça ne dépend pas de nous, c'est une contestation décidée d'en haut, qui aurait pu être anticipée, on peut en discuter. Mais enfin les rémunérations augmentent, non pas parce que nous embauchons, on peut le regretter, mais par ce que le poids augmente, et là on s'en réjouit.

Deuxièmement il y a d'autres modifications conjoncturelles qui ne dépendent pas de nous, c'est la baisse des recettes sur les transactions immobilières. Si vous regardez cette espèce de scandale qui est dénoncé, disons par toute la presse financière, les erreurs des gouvernements du centre droit sur le budget 2024, Monsieur DARMANIN a dit 4,6 % de déficit, et puis quelques semaines après on a dit on dépassera les 5 %, et finalement dépasse les 6 %, pratiquement de jour en jour on augmente le déficit. Par essentiellement une politique de dépenses à tout-va, argent facile, et quoiqu'il en coûte sont tout à fait exactes pour les années précédentes. Rien ne l'indique que c'est le cas cette année, notamment par l'effondrement des recettes fiscales attendues notamment des transactions. Alors ça, on n'en paye le prix, on paye doublement le prix à la fois parce, alors on n'est pas les principaux bénéficiaires des taxes sur les transactions immobilières, mais enfin on a aussi, tout simplement on n'arrive pas à vendre certains de nos terrains. Il y a une espèce de gel du marché immobilier qui est dit, comme vous le savez tous, de l'augmentation des taux d'intérêt etc. etc.

Cela dit on a un autre versant des problèmes, sont liés structurellement apparemment à la ville de Villejuif, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à dépenser l'argent qu'on a budgété. On annule des crédits, et en même temps on annule d'ailleurs la dette, attention, on fait des économies d'endettement parce qu'on annule des investissements. Là, il y a un vrai problème, on n'arrive pas à faire nos investissements. On n'en a pas mal discuté les autres années, ce n'est pas la première fois que ça arrive. On a un vrai problème avec soit notre administration qui n'arrive pas à réaliser ce qu'on lui demande, faute de temps, faute de moyens, etc., et on repose à ce moment-là la question du personnel, en quantité, mais également avec une rotation extrêmement rapide des directrices et directeurs qui fait que tout ça prend du retard.

Alors j'ai entendu dans le discours de Madame KACIMI des modifications importantes sur la façon de prendre en compte ces retards. Je vous rappelle que les deux dernières années, on avait dit on annule carrément les crédits parce que sinon la droite nous dira que vous avez exagéré, vous avez fait un budget insincère, ce que vient de faire derrière Madame ESCLANGON, en ce respectivement l'investissement et recettes. On annulait systématiquement ce qu'on n'avait pas dépensé, au mois de décembre plutôt. Et là Madame KACIMI disait non non ce sont des reports, c'est-à-dire qu'on ne renonce absolument pas ces projets. Les uns, comme il s'agit de foncier, on n'a pas encore trouvé l'occasion, les autres quand il s'agit des investissements, on n'a pas trouvé le temps de le faire, etc, etc. Alors le problème qui me gêne le plus, c'est que ces investissements sont toujours du même côté, du côté comment pare-t-on, du verbe parer du premier groupe, comment pare-t-on la crise écologique. Ça fait des années que nous répétons d'une part la prévention en changeant notre modèle thermique notamment, en attendant de mettre des panneaux solaires, et puis il y a d'autre part l'adaptation, c'est-à-dire nous avons un retard énorme, constaté au début unanimement, c'est pratiquement un des rare vote qui a été unanime, il y avait 4 m² par habitant, nous sommes énormément en retard, même par rapport aux prescriptions de l'OMS, datant des années 50, donc ce n'était pas une question d'effet de serre, c'est vraiment une question de santé publique, qui se sont aggravées évidemment avec la montée de l'effet de serre, que ce soit sous forme de pluie qu'on a maintenant et d'écoulement des eaux, l'absorption des eaux par la terre, que c'est sur la résistance aux canicules. Nous prenons du retard des deux côtés, soit le basculement de la réforme de l'énergie alternative, soit la montée en puissance de ce qui nous protège du changement climatique, des achats de pleine terre pour faire des parcs qui absorbent l'eau, qui produiront de la fraîcheur, etc, etc. on parle évidemment des villes comme Paris ou Lyon qui ont plus de moyens que nous, le retard devient abyssal. Est-ce que c'est une mauvaise volonté ? Incapacité ?

Alors je vais poser la question à Madame KACIMI sur le fameux million sur les espaces verts. Je ne parle pas du terrain encastré dans le Vercors parce que c'est Monsieur LE BOHELLEC, qui lui-même en portant plainte contre nous etc. etc., a retardé l'opération elle-même. Je parle des autres opérations. Si on fait le bilan par rapport à septembre 2021, nous avons décidé qu'on mettrait 1 million par an pour faire l'achat foncier à destination des espaces verts, j'aimerais bien vraiment qu'on compte combien on a dépensé en matière foncier, qu'on pourrait maintenant, avec tous les retards cumulés, c'est payer des terrains familiaux. Si vraiment ce n'était que des reports. Il y a un vrai problème, le temps passe, et dans le cas de la crise écologique, le temps perdu ne se rattrape jamais, si c'est un des grands problèmes de l'écologie, c'est que le temps perdu ne se rattrape jamais. Ce que vous n'avez pas planté aujourd'hui, n'aura pas absorbé de gaz carbonique, outre le fait que dans 4-5 ans, ou 15 ans, vous n'aurez pas l'ombre dont vous aurez besoin, vu l'augmentation de la température qui sera de l'ordre de 2-3° par rapport à la température industrielle. Le temps perdu ne se rattrape jamais. Donc il est extrêmement important qu'on pousse les feux, si j'ose dire, qu'on baisse la température en plantant, en mettant des panneaux solaires etc.

Alors là où je suis un peu sceptique ce que dit Alain WEBER, il fait référence à la programmation des investissements, elle n'a jamais eu lieu. Nous avons un projet très intéressant qui nous a été proposé à ce fameux séminaire de la majorité en septembre 2021, et puis on avait un groupe de travail qui devait se mettre en place, il y a eu des COPIL sur les différents éléments, justement l'énergie climat, espaces verts, et on disait toujours que c'est à partir des conclusions de ces différents COPIL qu'on va construire un PPI. Mais il n'y a pas de PPI actuellement, même le plan espaces verts n'a pas été présenté en conseil municipal. On ne sait même pas quels vont être les terrains qu'on vise ? On a notionnellement l'idée qu'il faut qu'il soit le plus proche possible des écoles, parce que c'est quand même les enfants qu'il faut protéger en priorité, mais à part ça on n'a pas avancé, et surtout il n'y a pratiquement plus de participation populaire à la détection de ces espaces pour faire des espaces verts. Quand on compare à la première année on a eu la première vague de plantation d'arbres où on avait demandé la population ou est-ce qu'on peut planter etc. etc., on avait eu 150 propositions je vous rappelle. On a plus cette démarche de mobiliser les gens pour trouver où il y a des espaces verts et où on peut les construire.

Ce problème structurel, je pense qu'il va falloir un jour le prendre à bras-le-corps. Nous n'arriverons pas investir face à la crise écologique montante. Il nous reste 1 an et demi ! J'avais dit à la première séance de notre majorité municipale, vous verrez 6 ans ça passe comme le vent ! Et on m'avait dit « mais non, mais non, mais non », et bah, oui, voilà, on arrive à la fin du moment ou du temps qu'on a pour investir, et on n'a pas fait clairement notre boulot. Alors il y a des tas de bonnes raisons, on n'a

pas les équipes techniques pour le faire, les taxes coûtent cher, tout ce que vous voulez, mais quand même d'autres municipalités arrivent aller un petit peu plus vite que nous. Je rappelle que Vitry par exemple qui était parti d'assez bas, a dépassé ces 10 m² d'espaces verts par habitant.

C'est un petit budget rectificatif, ce qui prouve que globalement on avait bien prévu au départ. On est bien plombé par la crise immobilière, le ralentissement du marché, pas énormément, et derrière il faut bien voir qu'il y a probablement des problèmes organisationnels qui font que nous n'arrivons pas à investir à la vitesse que nous le votons.

Monsieur le Maire :
Gilles LAFON

Monsieur Gilles LAFON :

Très rapidement. C'est une décision modificative, moi je veux bien qu'on refasse le budget là, mais on est vraiment dans une décision modificative. Le point qui m'apparaît important, c'est l'annonce qui a été faite au début et la lettre de Pierre GARZON aux conseillers municipaux. Pourquoi ? Ça va revenir, le pacte de Cahors va revenir. Les annonces qui sont sans arrêt répétées, que ce soit par la Cour des Comptes, que ce soit par tout le monde, montre que la pression sur les collectivités territoriales va revenir. Moi mon inquiétude, c'est plus sur le budget 2025. Dans ce cadre de la préparation du budget 2025, « Générations » a comme souci par rapport à la ville et par rapport à cette décision modificative, le bon fonctionnement des services. On n'en débat, on n'arrête pas d'en débattre, il faut qu'on arrive à tout prix à faire que les efforts que l'on fait financer, ils sont indéniables, les efforts financiers qui sont faits depuis 2 ans en matière RH, qu'on puisse sentir un meilleur fonctionnement des salariés, qu'ils soient dans une situation de pouvoir se projeter efficacement dans leur travail. Voilà les deux aspects qui nous apparaissent importants.

Sur tout ce qui est débat sur les investissements, dans aucune ville on fait les 100 %, les « restes à réaliser » sont là effectivement pour ça, pour décaler dans le temps ce qui n'est pas fait une année, et des explications.

Et juste une petite question sur les 600 000 € d'aménagements de voirie pris en charge par le BT, parce que ça c'est la règle, et je ne comprends pas pourquoi ça figure là ?

Monsieur le Maire :
Gilbert CHASTAGNAC

Monsieur Gilbert CHASTAGNAC :

Oui merci Monsieur le Maire. Merci à Malika pour sa présentation assez complète, et qui va pour moi économiser de revenir sur certains indicateurs de cette décision modificative. Je voudrais tout d'abord dire que le groupe « communistes et citoyens » va bien sûr voter cette décision modificative qui est un peu plus forte que d'habitude du fait de notre choix de ne plus avoir de budget supplémentaire, Malika l'a expliqué, et donc avec un petit peu plus tout de mouvements que normal. Nous nous reconnaissons dans cette décision modificative, tout d'abord parce qu'elle est fidèle à nos orientations, à notre volonté de ne pas augmenter les impôts, tout en ne réduisant pas les dépenses qui sont nécessaires pour notre projet municipal et pour répondre aux besoins et aux attentes des Villejuifois. Comme d'habitude, nous l'avons fait avec prudence, d'abord parce nous n'avons pas de recettes fiscales supplémentaires connues, mais aussi et surtout, parce que les annonces faites par la Cour des Comptes, Malika l'a dit tout à l'heure, sont des plus inquiétantes lorsque l'on sait qu'elles sont très souvent dictées par le gouvernement, il y a donc de quoi être très inquiet.

Un gouvernement donc, et je voulais le souligner, dont la composition est une insulte faite aux électeurs de près de 80 % d'entre eux qui ont rejeté la politique présidentielle dès le premier tour des législatives, et près d'un tiers qui se sont mobilisés au second pour faire barrage à l'extrême droite. Les électeurs qui ont désigné le nouveau Front Populaire comme première force à l'Assemblée Nationale, et l'on appelait donc à diriger le gouvernement. Malgré cela le Président MACRON, pour pouvoir continuer à écrire sa propre histoire, a désigné un premier ministre de droite avec qui il a composé un gouvernement de droite toute, qui réunit tous les principaux perdants de l'élection et qui représente toutes les nuances libérales, conservatrices, autoritaires. Un gouvernement qui a été sauvé hier à l'Assemblée Nationale par l'extrême droite.

Oui, nous pouvons être inquiet car le cap est mis, la Cour des Comptes le martèle. Il faut s'attaquer aux dépenses des finances publiques et réaliser les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027. D'ailleurs, lors d'une rencontre avec les membres du comité des finances locales, le gouvernement a emboîté le pas en annonçant notamment que les collectivités devront contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros en 2025, auxquels s'ajoutent les 1,5 milliards de moins de fonds verts, au total 6,5 milliards d'effort demandé en supplément aux collectivités. Et pour cela, et bien il faut supprimer 100 000 emplois dans la fonction publique, faire fi des besoins dans l'hôpital public et pour l'accès général de l'accès aux soins, sans le moindre geste pour inverser, on en a parlé tout à l'heure, réellement la pénurie de moyens pour faire face à la crise du logement. Le naufrage de l'école publique va s'accélérer avec la chute vertigineuse de la performance de notre système éducatif. Et puis abandon, les mots ont un sens, de toute ambition dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique. C'est tout le contraire, tout le contraire du message des électeurs de juin dernier. Tout cela est une honte, une honte absolue lorsque l'on sait que depuis 7 ans, c'est plus de 62 milliards d'euros de recettes en moins en raison des baisses d'impôts offertes aux plus aisés et aux grandes entreprises. Oui nous pouvons être inquiets puisque les conséquences seront terribles pour une partie grandissante de nos populations, à commencer par les pauvres, les précaires, les jeunes, les étudiants, les retraités, les ménages les plus vulnérables.

Inquiets et en colère car nous savons que beaucoup d'entre eux se tournent vers nous, vers nos politiques sociales, vers notre service public communal et ses agents, pour les aider, les soulager, souvent en collaboration d'ailleurs avec les associations, qui elles aussi vont subir en cascade les conséquences d'une telle politique d'austérité.

Inquiets et en colère pour les finances de notre ville, pour son avenir, pour son développement, et pour notre service public communal dont la Cour des Comptes veut nous imposer une saignée de plus de 5 % des effectifs d'ici 2030.

Inquiets et en colère quand le gouvernement annonce l'instauration d'un partenariat de responsabilité avec les élus locaux, qui n'est ni plus ni moins, Gilles a raison, une nouvelle sorte de pacte de Cahors puisque les collectivités devront soit se soumettre à cet autoritarisme, soit être pénalisées financièrement.

Pour notre ville, ce n'est pas moins de 100 agents qui sont dans le viseur de Bercy alors qu'ils sont au plus près des populations pour les accompagner, les protéger dans leur quotidien et dans leurs urgences, comme c'est le cas particulièrement en période de crise, et nous l'avons vu avec le COVID, avec le (inaudible) Pour notre collectivité, nous avons besoin de défendre ses agents face à cette pure austérité, ces attaques contre le service public et les dangers qui en découlent pour le statut de la fonction publique, et pour cela il faudra se rassembler et se mobiliser tous ensemble.

C'est avec ce que cette lecture-là d'ailleurs que notre groupe approuve la proposition d'augmenter de 1,3 millions l'enveloppe RH car elle permet d'accélérer le recrutement, d'accompagner l'impact des créations de postes, dans une situation où nous constatons que les vacances de poste sont moins longues, et que les départs ralentissent, ce qui confirme l'attractivité de notre ville. C'est évidemment tout le contraire de ce que peut prétendre opposition, et les faits, rien que les faits.

Un mot maintenant sur les investissements, notre groupe retient principalement deux choses, qui sont une préoccupation, je le sais, de notre majorité. D'abord les demandes en décision modificative sont globalement autofinancées, et puis nos taux de réalisation progressent et sont bons dans l'ensemble, à l'exception effectivement des acquisitions et des sessions.

Au final, nous retenons que si cette décision modificative trace une feuille de route qui n'envisage pas d'accéder à toutes les demandes, sauf à recourir à un emprunt de manière tout à fait déraisonnable, cette décision modificative est fidèle à nos engagements et doit permettre la poursuite de la mise en œuvre de notre programme municipal, qui comprenait 79 engagements dont 64 sont déjà avancés ou réalisés autour de nos 3 piliers, Malika le disait, la solidarité, l'écologie, la citoyenneté.

Voilà, vous l'avez compris, notre groupe va bien entendu voter cette décision modificative. Nous le faisons sans rien renoncer mais aussi avec gravité et détermination. On contribue à toutes les ripostes et rassemblements qu'implique la politique d'austérité du gouvernement qui met à mal si durement nos politiques publiques.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Anne-Gaëlle LEYDIER.

Madame Gaëlle LEYDIER :

Oui. Quelques compléments. En fait, là où je suis un peu gênée, c'est vrai qu'on fait beaucoup de choses, quelquefois pas assez, qu'on a le droit en tant qu'élue de ne pas maîtriser tout ce que l'on fait. Ce qui me gêne parfois, c'est les affirmations qui sont faites en conseil municipal alors qu'il y a des choses qui sont en cours.

Sur la végétalisation par exemple, on est en plein budget participatif. Moi je vous invite à aller voir les projets. Donc c'est quelque chose qui a été fait avec les habitants, pour les habitants, et là ce sont les habitants qui également vont pouvoir voter. Donc dire qu'en termes de végétalisation, avec les habitants, rien n'est fait cette année, c'est un peu de manque d'à-propos, alors qu'avec Malika, on n'arrête pas de vous relancer pour justement vous inscrire, pour aller au-devant de la population. Je pensais qu'on était lourdes en vous envoyant plein de mails, et finalement peut-être pas assez. Je vais peut-être finir par faire un rappel chaque jour. C'est vrai, on a le droit d'oublier, mais attention à ce qu'on affirme. Je trouve que pour les élus qui s'impliquent, pour l'administration qui s'implique, il y a quelquefois un côté qui est un peu démotivant de dire qu'on ne fait pas alors qu'il y a des projets qui sont en cours.

Toujours sur le budget participatif, c'est plus de 239 idées qui ont été proposées. Les services les ont travaillées, pour les fusionner, faire rencontrer les habitants entre eux pour que certains projets se fusionnent, accompagnés pour qu'ils soient réalistes et réalisables, parce que l'objectif c'est que ça se fasse, et que ce soit concret pour les habitants. Effectivement, il y a eu des non. Chaque personne à qui le projet a été refusé a reçu un courrier. Nous avons été avec Malika en copie, nous avons vu les courriers qui ont été envoyés, on explique à chaque fois pourquoi. Alors je ne sais pas qui sont tous ces gens qui t'en n'ont parlé. Nous, on en a vu deux, avec Malika, un d'ailleurs qui a envoyé un courrier à tout le monde, que chacun connaît, et un autre Monsieur, à qui il y a un projet qui n'a pas été retenu, mais il y en a deux autres qui l'ont aidé. Donc en même temps quand on discute un petit peu avec lui... Moi je sais qui sont tous ces gens. Alain si tu le dis en conseil municipal, je te demande sincèrement est-ce que tu peux nous envoyer les noms, à Malika et à moi, pour qu'on puisse les rencontrer. On est très engagé sur ce budget participatif. On tient à ce qu'il fonctionne. Si tu as beaucoup de retours, je te remercie de me prévenir en amont, qu'on puisse anticiper les choses.

Tout à l'heure on parlait d'achat d'espaces verts, maintenant c'est bien parce qu'avec l'Idelibre, on est tous obligés d'aller sur Idelibre, je trouve qu'il y a un avantage, c'est qu'on peut vite aller consulter ce qui s'est fait dans les précédents conseils municipaux. Et juste au conseil municipal du mois de juin, on a acheté un espace vert en face de l'école Georges Sand, et on a autorisé le maire à échanger avec le SIPB et les villes adhérentes au SIPB pour un espace vert vers le lycée Darius Milhaud. C'est une délibération à laquelle tu t'es opposée Alain. Donc, en même temps je veux bien comprendre si tu dis « pourquoi on achète des espaces verts ? », et au moment on essaie de faire des délibérations pour en acheter, tu t'y opposes. C'est juste qu'à un moment, il faut qu'on reste un peu cohérent. Et c'est juste, on ne peut pas dire « on ne fait pas », ou alors il faut assumer jusqu'au bout quand on fait des affirmations de cette sorte.

C'était juste ce que je voulais dire un peu en réaction, j'en suis navrée, mais je pense qu'il faut qu'on soit vigilant, parlons-nous avant, je pense que ce n'est pas interdit, parce que quand on affirme comme ça, je pense qu'il faut mesurer les impacts que ça peut avoir sur les élus et sur l'administration qui se donne à fond sur énormément de projets.

Monsieur le Maire :

Alain LIPIETZ, et puis on va terminer le débat avec Malika.

Monsieur Alain LIPIETZ :

J'ai bien vu le prix d'achat de l'ancien terrain, dit des chevaux, aux gens qui louaient des chevaux, c'est 98 000, il reste de l'argent quand on dit 1 million par an.

Et quant au terrain 10 du laboratoire, terrain Rameau, oui nous sommes intervenus la dernière fois pour dire « attention c'est un terrain qui est déjà marqué au PLU marqué comme inconstructible, réservé pour espaces verts ». À l'époque du plan d'occupation des sols de 2015, on avait dit que c'est en échange avec le fait qu'on amputait le Nord Est du parc des Hautes Bruyères. Les hautes Bruyères étant une grande Marguerite dans le SDRIF, ne peut pas diminuer de surface. Donc il fallait bien, à partir du moment où on construisait la gare, sur l'ancien jardin bicentenaire de ce parc des Hautes Bruyères, il fallait ouvrir un espace complémentaire, et c'est le terrain Darius Milhaud. Ce n'est pas Darius Milhaud qui était le... c'est Satie qui n'a pas été construit. Il a été réservé pour le lycée Erik Satie, qui n'a pas été construit, et qui est devenu le terrain du SIPB, mais il est inconstructible dans l'actuel plan, il est réservé pour faire un espace vert, exactement comme le SDRIF sur lequel nous faisons l'autre ferme. Donc attention, ne mélangeons pas les torchons et les serviettes, nous sommes copropriétaires de ce terrain depuis la fondation du SIPB. Il est marqué comme terrain à faire des espaces verts depuis le dernier plan d'occupation des sols. Il y a effectivement des achats de terrain, je me les étais notés, j'ai demandé exactement qu'on me dise lesquels sont destinés à faire des espaces verts, je n'en vois qu'un l'ancien terrain des gens qui louaient des chevaux, mais c'est 96 000 et pas 1 million, on a du rab. Et donc que je remercie Madame KACIMI justement d'avoir dit « attention, tout cela c'est du report, on n'annule pas le million prévu cette année, si dans les 4 mois qui viennent, en octobre, novembre, décembre, on trouve un terrain dans les zones de 1 million, on l'achète etc. etc. ». Et donc je remercie que ça ne soit pas abandonné, et je pense qu'il est très important de le préciser que ce qui n'a pas pu être fait cette année est reporté à l'année suivante, c'est-à-dire qu'on ne prend pas de retard en annulant les projets d'investissements contre la crise écologique qui nous menace, et même plus que nous menacer maintenant, qui nous frappe.

Monsieur le Maire :

Malika KACIMI.

Madame Malika KACIMI :

Merci Monsieur Maire. Merci Chers Collègues pour vos retours que je qualifierais de constructifs. J'e vais essayer d'apporter quelques réponses aux interrogations qui ont été apportées.

Pour répondre à Monsieur WEBER sur les questions de capacité d'épargne, notre épargne brute passe de 11,65 millions d'euros au budget primitif 2024 à 11,09 avec cette décision modificative, certes, ce n'est pas massif, et encore une fois je pourrais le dire pour chacun des chiffres que je vais égrainer.

Idem pour notre capacité de désendettement, nous passons de 7,7 années à 8,06 années, on perd quelques mois. Et puis, j'ai évoqué l'emprunt d'équilibre, oui on continue de se désendetter d'une part, mais on s'endette également d'autre part, même si c'est dans une moindre mesure. Donc on continue d'agir de ce point de vue-là, pour répondre à Monsieur LIPIETZ.

Madame ESCLANGON, évidemment vous êtes dans votre rôle de critiquer la sincérité budgétaire du budget, évidemment je ne peux pas l'entendre, je ne peux pas l'accepter, c'est mon rôle aussi. Mais bon, vous affirmez quand même des choses qui sont inentendables dans le sens que 1 € sur 2 ne sera pas dépensé, vous pensez que la réalisation des chiffres que nous affichons, 50 % de réalisation, c'est mensonger, et que ça ne sert qu'à notre communication. Je veux juste remettre les choses en place, on avait plus de 40 millions d'euros de budget d'investissements, on n'en retire 3, c'est à peine 10 %, même pas, moins de 10% . Donc nous avançons, les services continuent de travailler, éventuellement, il y aura un « reste à réaliser », et comme l'a dit Monsieur LAFON, évidemment on ne fait jamais 100 % de notre prévision, et c'est bien pour ça qu'un budget est prévisionnel et qu'il n'est pas gravé dans le marbre et qu'on a la capacité de pouvoir le faire évoluer en cours d'année. Et là encore une fois, on le fait évoluer à la marge. Donc, il n'y a pas de pot aux roses, très sincèrement, pour revenir sur votre expression.

Sur les fluides, certes, nous avons une forte augmentation du prix, je le conçois, mais en réalité vous mettez en cause le fait que nous consommons plus alors que nous avons fait, c'est petit, -2 % de consommation cette année à ce stade. Donc cette augmentation, il faudra voir effectivement soit avec les fournisseurs effectivement pourquoi les prix augmentent autant, ou soit il y a eu une mauvaise estimation au départ de notre consommation, mais je vous confirme que nous consommons moins.

Sur la question de la ferme des Frémis où vous évoquez que ça va coûter indéfiniment en investissement, je vous confirme que ça nous a coûté beaucoup moins cher que ce qui était prévu en investissement à l'achat, parce qu'on avait prévu 1 million d'euros et on a payé finalement 550 000 €, et qu'à ce jour, on n'a pas de dépenses d'investissement prévu sur ce projet. Je sais qu'il y a une délibération tout à l'heure sur un autre sujet, mais c'est pour l'avenir. À ce jour, nous parlons du budget 2024, il n'y a rien de prévu en investissement, nous n'avons que quelques dépenses de fonctionnement, qui sont, ma foi, fort minimales.

Je vais répondre aussi à Monsieur MILLE. Alors aucune intention de ma part lorsque j'ai parlé des sapeurs-pompiers, mais encore une fois, c'était juste pour souligner effectivement la difficulté, pour vous répondre, la difficulté qu'on a parfois sur certains postes budgétaires, cette subvention, on ne savait pas à l'avance, quand on a voté le budget, de combien elle serait, ni approximativement ni voilà, et elle est fixée effectivement par la Préfecture, et le jour où elle tombe, il faut qu'on la réajuste au niveau notre budget.

Sur les espaces verts, je ne réponds pas, c'est déjà fait.

Pour la question relative aux 600 000 € prise en charge par l'EPT, de ce que je comprends, mais encore une fois, les services techniques pourront à l'avenir nous préciser les choses, c'est que d'abord il y a eu renégociation avec la CLECT du GOSB, et puis aussi une surestimation sans doute de la débétumisation qui serait prise en charge par la ville au détriment du GOSB.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions. Je continue à affirmer que nous travaillons dans un objectif de sincérité budgétaire, et je remercie tous les services, le service financier bien entendu mais l'ensemble des services qui mettent en œuvre l'ensemble des mesures que nous avons, et les projets que nous portons, parfois avec des difficultés, avec des aléas, avec des problématiques qu'il faut savoir relever, et ils le font brillamment, avec plus ou moins de succès parfois, mais en tout cas avec l'objectif de pouvoir aboutir l'ensemble de nos objectifs. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Nous arrivons au terme du débat de son rapport. Quelques mots, d'abord peut être pour souligner, moi aussi, le gros travail et à contrario de ce que j'ai entendu, de différentes administrations pour précisément mettre en œuvre, mois après mois, les politiques publiques que nous décidons ici dans cette enceinte et patiemment en ayant en tête à la fois les engagements que nous aurons pris, c'est-à-dire 79 engagements, et qui s'égrènent au fur et à mesure de leur réalisation, et si on allait au-delà, y compris des désengagements, j'en redirai un mot. Et puis de l'autre, la nécessité d'aller en permanence précisément pour atteindre les objectifs qui sont les nôtres dans une contraction attendue de la dépense publique des communes, qui va s'aggraver là, mais qui n'a pas commencé là, qui est une continuité depuis des années, pour aller chercher les cofinancements.

Je vais rappeler Madame ESCLANGON le rapport de la Cour des Comptes qui traitait du sujet du mandat précédent, qui disait que cette municipalité avait un taux de cofinancement quasi nul dans la précédente mandature. Qu'est-ce que ça veut dire en jargon simple ? C'est que tout simplement, aucun travail n'avait été fait pour aller chercher l'argent ailleurs de la collectivité. C'est un choix inverse que nous faisons, puisque considérant que si nous voulons, et je réponds Alain LIPIETZ, si nous voulons atteindre les objectifs, et nous allons les atteindre, que nous nous sommes donnés en matière d'espaces verts, de débétumisation de l'espace public, dont nous avons quand même doublé contrairement à ce que nous avons initialement décidé, le nombre d'écoles par année. Et donc nous devons accélérer face aux dérèglements climatiques, sans aide supérieure par ailleurs. Nous avons décidé de faire le choix d'aller chercher, de prendre ce temps-là aussi du cofinancement. Or, pour ceux qui savent, en tout cas les interlocuteurs qui sont intervenus pour en faire la critique, ils savent eux, puisqu'ils ont été fonctionnaires, qu'on ne peut pas engager des travaux tant qu'on n'a pas eu le feu vert des co-financeurs potentiels, c'est un élément important à avoir en tête. On peut avoir des

engagements, je vais en prendre un. On a eu une très belle rencontre avec le Président OLLIER sur les projets, notamment de fermes urbaines, notamment de tous les sujets qui traitent du dérèglement climatique, accompagnement des écoles, et notre plan de programmation d'investissement pluriannuel avec le SIPPEREC pour transformer nos écoles et contribuer d'une part à un meilleur accueil des enfants, mais aussi à une moindre consommation énergétique qui aggrave la situation du climat dans le monde. Mais pour faire en sorte aussi que les investissements que nous engageons ne soient pas exclusivement payés par la ville de Villejuif et ses habitants, et c'est un enjeu fondamental aussi, pour ne pas faire peser, soit sur une décision, si nous ne le faisons pas, viendrait à renoncer pour le coup à certains investissements, ou en tout cas les décaler dans le temps, ce n'est pas le choix que nous faisons, soit tout simplement utiliser des rares leviers qui nous restent, et dont je rappelle ici, et y compris une partie de la majorité qui a voté contre, d'utiliser le seul impôt qu'il nous reste, c'est l'impôt sur le foncier. Donc on ne peut pas dire une chose et le contraire de l'autre. Il faut de la cohérence en politique, c'est extrêmement important. Et il va en falloir d'autant plus, et je partage ce qu'a évoqué le groupe « générations » à travers l'intervention de Gilles LAFON, mais aussi le groupe « communistes » par l'intervention de Gilbert CHASTAGNAC, on ne parle pas de mesures d'austérité telles qu'on les a connues il y a quelques années, qui étaient difficiles et dures, mais qu'on a réussi pour un bout à surmonter, on parle de coups sournois qui ont été extrêmement violents pour le pays et la collectivité. Et j'en veux pour preuve, ça fera peut-être réfléchir, je lisais un instant la déclaration, et je vais me permettre de la citer, *« le paradoxe entre un président de la République qui nous demande d'assurer le plus vite possible les transitions écologiques et énergétiques annonçant un média qu'il faut rénover les écoles de toutes urgences, travaux financés par les communes, pour ne prendre que cet exemple caricatural, de ce même État qui plombe les finances des collectivités en plein cœur d'un mandat déjà sur les rails, est éloquent de ce sauve-qui-peut, qui anime aujourd'hui le gouvernement. Un scandale de plus qui ne cache rien d'autre qu'une lente recentralisation portée à dessins par Bercy, histoire de gérer la pénurie d'en haut. Cette histoire est longue et ancienne, elle est destructrice pour notre cohésion sociale, notre architecture démocratique continue ainsi de s'effondrer. Nous, les Maires nous allons continuer de nous battre »*. Signés Madame ESCLANGON, Stéphane BONNET, qui fait partie de votre orientation politique, et qui est responsable des Maires d'Ile de France, qui dit très exactement l'inverse de ce que venez de dire. C'est une situation qui est propre à Villejuif, cet étouffement des collectivités locales. Et vous voyez bien que vous n'êtes pas au niveau de ce fait, de ce qui est en train de se jouer, à toujours isoler les sujets locaux des grandes orientations nationales, parce qu'évidemment elles ne vous arrangent pas parce qu'elles sont à l'origine des difficultés dans lesquelles nous sommes.

Alors nous allons continuer, nous allons continuer, parce que ça été dit par plusieurs intervenants quand même, on parle d'une décision modificative, qu'à un moment de l'année, on régularise quelque part, entre une dépense qui augmente, une recette qui arrive ou qui n'arrive pas, pour précisément répondre à la question de la sincérité. Et je vais appuyer ce qu'a dit Malika KACIMI à ce point de vue, on peut essayer ici dans cette assemblée en permanence de dire qu'il y a un espace politique qui est insincère, et c'est d'autant plus un problème que la note dit exactement l'inverse, est très précise, sur ce qui a été surévalué, sous-évalué, qui donne tous les éléments. Je le dis au Villejuifois qui écoute, on peut consulter, tout ça est public. En tout cas, ça n'a rien à voir avec le descriptif qui a été fait par vous Madame ESCLANGON. Et pourquoi ça pose un problème ? D'abord, parce que ce n'est pas très respectueux de cette assemblée, et de vous-même, de ce qu'on attend de vous, de l'opposition, d'une part. Et puis d'autre part, je pense que dans un climat où grandit le risque d'un rassemblement national dans le pays, et qui s'appuie dans l'idée toujours qu'il y aura une forme d'insincérité dans le débat politique, ça aggrave, je crois, la situation que nous vivons. Pour l'instant les Français ont écarté au mois de juin, même si derrière, la décision des Français, quels qu'a été leur vote, gauche ou droite, qui a écarté l'option du rassemblement national, n'a pas été respectée depuis par le Président de la République. Mais en l'état, moi j'ai envie vraiment, sur les sujets, qu'on ait de vrais débats, et pas qu'on ait des effets de manches, sur « on nous cache des choses, on ne nous dit pas tout ». Si, c'est précisément expliqué, c'est précisément porté à la connaissance des élus que nous sommes. Et donc ce qui est porté à connaissance, c'est que nous continuons à avancer dans les choix qui ont été les nôtres, et qui avancent plutôt à un rythme soutenu par rapport à ce que l'on connaît. Je rappelle quand même, on est quand même un moment où le Conseil Départemental du Val de Marne a décidé, on n'en fera un vœu tout à l'heure, de supprimer la carte imaginaire pour les collégiens, de fermer 50 % des berceaux du département, ce qui n'est pas le cas pour les berceaux de la ville, que nous avons une consommation, et ce qui motive cette décision modificative à 100 %, de la dépense RH, quand elle est en berne dans beaucoup de collectivités. Il ne s'agit pas de leur jeter la pierre, il y a des

raisons objectives pour le coup et pas seulement idéologiques, objectives, notamment ce qu'a évoqué Alain LIPIETZ, sur la baisse des droits de mutation entre autres. Mais avec toujours une même logique, l'assèchement des leviers utiles aux collectivités locales pour décider de leurs recettes utiles aux politiques publiques qu'elles veulent mener. Donc moi je crois au contraire, vous savez dans ce genre d'affaires, c'est les Villejuifois qui le diront, ce qu'ils estiment avoir été fait ou pas fait. En l'état, de ce que je constate encore ce week-end par l'accueil des nouveaux habitants, par les différentes initiatives depuis des semaines autour du budget participatif, autour de l'été que nous avons connu sur Villejuif avec Villejuif Respire, les différentes initiatives que nous menons à la ferme, et notamment urbaines, ou sur d'autres politiques que nous menons. Il y a une conscience pleine et entière de ce que produit la ville de Villejuif en termes d'actes concrets, utiles aux gens, utiles à améliorer la vie au quotidien, utiles à transformer la planète. Et je crois que sur ce point de vue évidemment pour faire plus et mieux, il va falloir ensemble se serrer les coudes et aller se tourner vers l'Etat, non pas au rendez-vous des injonctions du monde de la finance pour aggraver l'austérité, mais au contraire pour avoir un choc de l'investissement indispensable à l'économie de notre pays d'une part, mais aussi tout simplement à l'avenir de la planète et à la réponse des citoyens.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? L'ensemble des élus de l'opposition de droite. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. C'est donc adopté par la majorité municipale. Je vous remercie.

ADOPTION À LA MAJORITE
(33 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention)

7. RAPPORT N° 2-2836 : Mise en place d'une mutuelle communale : Approbation de la convention de partenariat avec la Mutuelle familiale.
--

Monsieur le Maire :

Je passe la parole à Antonin COIS pour le rapport suivant très important.

Monsieur Antonin COIS :

Sur la mutuelle municipale.

Monsieur le Maire :

Tout à fait.

Monsieur Antonin COIS :

Merci Monsieur le Maire. Oui pour parler de cette mutuelle communale, effectivement, je partage avec vous l'importance de ce rapport, et malgré le fait que la commission l'ait voté à l'unanimité, il me semble important d'expliquer cette proposition qui est formulée aujourd'hui en conseil municipal à l'ensemble des Villejuifaises et les Villejuifois qui nous suivent et nous écoutent dans la salle et sur les réseaux sociaux. Déjà vous savez, puisqu'on l'a déjà dit à plusieurs reprises dans cette salle, l'engagement de notre ville, qui est inscrit d'ailleurs dans notre plan d'actions décidé avec les citoyens et les citoyennes et les associations sociales et solidaires de notre ville, dans le cadre de la BS, c'est l'accès aux droits et à la dignité humaine, on a parlé du logement tout à l'heure, maintenant on va parler de la santé. C'est l'enjeu n° 1 de notre plan d'actions. Parmi eux, je disais l'accès à la santé, c'est un sujet particulièrement sensible, d'autant que le détricotage de la Sécurité Sociale se poursuit avec le déremboursement des médicaments et des consultations médicales. Je veux le rappeler ici, c'est important, comme Monsieur le Maire le disait à l'instant sur d'autres sujets, les dynamiques nationales, les décisions nationales, ont des impacts locaux, et c'est aussi à ça qu'en tant que municipalité qu'on est amené à réagir pour proposer des solutions et montrer que d'autres chemins sont possibles. Et le modèle qu'on défend ici évidemment, le seul modèle véritablement égalitaire, c'est celui du Conseil National de la Résistance, c'est celui de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire de la mutualisation des coûts de santé entre tous les citoyens, selon le modèle, que je rappelle souvent, qui est celui de l'état social : de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins. Et le contexte d'ailleurs à ce sujet-là est brûlant, alors que le gouvernement avait déjà annoncé en juillet l'augmentation des prix des consultations médicales, qui passe de 26,50 à 30 € par exemple pour le secteur 1 des médecins généralistes d'ici fin 2024, et que ce même gouvernement vient d'annoncer il y a quelques jours qu'il s'apprête en même temps à baisser le remboursement des consultations

médicales par la sécurité sociale, en passant ces remboursements de 70 à 60 %, toujours sur la base des tarifs conventionnés. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Pour quelqu'un qui n'a pas de mutuelle, aller voir un médecin en 2022 coûtait 7,50 € et que ça coûtera 12 € le 1^{er} janvier 2025. Pire, il faut ajouter la participation forfaitaire qui depuis le 15 mai a doublé de 1 à 2 €. Donc aller voir un médecin, ça coûtera 14 €. Et la situation est bien pire quand en plus, on est bien malade, qu'il faut payer des médicaments déremboursés, des consultations chez le spécialiste déremboursées, voire les interventions hospitalières trop souvent elle aussi déremboursées. Nous ne nous y trompons d'ailleurs pas, le résultat concret de ces décisions, c'est l'augmentation des prix des assurances, parce qu'elles-mêmes ont davantage à payer. Sur la seule année 2024, les assurances santé ont augmenté de plus de 8 % en moyenne. Bref notre gouvernement antisocial continue de brader l'héritage du Conseil National de la Résistance en donnant de plus en plus de poids au libre marché des assurances qui spéculent sur les risques, et donc en bout de course, en faisant payer de plus en plus aux citoyens, et je le répète, il n'existe pas de situations plus inégalitaires que celle-ci.

J'ajoute enfin, parce que c'est important pour la décision qu'on propose, que ce marché a tendance à laisser sur le bord de chemin, comme tous les marchés, les plus fragiles, c'est-à-dire celles et ceux qui n'ont pas accès à l'information, celles et ceux qui ne peuvent pas payer ou qui n'étant pas suffisamment solvables sont moins intéressants pour les assurances que d'autres clients plus fortunés. C'est simple en France, ça représente 10 % des personnes, souvent des étudiants, des travailleurs intérimaires, des travailleurs pauvres, des indépendants, des retraités, des chômeurs, auxquels il faut ajouter toutes celles et ceux qui pourraient bénéficier des complémentaires santé solidaires qui s'adressent aux plus modestes de nos concitoyens et ne coûtent rien ou peu en fonction des cas, et qu'ils ne le savent pas ou qu'ils ne font pas valoir leurs droits comme trop souvent nos concitoyens.

Pour limiter les dégâts, pour renverser la vapeur, il y a bien sûr un combat politique, et ce combat, je le rappelais, il faut continuer à le mener. Mais au quotidien, on dispose d'un modèle collectivement qui ne résout pas tout mais qui est intéressant, c'est le modèle mutualiste qui est un modèle qui s'appuie sur l'économie sociale et solidaire et qui refuse les seules logiques spéculatives, qui fonctionne selon les principes démocratiques, tels qu'un homme, une voix, qui ne rémunère aucun actionnaire et qui donc investit l'ensemble de ses moyens en fonction de son objet social. C'est dans le croisement de ces problématiques et de ces réalités qu'intervient la mutuelle communale, parce que le partenariat qu'on propose ce soir, avec la mutuelle familiale, c'est un partenariat qui mobilise un partenariat mutualiste, qui non seulement propose une offre dédiée aux Villejuifoises et aux Villejuifois à près de 20 % inférieur au prix du marché, ce qui est directement intéressant pour tous et tous, et qui aussi s'engage à proposer chaque semaine des permanences dans nos mairies annexes, dans différents lieux de services publics, qui aussi s'engage à orienter toutes celles et ceux qu'elle identifiera comme bénéficiaires potentiels vers la complémentaire santé solidaire, c'est-à-dire qui s'engage à être un partenaire réel de l'accès au droit. Bref, ce n'est pas d'un prestataire dont on propose de se doter mais bien d'un partenaire qui permet la constitution de ce qu'on appelle une mutuelle communale pour aller vers l'accès universel à la santé, avec toutes les limites que je rappelais au début de mon intervention.

Il est enfin à noter que cette proposition de convention est neutre pour les finances de la ville, puisque la mutuelle ne demande pas de participation.

Concrètement, pour vous donner une idée, même si les tarifs sont annexés en 3 situations différentes. Pour une personne seule de 40 ans, on arrive à des tarifs à peu près à 37 € par mois. Pour une mère isolée avec son enfant, à peu près 41 €. Pour une personne âgée, dont on sait l'explosion des coûts, les assurances sont d'autant plus chères quand on est âgé, sans limite d'âge, avec un début de jet compris entre 60 et 100 €, ce qui est, je le répète, inférieur au prix du marché.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Antonin COIS. Madame ESCLANGON.

Alors, nous avons regardé attentivement toutes les propositions puisqu'elles s'opèrent en 4 tranches de remboursements par cet organisme de mutuelle. Il faut reconnaître que les propositions sont vraiment intéressantes au regard surtout des prix raisonnables, donc c'est une excellente initiative effectivement de permettre à tous les Villejuifois de pouvoir accéder à une mutuelle. Et je crois que ça n'avait pas à intérêt de dire autrement que ça Monsieur COIS, tous les Villejuifois qui nous écoutent, il faut faire les choses simplement. Vous avez une bonne initiative, vous permettez aux Villejuifois de pouvoir contracter à des prix raisonnables, une mutuelle, parce qu'ils le savent très bien, quand ils vont chez le médecin, il n'y a que la part Sécu qui est remboursée, et il n'y a pas besoin de faire de politique politicienne, il faut dire les choses simplement pour les Villejuifois qui nous écoutent. Vous avez une bonne initiative, mettez-la en avant, ça suffit. Nous voterons pour cette délibération.

Monsieur le Maire :

Rakia ABDOURAHAMANE.

Madame Rakia ABDOURAHAMANE :

Merci Monsieur Maire. Vous êtes quand même extraordinaire Madame ESCLANGON, à chaque fois il faut toujours trouver des petits problèmes, même sur la tête chauve, des petits poux.

Merci Chers Collègues, merci beaucoup Antonin pour cette présentation très détaillée, et je dirais même moi vraiment une très grande fierté parce que nous avons porté ce projet en 2020, et ça été à la demande vraiment des habitants de Villejuif.

Je vais revenir et justement, et puis vous avez également évoqué la Sécurité Sociale, le Conseil National de la Résistance qu'il avait été très bien porté, et le Ministre Ambroise CROIZAT en 1945. Chers Collègues, alors que dès 1948, l'article 2 de la déclaration universelle des droits de l'homme proclame l'égalité et l'accès aux droits de soins pour toutes et tous, sans distinction, aucune notamment d'origine nationale ou sociale, de fortune, une naissance ou de toute autre situation. En France, en 2018, l'écart alarmant de l'espérance de vie est de 5 % des hommes les plus riches et les 5 % les plus pauvres, était de 12,7 ans et de 8 ans pour les femmes. Il continue de s'accroître. Si l'espérance de vie n'est pas un indicateur suffisant pour évaluer le niveau de santé, cet écart est révélateur du lien entre la santé des personnes et leurs conditions sociales. Les inégalités sociales de santé apparaissent avant même la naissance, avant même la naissance, avec des différences de suivi prénatal et de comportements à risque pour l'enfant à naître. Ainsi 94 % des femmes cadres déclarent ne pas avoir fumé pendant leur grossesse contre 66 % des ouvriers. Dès la petite enfance, des inégalités de santé se développent. À 6 ans, les enfants de milieu social plutôt modeste sont plus souvent en surcharge pondérale, et celle-ci persiste plus souvent au cours de l'enfance et de l'adolescence. Les habitudes de vie, les facteurs culturels, économiques, ainsi que l'exposition environnementale contribue à creuser les inégalités de santé durant l'enfance. Et si les enfants de familles favorisées ont une meilleure alimentation pour la santé et pratiquent plus souvent une activité sportive extrascolaire, et passent moins de temps devant les écrans. Donc consulter un dentiste, un ophtalmologiste à titre préventif est moins fréquent chez les enfants et familles modestes, et (incompris) [03'14'45] troisième. Je le vois tous les jours dans ma salle de cours. Les gamines qui viennent et qui ont du mal à suivre le cours, tout simplement parce que les parents n'ont pas la possibilité d'aller consulter un ophtalmologiste, et c'est le combat quotidien, c'est une raison pour laquelle j'ai décidé de prendre la parole, le combat quotidien de pas mal de famille de Villejuif. Les élèves également en éducation prioritaire ont 2 fois plus souvent que les autres des troubles, comme je le disais tout à l'heure, non corrigés de la vision. Bien que le meilleur du monde, ça il faut le dire, cette affirmation, n'engage que l'OMS, le système de santé français est marqué par de profondes inégalités sociales de santé. Ainsi, quelques soient les indicateurs de santé considérés, mortalité, morbidité, incapacité, santé perçue ou qualité de vie, apparaissent d'importants gardiens selon les milieux sociaux, la profession, du niveau d'études. Et Antonin COIS avait justement évoqué tout à l'heure, les inégalités entre... l'accès de soins, et même ce qui a été dit tout à l'heure le logement, en tous cas, en 2020 nous avons inscrit cette problématique au cœur même de notre politique sociale, et cela a été une réponse à une demande de très grands nombres du Villejuifois et nous pouvons en être fiers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup. Philippe MEYNE.

Monsieur Philippe MEYNE :

Merci de me laisser la parole Monsieur le Maire. Je voulais au nom du groupe « Générations et citoyens », nous féliciter collectivement de l'aboutissement de cette promesse de campagne, comme l'a rappelé ma collègue Rakia, surtout au moment où le gouvernement fait un sort médiocre à la santé de nos concitoyens. Donc nous, la ville de Villejuif, dans la mesure de nos moyens, nous aidons la population à avoir toujours accès aux soins, qui est quand même assez primordial.

Pour l'intervention d'Antonin, il n'y a que 2 800 communes qui ont fait le choix de mutuelles communales. Donc clairement, il faut l'expliquer politiquement, ce n'est pas un choix anodin, c'est vraiment un choix de fond. Encore une fois, Villejuif innove dans ce domaine, il faut l'expliquer, il faut le dire, et il faut dire les choses. Donc merci Antonin pour ton intervention.

Et enfin je voudrais quand même saluer notre collègue Nadine PASQUET, qui quand elle était déléguée au CCAS a été à l'origine de ce projet, et puis comme elle est modeste, et bien je le fais à sa place. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Philippe. Gilles LAFON.

Monsieur Gilles LAFON :

Oui pour insister un peu lourdement mais ça m'apparaît indispensable, les mesures sociales que la gauche a fait tout au long de notre histoire politique, vous pouvez toujours dire que c'est une évidence, que ça vous apparaît vraiment comme une évidence, il est toujours nécessaire qu'on fasse que ce soit pour le logement social, ou que ce soit pour... quelle que soit le sujet que vous prenez, la couverture maladie universelle, vous pouvez faire la liste si vous voulez, vous verrez qu'à chaque fois c'est la gauche qui a avancé. Alors je sais que ce n'est pas agréable à entendre, parce que vous voudriez être dans une espèce de monde béat, où la gauche et la droite tout ça c'est pareil, non, non, les avancées sociales, c'est la gauche.

Monsieur le Maire :

Alain LIPIETZ.

Monsieur Alain LIPIETZ. :

Évidemment, les écologistes voteront des deux mains pour cette création d'une mutuelle locale adossée à la mutuelle familiale. C'est vraiment pour nous quelque chose de particulièrement satisfaisant. Vous savez qu'on s'est beaucoup battu depuis les années 90 pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Antonin vient de le rappeler le mutualisme fait partie de ce secteur, c'était même avant, il faut dire que dans la classification de la loi Rocard, le mutualisme fait même partie de l'économie sociale, et pas forcément solidaire. Et celle-ci paraît particulièrement solidaire. Et on peut mesurer aux chiffres qu'il a donné, la différence que ça fait entre une compagnie d'assurances privée qui recherche du profit, et le mutualisme qui mutualise la rémunération à se limiter strictement par l'objet social de l'institution. C'est-à-dire qu'une mutuelle n'est pas censée faire des profits, ou alors, si elle en fait, les réinvestir dans l'objet social, c'est-à-dire le mutualisme et la couverture santé. Donc le choix qui a été fait en 45 de créer la Sécurité Sociale, d'une certaine façon a été pris sur cette invention du mouvement ouvrier qui était le mutualisme, mais il a toujours été dit que pour le complément tel que ce serait le mutualisme qui le ferait. C'est donc un choix excellent et dans la grande tradition du mouvement ouvrier que fait la commune de Villejuif aujourd'hui, en s'inscrivant dans le mutualisme comme complément à la Sécurité Sociale tripartite, modèle 45. Ce mutualisme offre plusieurs qualités par rapport à la Sécurité Sociale. On vous l'a dit, il y aura des consultations locales, il y aura une aide apportée. Dans le débat qu'avait eu Jaurès au moment où le débat avait été porté devant l'assemblée, il avait dit que sur le choix qu'il y avait à faire entre une Sécurité Sociale publique, genre BISMARCK, ou le mutualisme, il préférerait le mutualisme parce que ça associait directement les adhérents à la démocratie interne des mutuelles, ça permettait une chaleur humaine, lui, il employait cette expression, supérieure et une méthode entièrement automatique et bureaucratique comme celle de l'Allemagne, qui était en train de la mettre en place. Je crois que c'est un choix excellent et qu'en tant qu'écologistes, nous le soutenons dès deux mains, pas dès demain, aujourd'hui, ce soir [Sourit].

Monsieur le Maire :

Mostefa SOFI

Monsieur Mostefa SOFI :

Bonsoir à tous et toutes. Je voulais remercier Antonin pour cette intervention. Là on a typiquement un cas de dépenses qui est chaque année reconduit pour l'année prochaine, parce que ça fait pratiquement 3 ans que c'est dans les tuyaux, que chaque année, on l'inscrit au budget et qu'on ne réalise pas. Après cette mutuelle là, c'était une technicité administrative pour la mettre en place, parce qu'il fallait savoir combien de personnes seraient touchées par cette mutuelle-là. Et il faut savoir que le poste de dépenses de la santé, c'est celui qui est le premier sacrifié dans les familles modestes, souvent sur les soins dentaires et sur les lunettes. Aujourd'hui en moyenne pour 4 personnes dans une famille, c'est 170 € par mois, c'est très lourd comme budget, donc c'est souvent la santé qu'on sacrifie. Donc aujourd'hui, c'est vrai que c'est une très bonne nouvelle pour les Villejuifois qui pourront en bénéficier.

Et par mon intervention, je voulais quand même remercier aussi l'administration parce que ce dossier-là était assez lourd à porter pour le réaliser.

Monsieur le Maire :

Merci. Je n'ai plus d'inscrit. Je propose de passer au vote, tout a été dit. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté

ADOPTION A L'UNANIMITE

8. RAPPORT N° 3-2905 : Refonte de la politique de stationnement.

Monsieur le Maire :

Je vois l'heure tourner. On va essayer de remonter. On a beaucoup de rapports dont l'avis s'est exprimé en unanimité. Je vous demande vraiment qu'on accélère. Ce n'est pas le cas du dossier suivant, mais Thierry DUBOC va arracher un vote à l'unanimité. Allez Thierry, c'est à toi.

Monsieur Thierry DUBOC :

Merci Monsieur le maire. Donc c'est le rapport 3-2905 sur la refonte de la politique de stationnement. Je commence par rappeler le contexte avec 3 éléments principaux :

- Le premier évidemment, c'est les transports en commun avec l'arrivée des lignes de métro 14 et 15 en 2024 et 2025, la mise en service de la Gare Villejuif Gustave Roussy, et puis bientôt de l'interconnexion de la ligne 15 à Villejuif Louis Aragon.
- En second lieu, c'est la loi d'orientation des mobilités qui oblige à supprimer le stationnement motorisé 5 m avant les passages piétons, donc on a jusqu'à fin 2026 pour faire ça.
- Et en troisième lieu, le plan vélo qui prévoit la suppression de places de stationnement ; soit pour aménager des pistes cyclables, soit pour rendre plus confortable et surtout moins dangereux les contresens cyclables.

Ensuite, les objectifs de ce nouveau plan de stationnement. La problématique globale, c'est quelle place veut-on réserver à la voiture individuelle dans l'espace public ? Et par conséquent comment inciter au report modal de la voiture vers les transports en commun, vers la marche et vers le vélo ? Dans cet objectif de partage de l'espace public, l'objectif le plus important est de résorber le nombre de véhicules ventouses, j'y reviendrai, sur les places de stationnement sur la voirie municipale. Il importe aussi de d'accompagner les suppressions de places de stationnement en surface par un travail sur les gisements de places de stationnement privé, et ainsi dans le parc des bailleurs sociaux.

Un bénéfice collatéral de cette réforme, c'est que la généralisation du stationnement payant par le contrôle par un opérateur privé, permettra de soulager le travail des ASVP et de la police municipale, qui pourront se consacrer la répression du stationnement gênant, donc le stationnement sur les trottoirs, les bateaux devant les pavillons, les places PMR etc.

Ensuite, la méthode que nous avons utilisée repose sur deux axes :

- Le premier accès, on a travaillé avec un bureau d'études Systra depuis 1 an, qui a procédé au recensement de l'offre et de la demande de stationnement, en comparaison, eux disent

benchmarking avec les villes limitrophes, les entretiens avec les bailleurs sociaux, qui ont mis en évidence par exemple, j'en parlais à l'instant, que 40 à 50 % du stationnement à Villejuif sur l'espace public est le fait de voitures ventouses, et que le taux de motorisation à Villejuif reste plus élevé que dans les communes limitrophes mais qu'il est en baisse de 64 % en 2009 à 56 % en 2020.

- Le deuxième axe méthodologique, c'est la participation citoyenne avec comme objectif d'inclure les habitants et les usagers dans le diagnostic, ce qui a permis d'alimenter les données d'études, d'identifier les points sensibles et de tensions sur le stationnement. Donc la participation citoyenne, ça a été à 3 rencontres de terrain, de proximité, en février 2024, un questionnaire en ligne sur les usages et les besoins des habitants, enfin la rencontre citoyenne du 6 mars 2024.

Au final, le scénario retenu pour le stationnement à Villejuif est volontairement ambitieux :

- Il est ambitieux d'abord par le choix de la généralisation du stationnement payant sur l'espace public, donc on passera d'un peu moins de 1 000 places payantes à près de 6 000.
- Ambitieux aussi par le nombre de places de stationnement supprimées. Donc je l'ai dit en introduction dans l'objectif de rééquilibrer le partage de l'espace public. Donc, c'est d'une part, j'en ai parlé aussi, la mise en conformité avec la loi LOM, ce qui induira la suppression d'environ 80 places de stationnement automobile en amont des passages piétons, et aussi la mise en œuvre du plan vélo qui concernera qui induira la suppression de 250 places de stationnement.
- Le scénario est ambitieux aussi par le nombre de places de livraison nouvelle supplémentaire à créer. Pour l'instant, on est à peu près à 35 places, qui est une demande forte et légitime des commerçants, l'augmentation du stationnement pour les personnes à mobilité réduite, la création de nouvelles places sera conduite en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, et dès à présent, il est prévu la gratuité du stationnement payant partout à Villejuif pour les personnes à mobilité réduite.
Pas de chamboulement pour la tarification, il y aura 3 zones de stationnement et un abonnement résidant à 35 € mensuels.
- Le scénario est ambitieux aussi par le travail avec les bailleurs sociaux, Batigère, Séquens, Valdevy, LogiRep, et avec les opérateurs privés pour optimiser les places de stationnement en ouvrage (ouvrage, ça veut dire à l'intérieur).

Sur la forme juridique, la gestion de la tarification, donc c'est le matériel et la gestion des abonnements, et pour le contrôle, donc les véhicules LAPI et les forfaits post-stationnement.

Ces fonctions feront l'objet comme actuellement de marchés publics, et dans un second temps, on étudiera la possibilité de passer par une SPL, société publique locale.

Deux points un peu particuliers :

- La tarification sur les SUV. Les avantages attendus concernant principalement l'incitation à utiliser des véhicules moins encombrants, et là on est parfaitement en ligne avec l'objectif du plan stationnement qui vise à rééquilibrer encore une fois le partage de l'espace public. Mais pour éviter le risque d'injustice ressentie, il faudra bien distinguer entre les gros SUV, qui font l'objet d'une tarification supérieure, et les voitures familiales, monospaces et break, qui elles ne sont pas soumises à une tarification supplémentaire.
- Enfin, dernier point, c'est l'exonération pour les professionnels de santé mobiles. Je ne reviens pas sur l'épisode de la dernière fois puisque maintenant la doctrine est stabilisée, et en vigueur depuis plusieurs mois, et elle consiste en l'exonération du stationnement payant pour les professionnels de santé à condition qu'il soit mobiles, donc ça concerne les médecins, les infirmiers kinésithérapeutes etc.

Je termine par le calendrier, donc le rapport du conseil municipal tout ça :

- Au dernier trimestre 2024, on poursuivra le travail avec le bureau d'études Systra et il est prévu une réunion publique en décembre 2024.
- Ensuite, la mise en œuvre débutera dès le 1er janvier 2025 avec pour commencer, l'activation des horodateurs déjà installés sur la départementale RD 7.
- Ensuite, le déploiement sera progressif en fonction d'une part, de la disponibilité du matériel. Pour commander et faire installer un horodateur, c'est 6 mois minimum. Mais aussi des travaux de voirie et de signalisation qu'il faudra entreprendre. Donc on peut espérer le déploiement de 65

horodateurs à l'horizon septembre ou en tout cas à l'automne 2025. On prévoira à ce moment-là, une période assez courte quand même de gratuité, de communication et de pédagogie, avec ce qu'on appelle du papillonnage, des fonds privés pendant quelques semaines.

- Je termine avec un travail sur la marchabilité qui va être entrepris parallèlement. Villejuif est malheureusement très mal placée sur ce plan-là, donc l'étude commencera en début de janvier 2025 pour améliorer le confort et la sécurité des piétons.
On travaillera aussi sur un possible tarif social en fonction du quotient familial.
- Et enfin une clause de revoyure est prévue en fin 2025 pour évaluer la première phase de mise en œuvre de ce plan.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vais prendre les inscrits. Maxime PLUSQUELLEC.

Madame Maxime PLUSQUELLEC :

Merci Monsieur Maire et surtout merci Thierry pour cette présentation et ce travail. Au nom du groupe « Réinventons Villejuif, écologistes et socialistes », on marque notre satisfaction de voir un projet ambitieux pour notre ville, comme le soulignait la société qui suit, un scénario ambitieux plus, en espérant que celui-là puisse se dérouler comme nous le souhaitons. Ravi d'être associé un peu tardivement, notre groupe le regrette, mais tardivement à cette concertation, et d'avoir obtenu notamment en COPIL où on pourra discuter de certains points dans quelques jours, parce que dans le calendrier il y a aussi un COPIL le 12 novembre, il me semble, et notamment qui va porter sur des questions qui sont primordiales pour que ce plan puisse aboutir, je me souviens de septembre 2023 où la reprise dans notre centre-ville du stationnement payant avait quand même été une étape compliquée, pour ne pas dire très très difficile pour les villejuifois. Donc on doit préparer toutes ces étapes : les horaires de stationnement dans les différentes zones, pour l'instant on est sur 8 h – 20 h, il est peut-être à s'interroger en fonction des différentes zones les horaires ; le nombre d'abonnement possibles par foyer ou peut-être à la taille du foyer, je pense que la question sur les 35 € et de l'abonnement, et de forfait au quotient, ou des réductions possibles pour certains foyers, me semble être des pistes sur lesquelles il faut qu'on travaille ensemble ; la possibilité pour des artisans, pour des gens qui viennent travailler à Villejuif de disposer de tarifs résidentiels ; toutes ces questions-là, il faut qu'on soit en capacité de se les poser. Bien évidemment, tu l'as dit, travailler avec les bailleurs sociaux, ils ont un vrai parc de stationnement sur l'emprise, si on ne les accompagne pas pour limiter l'accès, ils vont se faire... toutes ces places vont être occupées par des non-locataires du parc social de notre ville. Voilà toutes ces questions. Il nous reste 1 an tu disais, puisqu'on est sur une perspective de livraison au courant de l'année 2025, c'est toutes ces questions-là qu'il faut qu'on arrive à résoudre pour qu'on arrive devant les Villejuifois tous ensemble et répondre à leurs interrogations, parce que c'est un sujet, on l'a vu en septembre dernier, qui peut crispier énormément de personnes.

Monsieur le Maire :

Madame ETTORI

Madame Marie-France ETTORI :

Je vous remercie. En fait, je ne suis pas mécontente d'entendre que ce projet est reporté à l'automne 2025 puisqu'en commission ce n'était pas ce qui a été annoncé. Vous avez évoqué Monsieur DUBOC le 1^{er} janvier 2025, ce qui nous a apporté beaucoup de questions. D'ailleurs en commission, nous avons pas mal débattu, nous avons effectivement beaucoup de questions parce qu'il ne vous restait que 3 mois, même pas, pour gérer tout ça. C'est effectivement un scénario, une refonte très ambitieuse mais qui est utile évidemment. Du coup, ça vous laissera le temps de voir, comme on l'a encore dit en commission, avec tous les quartiers, tous les immeubles qui ne bénéficient pas de places de stationnement, que ce soit extérieur ou en sous-sol, comment vont-ils faire ? Certes, il y a un forfait de stationnement mensuel, d'ailleurs qui passe à 35 € et qui est à 28 € aujourd'hui, et chaque foyer ne peut bénéficier que d'un seul forfait stationnement, donc on peut peut-être faire évoluer ce côté-là aussi, faire plusieurs forfaits, ça les arrangerait. Bon, il y avait beaucoup d'interrogations.

Il y avait également les places publiques de stationnement des établissements sportifs, la piscine, stade Guy Boniface avec des places devenant payantes, ça devient compliqué. J'ose espérer que vous allez, je pense, échanger avec tous ces quartiers et tous ces immeubles, communiquer avec eux, voire leur trouver une solution, les aider en tout cas parce que ça va être compliqué.

Concernant les zones métro et le centre-ville, je comprends très bien, supprimer des places de stationnement vont permettre des pistes cyclables, évidemment, ainsi que je suis tout à fait d'accord également, ce qui est normal, c'est libérer des places près des passages piétons, parce qu'effectivement aujourd'hui c'est très très dangereux, il y a des voitures qui sont proches des passages piétons, et on n'y voit pas grand-chose.

Encore une fois, j'insiste vraiment sur une concertation que vous devez avoir avec tout le monde.

Je vais quand même vous citer un exemple de concertation. Il y a eu, le mois dernier, une suppression d'une trentaine de places de stationnement dans le quartier Sud, impasse du Verger, il y a un panneau qui est apposé, donc des travaux en vue, les riverains étaient contents, ils ont dit « tiens on refait la rue » alors que non, en fait, les riverains ont essayé de lire l'arrêté mais aucun détail sur l'arrêté qui indiquait quel genre de travaux allait être effectué. Résultat, une trentaine de places de stationnement ont été supprimées tout au long de la rue et ont été remplacées par des bordures, certes côté trottoir, c'était justifié aussi, ça il faut le dire, mais par contre, ils se sont retrouvés devant le fait accompli, il n'y a jamais eu la moindre communication, un échange, les riverains eux-mêmes le disent, « ils nous mettent toujours des papiers dans les boîtes aux lettres et là aucune information, aucune communication », ça été fait de manière sauvage, ce sont leurs propres mots, je répète leurs propres mots. Donc c'est de la communication avant tout, c'est d'échanger avec les riverains, vous parlez toujours de concertation, d'investissement citoyen, OK, continuez comme ça, mais participez, échangez. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Gilles LAFON :

Monsieur Gilles LAFON :

Oui, 2-3 éléments. Le premier, c'est que notre ville est en mutation, ce qu'a bien décrit Thierry, effectivement quand les villes sont en mutation comme ça, le passage d'une situation où la voiture est reine et prend une place très importante à un passage où on relativise cette place de la voiture, c'est un passage qui n'est pas évident. Moi, j'ai le souvenir de la ville de Gentilly, qui est proche de nous, qui a eu ces mêmes débats avec plus d'acuité il y a quelques années, parce qu'ils étaient à proximité de Paris et qu'ils étaient soumis à une très forte pression au niveau de leur stationnement. Et donc on est dans une situation normale, quelque part ça fait partie d'une mutation, et on doit l'accepter en termes de mutation. Et comme toute mutation, ça génère des tensions et les usages doivent être changés. Donc ça ne va pas être facile, personne n'a dit que ça allait être facile, je pense que le schéma qu'a décrit Thierry, je n'ai pas vu un report fin 2025, j'ai vu une mise en place prévue début 2025, c'est ce qui est écrit en tout cas, avec des périodes de revoyure ensuite. Et donc tout ça, ça s'insère dans un autre document, et le plan de déplacement de la région Ile de France, et qui va revenir au niveau de l'intercommunalité de Grand Orly Seine Bièvre à un plus grand plan local de déplacement, ce qui fait qu'on a à chaque fois des emboîtements de documents administratifs, et qu'on doit garder une cohérence d'ensemble entre tout ça. Ce plan local de déplacement intègre bien sûr la mise en place de réduction de déplacements en voiture, et aussi des demandes de collectivités de repenser la place du stationnement de la voiture. On est dans un ensemble cohérent, et encore une fois je sais que ça va créer des tensions, parce qu'à chaque fois que ces basculements ont lieu, ça crée des tensions.

Monsieur le Maire :

Je vous ai vu Madame ESCLANGON mais c'est à toi Guillaume.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Merci Monsieur le Maire. Gilles LAFON le dit très bien, nous sommes dans de très grandes mutations structurelles, des mutations qui d'ailleurs ont été voulues par nos orientations politiques, celles de nos formations passées, dans les mandats antérieurs, c'est un temps long qui crée des mutations dans l'urbain, mais qui est aussi un temps où les mentalités se préparent, les comportements quotidiens

changent. Nous sommes de plus en plus à prendre le vélo, de plus en plus à prendre des alternatives parfois comportant des risques pour les personnes, il est difficile d'utiliser un skateboard électrique, j'en suis le témoin, mais il n'y a pas que ça. Et tout ça, c'est lié au fait que la voiture, pendant très longtemps, a eu une place prépondérante. Dans les années 70, il y avait un très beau slogan qui disait « des vélos, moins d'autos », et bien en 2020, il faut le faire. On le fait. Et ce n'est pas la peine d'égrainer comme sur les réseaux sociaux, dans « Le bordel à Villejuif » ou autres lieux de plainte sempiternelle, des petits exemples. Il faut être les experts de notre ville, participer à cette expertise, apporter une contribution, une contribution constructive, concrète, quand vous avez des choses à dire, Madame ETTORI, dites-le aux services, dites-le de façon étayée, que l'on puisse avancer, plutôt, comme je l'entends souvent, ainsi que de la part de Madame ESCLANGON, égrainer des petits exemples qui sont autant de mises en cause alors qu'elles correspondent à des évolutions qui sont en train de se faire et sur lequel vous jetez l'opprobre alors que c'est le travail que nous vous démontrons sans cesse. Et bien ce travail qui se démontre sans cesse, il va se faire comme le disait Maxime, dans la dentelle, pour arriver à obtenir que ce passage soit le mieux vécu par les Villejuifois, notre groupe s'y engage, et la majorité dans son ensemble, est totalement acquise à cette orientation qui est prise dans le cas de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Détendez-vous Monsieur DU SOUICH, tout va bien. Nous sommes favorables à cette délibération, donc tout va bien Monsieur DU SOUICH.

Je voudrais juste revenir sur une chose, justement, puisque vous nous interpellez sur un éventuel débat, nous allons apporter notre eau au moulin du débat. Juste une chose, je voudrais attirer votre attention. Alors si nous sommes parfaitement d'accord sur les zones qui bordent la R17, qui bordent les futures gares du métro ou les gares de métro actuelles, c'est évident qu'effectivement nous subissons tous dans nos quartiers un problème de voitures ventouses, et qu'il faut régler le problème par du stationnement payant, là-dessus nous partageons amplement. Simplement nous trouvons que ce plan est un tout petit peu trop ambitieux et trop difficile à digérer dans la totalité, c'est-à-dire que, on vous met en garde, après c'est vous qui ferez comme vous l'avez entendu, sur le fait de faire peut-être toutes les zones en même temps, peut-être qu'il faut effectivement adopter une temporalité de façon à ce qu'on fasse effectivement les zones des Barmonts, du Lion d'Or, enfin toutes zones autour du Campus Grand Parc évidemment tout de suite, dès le début l'année, puisque ça ce sont les endroits qui sont les plus assujettis aux voitures ventouses, parce que effectivement, je suis d'accord avec vous, la ville devient un véritable parking, mais attention à certaines zones plus éloignées, plus fragiles, on parlait du logement social, n'oubliez pas... Je vais vous donner un exemple tout bête. Botanic Parc, il y a donc un ensemble qui est fait pour le logement social, puisque Valdevy a des appartements là-bas, et bien quand le bailleur a acheté les appartements, c'est dommageable mais il n'a pas acheté les places de parking qui vont avec, ce qui fait que les locataires aujourd'hui de cet immeuble, à l'intérieur de la copropriété qui est privée, *[Monsieur DE SOUICH lui dit quelque chose]*. Mais peu importe Monsieur DE SOUICH, on fait avancer le débat, on ne va pas toujours revenir en arrière sur ce qui a été fait, en attendant aujourd'hui, c'est le constat. Vous rendez le stationnement payant, donc il faut parler de ce qui se passe, et bien il se trouve que ces personnes-là ne peuvent pas se garer, et ce sont des personnes qui vivent dans des logements sociaux. Donc ces personnes-là, leur demander aujourd'hui d'aller sortir 35 € par mois pour aller se garer dans la rue, ça peut être compliqué. Donc c'est pour ça, moi je vous mets en garde, il y a peut-être des zones où on peut prendre le temps d'étudier le processus, de ne pas tout de suite rendre payant, et puis évidemment il y a des zones qui peuvent être beaucoup plus rapides dans l'exécution. C'est tout ce que je voulais dire, attention à la généralisation massive parce qu'effectivement, comme vous l'avez dit, il y a eu du tout bagnole depuis 50 ans 60 ans, et ça va être compliqué cette transition. Maintenant, évidemment notre groupe est parfaitement pour cette délibération et il n'y a aucun problème avec ça. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Thierry DUBOC.

Monsieur Thierry DUBOC :

C'est juste pour répondre aux quelques questions et observations qui ont été formulées.

Déjà Maxime, je voulais te rassurer, je ne suis pas rentré dans les détails du travail avec l'administration et avec le bureau d'études, mais l'enchaînement des COTECH et des COPIL, en jargon, tout ça va continuer bien sûr.

Alors Madame ETTORI, il n'a jamais été question d'un report à l'automne 2025, j'ai dit tout à l'heure je crois de manière assez explicite que le début, c'est 1er janvier 2025, et on commence par la RD7. On ne se prive pas de supprimer des places de stationnement dès le début de l'année. Le seul décalage qui va avoir lieu, c'est l'installation des horodateurs c'est assez long à commander et installer. Et donc, il n'y pas de report.

Alors l'exemple de l'impasse du Verger, vous tombez très très bien puisque l'impasse du Verger, il se trouve que j'habite à côté, c'est le hasard, en fait, on n'a pas du tout supprimé 30 places de stationnement, on a supprimé la possibilité de garer 30 voitures sur le trottoir et donc c'est ce qui s'est passé. Les gens ont été un peu étonné effectivement de ne plus pouvoir garer leur automobile devant leur pavillon puisque c'est côté pavillon que ça s'est passé. D'ailleurs on a remarqué que la plupart des propriétaires de ces pavillons, maintenant, ils rentrent leur voiture dans leur garage et tout va bien. Et donc je peux vous confirmer que c'est cette politique qui sera mise en œuvre progressivement sur toute la commune, et que aucun recoin de Villejuif ne sera épargné dans cette, alors je vais peut-être employer des mots un peu durs, c'est un peu la chasse aux stationnements gênants. Là où ça porte préjudice, et ça fait grief aux piétons.

Enfin sur la temporalité, ça rejoint un petit peu ce que j'ai dit tout à l'heure, même si on espère que le gros du plan, de l'installation des horodateurs et sa mise en œuvre se déroulera fin 2025, on ne fera pas tout en 2025. Et on prendra le temps effectivement de la concertation pour le détail.

Monsieur le Maire :

Merci. On a fait le tour du débat Madame ETTORI. On va enchaîner. Je pense que toute façon, ça a été dit 1 000 fois de porter l'ambition qui est parallèle à la livraison du métro. Je le rappelle sans cesse, et je vais le refaire ce soir. D'ici quelques semaines, avec la livraison de la gare Gustave Roussy et d'ici quelques mois avec la livraison de la gare nouvelle Aragon, nous aurons la densité à Villejuif du métro parisien. C'est de ça dont on parle quand même. Et donc là où avant 1984, et comme beaucoup d'autres villes de la banlieue, nous étions très dépendants par sociologie, par nature de métier et par absence de transports lourds, de mode lourd, nous étions très dépendants de la voiture, 40 ans après et d'ici quelques mois, nous allons au contraire être très dépendants des transports collectifs pour le meilleur, parce que c'est moins cher, ça va améliorer le pouvoir d'achat des Villejuifois, c'est écologique, c'est le mode de transport le plus vertueux, et aussi de la redistribution de l'espace public qui aujourd'hui est privatisé par la voiture. Il faut -1 m² pour un piéton dans l'espace public, c'est quasiment 12 à 15 m² pour une seule voiture. C'est de ça dont on parle. C'est aussi de la redistribution, et c'est ce qu'évoque Thierry à travers de l'exemple qui a été évoqué ce jour en conseil municipal.

On va évidemment avancer. Je tiens à préciser pour toi Maxime, ce qui attendu, ce n'est pas de la dernière fois, il y a 1 an, ce n'est pas la mise en place de stationnement payant, il existait déjà le stationnement payant, ce qui est attendu, c'est qu'on a découvert à l'occasion d'un changement de marché que les règles qui étaient dictées dans l'ancien marché n'étaient pas mises en œuvre et qu'il y avait eu des passe-droits par centaines d'habitants. C'est ceux-là qui ont râlés, ils ont découvert que d'un seul coup ils ne payaient pas et par l'effet du prince, d'un seul coup, ils se mettent à payer. Mais pour ceux qui payaient parce qu'ils n'étaient pas dans les petits papiers, ça n'a rien changé, limite ils auraient été en droit de râler, et dire pourquoi il y a deux règles, deux poids, deux mesures. Ce n'était pas une mise en place du stationnement payant, c'était simplement la mise en œuvre des règles sans discrimination. Et c'est à ça qu'on s'est heurté avec Thierry DUBOC à l'époque, si tu te souviens Thierry. Donc là aujourd'hui, c'est édifié, concevoir la règle commune, connue de tous, qui comme toute règle, elle peut évoluer au fur et à mesure de l'expérience, bien évidemment. Mais ce que je constate, c'est que progresse dans notre ville, et je crois que c'est un élément important, la bonne appréhension qu'on occupe la rue Pasteur à l'occasion de la nuit blanche, qu'on occupe à l'occasion de la fête de la musique, du forum etc. la rue Lebigot. Petit à petit, on a vu en 4 ans comment se transforme la pleine implication de toutes et tous sur « on vit mieux ensemble quand la rue, elle est

occupée par les piétons, les cyclistes, les poussettes, les rollers etc », et c'est ça qu'on est train de gagner.

Et puis j'indique aussi, pour ceux qui ont participé à l'ensemble des réunions de mi-mandat que j'ai fait dans l'ensemble des quartiers de la ville, ce sujet est toujours revenu comme une demande, comme une demande, j'étais moi-même surpris. Je suis plutôt un militant acharné de la libération de la ville de la voiture, j'avais toujours considéré qu'on ne va pas assez vite et qu'on ne va pas assez fort, mais j'étais moi-même surpris par la demande. Mais pourquoi ? Mais parce que les Villejuifois font l'expérience depuis longtemps. En réalité, nous avons quasiment une ville en n'ayant pas systématisé de paiement, une ville qui est occupée par des voitures qui sont parking relais pour atteindre le métro, ligne 7. Donc, c'est aussi la redistribution de l'espace pour les Villejuifois qui en manque. Evidemment, ça a été dit, c'est une vraie préoccupation, mais on va travailler avec les bailleurs sur leur propre domaine, les Syndic et tout ça, sur leur propre domaine, pour qu'ils soient en phase évidemment avec ce que l'on fait. Mais j'ai envie de dire, ne pas le faire de toute façon, est inconcevable tant le report qui va être fort. Donc on va travailler, il y a des élus engagés dans ce travail avec l'ensemble des parties prenantes, et je crois que c'est un élément clé aussi de la transformation de la ville, qu'on a évoqué en début de conseil, pour qu'elle soit plus vivable, plus respirable et plus conforme à l'idée que l'on se fait de la lutte contre le dérèglement climatique.

On passe au vote. De ce que j'ai entendu, globalement, ça devrait être un vote unanime, parce qu'il y a des nuances sur le temps et la façon de concerter, mais je pense que Thierry, tu n'es pas loin, on va vérifier, d'avoir obtenu un vote unanime.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et bien voilà, c'est un vote unanime.

ADOPTION A L'UNANIMITE

9. RAPPORT N° 3-2919 : Approbation de la Charte des achats durables de la Ville de Villejuif.

Monsieur le Maire :

Je passe la parole à Alain WEBER pour approbation la charte des achats durables de la ville de Villejuif.

Monsieur Alain WEBER :

Oui, tout à fait. Alors 2 délibérations d'ailleurs qui répondent un petit peu sur la politique d'achats de la ville. La première délibération, c'est la charte des achats durables de la ville de Villejuif, donc un document stratégique, un document de position de principes, et puis la deuxième délibération à venir après, ça sera le règlement intérieur de la CAO, de la Commission d'Appel d'Offres, où là, on est beaucoup plus dans la mécanique.

Alors la charte des achats durables de la Ville de Villejuif, il faut d'abord savoir qu'une collectivité en général, la Ville de Villejuif en particulier, ce sont des gros acheteurs, ça pèse, ça passe dans la commande, comme des acteurs économiques importants, puisque la Ville de Villejuif, c'est 40 millions d'euros d'achats publics tous les ans, que ce soit dans le secteur du fonctionnement ou que ça soit dans le secteur de l'investissement. Donc nous sommes, la Ville de Villejuif, un interlocuteur très important pour les acteurs économiques avec qui nous passons commande. Donc il est très important que cette commande soit passée dans les meilleures conditions possibles, et si c'est une charte des achats durables, c'est parce que ce que nous voulons faire, nous le faisons déjà d'ailleurs, mais dans ce que nous voulons afficher, proclamer, c'est pour ça que c'est une charte avec une présentation plus agréable on va dire, nous voulons le montrer à l'extérieur que notre commande, nous voulons l'améliorer dans le domaine environnemental, dans le domaine social, dans le domaine économique, c'est bien les 3 piliers en fait du développement durable et donc des achats durables.

Le secteur environnemental est peut-être le premier qui vient à l'esprit quand on parle de charte d'achats durables, c'est-à-dire acheter des produits qui soient davantage recyclables, qui soient davantage labellisés, tous les aspects de l'environnement, mais également, c'est très important, les aspects économiques. Quand on parle d'achats durables, ça veut dire aussi favoriser l'achat en particulier auprès des petites entreprises, les anglais ou les américains parlent de *small business act*,

donc quelque chose qui permette, qui rende quasi-obligatoire je dirai, dans les commandes de la ville, de recourir davantage à des petites entreprises. Beaucoup de petites entreprises d'ailleurs sont des entreprises locales, quand je dis local, ce n'est pas obligatoire exactement à Villejuif, enfin de Villejuif ou des environs, et donc ça participe aussi d'une commande locale, qui est quelque chose qui est important.

Et puis troisièmement, le volet social, c'est en particulier l'encouragement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, les coopératives, les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire. Et ce qui est important, c'est de mentionner qu'en fait, il s'agit pour nous maintenant de dire à nos interlocuteurs « nous sommes prêts à utiliser tous les leviers que nous donne le code de la commande publique », parce que le code des marchés, comme on le disait avant, le code de la commande publique donne beaucoup d'outils nouveaux depuis quelques années pour encourager le recours à l'économie sociale et solidaire, pour encourager le recours aux petites entreprises, et bien sûr pour encourager des commandes plus attentives aux questions environnementales.

Dans le document que je vous propose d'adopter, vous le verrez, il y a 2 annexes ce sont des annexes mais ce sont des documents très importants dans l'ensemble de la délibération. Pourquoi ? Parce que ce sont des documents qui précisent les choses. La charte est un document général qui va s'appliquer pendant plusieurs années, a priori sans avoir besoin de la modifier. En revanche, elle pourrait apparaître comme quelque chose un petit peu trop théorique, un petit peu trop général. Il est tout à fait important, et ça fait vraiment partie de notre démarche de préciser quels sont les engagements que va prendre la ville précisément, objectif pour objectif. Et le deuxième élément très important également, c'est que cela va faire l'objet d'une évaluation. Tous les ans, il y aura une évaluation par l'ensemble des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui seront les évaluateurs de la démarche et de l'avancement de la démarche proposée par cette Charte des achats durables.

Dernière chose que je voulais dire, je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est quelque chose qui est destiné à nos interlocuteurs de l'extérieur donc à nos fournisseurs, à ceux à qui on passe commande, qu'ils sachent quels sont nos enjeux et nos objectifs, mais aussi un élément très important en interne de la ville dans le fonctionnement entre les services. Le service de la commande publique n'est pas isolé, il est en fait au croisement des démarches de commande de tous les services de la ville, tous les services auront passé des commandes, et il est tout à fait important que la démarche d'achats durables innerve l'ensemble des services de la ville, et vous avez dû voir dans le document qu'il y a des dispositifs pour cela destinés à porter l'innovation finalement en matière de commande publique.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est un avis à l'unanimité en commission. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

10. RAPPORT N° 3-2920 : Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).
--

Monsieur le Maire :

Toujours Alain WEBER pour l'approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Alain WEBER :

Tout à fait. Je serai beaucoup plus bref sur ce document, qui est donc un document de fonctionnement interne de la Commission d'Appel d'Offres. On n'y trouve pas d'éléments particulièrement nouveaux, mais il y a des choses qui vont sans dire, il y a les choses qui vont encore mieux en le disant et en l'écrivant, c'est le but de ce règlement intérieur, en particulier on peut penser à des documents sur un certain nombre de précisions, sur les questions de déontologie, de confidentialité des débats de la Commission d'Appel d'Offres par exemple, de recours à la déontologue dont les coordonnées sont effectivement précisées dans ce règlement intérieur. Mais en tant que Président de la CAO, je peux vous garantir que c'était déjà nos pratiques, et qu'en fait, il s'agit plus de les graver dans le marbre.

Monsieur le Maire :

Merci. Pareil, c'est un avis unanime en commission. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

11. RAPPORT N° 1-2921 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public MAXIMI-LIEN

12. RAPPORT N° 1-2848 : Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT ».

Monsieur le Maire :

Je donne la parole à Malika KACIMI pour l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN.

Madame Malika KACIMI :

Merci Monsieur le Maire. Si vous permettez, je vais présenter les 2 délibérations ensemble parce qu'elles se complètent, donc celle-ci et la suivante. Il s'agit en fait pour toutes les deux, de 2 plates-formes d'achat numérique, c'est pour ça que je souhaiterai les présenter ensemble.

Concernant le Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN, nous y adhérons déjà via le SIIM 94. Vous savez, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, nous sommes dans une phase de sortie du SIIM 94, et donc pour assurer la continuité des marchés que nous avons d'ores et déjà passé via le GIP MAXIMILIEN, il convient que Villejuif adhère elle-même au GIP pour éviter cette rupture de continuité des services et des prestations lors de la sortie définitive du SIIM.

En ce qui concerne la société dénommée CANUT, là on innove, on va vers une société toute nouvelle qui vient de se créer, une nouvelle centrale d'achat, pardon une société, qui nous permettra d'avoir une gestion simplifiée de nos achats de fournitures, de services informatiques et numériques et de télécom. C'est une bonne pratique de pouvoir compter sur ce type de centrale d'achat. Et comme vous le voyez, l'adhésion est gratuite et le coût d'utilisation sera en fonction du nombre de marché que nous passerons avec cette centrale d'achat.

J'en reste là pour ces 2 délibérations.

Monsieur le Maire :

Merci Malika.

Pour le premier rapport pour le Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pour le suivant dénommé CANUT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

13. RAPPORT N° 2-2891 : Rapport annuel d'activité de la SEMGEST relatif à l'année 2023.

Monsieur le Maire :

Mostefa SOFI, c'est à toi pour le rapport d'activité de la SEMGEST 2023.

Monsieur Mostefa SOFI :

Rebonsoir. Comme vous le savez, les dispositions de la loi prévoient que les représentants des collectivités au sein des entreprises publiques, présentent un rapport annuel à leur collectivité. Ce rapport a donc pour objectif de donner aux membres du conseil municipal une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle. De plus, le contenu de ce rapport a été précisé par un décret du 4 novembre 2022.

Donc dans un souci de parfaite transparence et conformément à l'esprit de la loi, le rapport de la présentation en lui-même vous a été communiqué. Vous avez pu prendre connaissance de ses annexes : le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale du 30 septembre 2024 dernier, le bilan technique et financier 2023, les contrats de concession pour la restauration collective et pour l'événementiel, les états financiers 2023, l'expert-comptable, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023, et enfin la liste des travaux réalisés par la ville de Villejuif suite à l'incendie des Esselières en juin 2023. Comme vous avez pu le voir, ce rapport couvre les principales activités la SEMGEST, sa situation financière, ainsi que les événements majeurs qui ont marqués cette année.

Cette présentation est structurée en trois parties : d'abord une présentation générale de la SEMGEST et ses missions, et ensuite une analyse des résultats financiers et des événements marquants de 2023, et enfin, une vue d'ensemble des perspectives et des prochaines étapes.

Pour rappel, la société SEMGEST, Société des Communes Mixtes, a été créée en 1988 par la ville de Villejuif en partenariat avec l'entreprise privée Billon historique, qui reste aujourd'hui encore un actionnaire fidèle. Cette société a été fondée pour assurer 2 missions de service public : la gestion de la restauration collective, et la gestion de l'événementiel qui couvre l'organisation d'événements municipaux, la gestion de l'espace des congrès des Esselières. La SEMGEST est donc un acteur clé dans la mise en œuvre des politiques publiques locales en assurant une qualité de service répondant aux besoins des habitants de Villejuif.

Les 2 principaux contrats de concession pour la restauration collective et pour l'événementiel ont eu lieu en 2018 pendant une durée de 6 ans. En 2023, ils ont été prolongés respectivement de 1 an. Et l'année 2023 a été particulièrement marquée par un événement majeur, l'incident criminel qui s'est produit le 29 juin 2023 aux Esselières, rendant toutes exploitations impossibles pendant plusieurs mois. Cet incendie a gravement endommagé l'avant du bâtiment, détruit plusieurs bureaux, ainsi que les systèmes de sécurité et causé des dommages aux installations électriques et aux infrastructures. La commercialisation du site n'a été possible que seulement en février 2024, soit pratiquement 8 mois après. Les travaux de réparation ont été partagés entre la Ville de Villejuif, propriétaire du bâtiment et la SEMGEST qui exploite le bâtiment et qui a pris en charge les dommages aux équipements. Le coût total des travaux pour la ville s'élève à plus de 2,16 millions, tandis que la SEMGEST a dû financer 517 000 € de réparation. De plus, la SEMGEST a déclaré à son assureur une perte d'exploitation pour 2023 estimée à 795 000 €. Malgré cet événement, la SEMGEST a réussi à maintenir ses activités dans la restauration collective et l'événementiel, bien que ce dernier secteur ait été directement impacté par l'incendie. En 2023, le chiffre d'affaires global de la SEMGEST s'élève à 7,5 millions, un résultat stable par rapport par rapport à 2022. Dans le secteur de l'événementiel, le chiffre d'affaires est passé de 2,9 millions en 2022 à 2,7 millions, montrant une légère baisse due aux perturbations causées par l'incendie. Le secteur de l'événementiel, particulièrement touché, a dû faire face à un défi de taille et la SEMGEST a montré sa résilience en maintenant un service minimum et en préparant activement la reprise complète des activités pour 2024. Dans le domaine de la restauration collective, la SEMGEST a enregistré une hausse avec un chiffre d'affaires atteignant 4,6 millions d'euros malgré une conjoncture difficile marquée par une augmentation des coûts de 24 % des repas scolaires. Par ailleurs il est important de noter que la SEMGEST ne distribue aucun dividende à ses actionnaires en raison de son statut de société d'économie mixte et que ses administrateurs ne sont pas rémunérés.

En ce qui concerne la gestion des risques, la SEMGEST a identifié plusieurs catégories de risques : le risque juridique estimé à 360 000 € environ ; et risque client notamment pour les créances douteuses dans le secteur de l'événementiel et les impayés qui s'élèvent à 380 000 €.

En matière de contrôle interne, la SEMGEST a mis en place des procédures validées par son CAC, son commissaire aux comptes, pour sécuriser les principales opérations financières, des contrôles externes sont également assurés par un cabinet d'expertise comptable qui présente les comptes et fourni une assistance financière.

En 2024, la priorité a été de finaliser les travaux liés à l'incendie des Esselières et de relancer pleinement les activités de l'événementiel. La SEMGEST continue également à assurer la fourniture de repas scolaires malgré les déficit économiques et à renforcer ses efforts pour améliorer la gestion des risques, notamment dans le secteur de la restauration collective.

Le budget prévisionnel pour 2024 inclut des investissements supplémentaires pour stabiliser les activités après cette année mouvementée, de plus, l'entreprise va poursuivre ses actions pour maintenir un niveau de qualité de service, notamment en répondant aux besoins croissants en termes d'alimentation scolaire et d'organisation d'événements publics.

En conclusion, l'année 2023 a été particulièrement difficile pour la SEMGEST en raison de l'incendie et de la hausse des coûts dans le secteur de la restauration. Cependant, la société a montré une grande résilience en parvenant à maintenir un service de qualité en prévenant et en préparant activement la reprise de ses activités pour 2024. Les défis financiers et techniques ont été gérés avec rigueur et la SEMGEST reste un acteur clé du service public à Villejuif, fidèle à ses missions d'offrir des services essentiels à la communauté locale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Mostefa. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Je ne devais pas revenir sur le détail du rapport annuel d'activité puisque je fais partie du conseil d'administration de la SEMGEST, donc j'ai eu toutes les réponses à mes questions. Je voudrais simplement apporter au débat ce soir le questionnement de l'avenir de la SEMGEST puisque vous savez que la délégation de service public s'arrête en juin 2025, et puis savoir justement est-ce qu'il y a un lien avec la SPL qui avait été créée lors du conseil municipal dernier, je crois ou celui d'avant, je ne sais plus ? Savoir quels sont les projets que vous voyez pour la restauration scolaire des écoles dans l'avenir ? Est-ce que la SEMGEST va reprendre cette délégation de service public ou si vous avez d'autres intentions ? Je trouve que ça serait intéressant de commencer à aborder ce sujet comme nous avons l'occasion de ce rapport annuel d'activité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

D'autres demandes d'intervention ? Philippe MEYNE.

Monsieur Philippe MEYNE :

En ce qui concerne la SEMGEST, il y a une délégation de service public qui est en train d'être rédigée. Après la SEMGEST candidatera sur cette délégation de service public, puisque de toute façon, ça rentre dans le cadre des marchés publics, puisque la SEMGEST candidatera comme d'autres éventuellement candidateront et on fera comme habituellement, je parle sous contrôle d'Alain WEBER, puisque ce sera plutôt lui qui va piloter ça, vu sa présidence de la CAO.

En ce qui concerne les projets sur l'alimentation et donc ça rentre effectivement dans la rédaction de cette délégation de service public qui sera rédigée pour le mois de juin 2025, en fait grosso modo, les projets qui sont en cours, c'est qu'on a pu enfin trouver un cabinet pour nous accompagner sur la mutation, non pas des bacs plastiques que vous l'avez dit tout à l'heure, il n'y a plus de bacs plastiques qui sont utilisés actuellement en restauration scolaire puisque c'est interdit depuis le mois de janvier, on utilise des bacs en cellulose, mais c'est une solution intermédiaire, ces bacs en cellulose n'apportant pas véritablement de solutions pérennes, même s'ils ne contiennent pas de bisphénol, il y a quand même du plastique dessus, ce qui était le cas des anciens plastiques. Il y a

une transition qui est en cours pour l'utilisation de bacs inox, alors du coup ce n'est pas l'objet de la SEMGEST, c'est notre objet à nous puisque nous sommes propriétaires des offices et le personnel, c'est du personnel de la ville. Les bacs inox modifient profondément les process de travail et la mise en œuvre de la livraison, enfin globalement ça modifie complètement les process de travail. Donc on est accompagné par un cabinet, qui le cabinet Vitamines. Et en même temps, on commence à étudier la possibilité de faire dans les offices des petits préparations, préparations de crudités ou cuisson minute, pour améliorer la qualité de la nourriture servie aux enfants, puisqu'aujourd'hui tout ce qui est crudité est préparé en avance, ce qui pose des problèmes, enfin, ça ne pose de problèmes, c'est-à-dire que la qualité gustative et à la texture des aliments n'est pas optimum. Donc là, on a cette démarche. Comme d'habitude, on va passer par une démarche d'expérimentation. Donc on a une première expérimentation en 2025, et puis déploiement, sachant que le déploiement, il se fera comme pour les cours EVEIL, école par école probablement, parce que c'est quand même un investissement qui sera sur les offices comprises entre 30 000 et 100 000 €, en fonction de la taille, de l'âge des offices à modifier. Plus tout un travail aussi en termes de ressources humaines pour le personnel des offices qui va être fortement impacté par ces modifications de temps de travail. Ça nécessite la modification dans beaucoup d'offices par exemple des fours qui ne sont pas aux dimensions, d'armoires réfrigérantes qui ne sont pas aux dimensions, des structures de chariot, pour vous donner des détails. Il faut aux problèmes de troubles musculosquelettiques, soulever un poids qui est lourd, etc, etc.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Monsieur le Maire :

Merci. Plus d'autre question ?

Je vais corriger et renvoyer au dernier conseil municipal, page 37, la question avait déjà été posée par vous Madame ESCLANGON, et en fait c'est la même réponse. Et peut-être pour corriger ce qui vient d'être dit, et être plus précis, nous avons créé une SPL précisément pour, conformément à la loi, de ne plus avoir à passer d'appel d'offres concernant les différentes activités qui participent aux politiques publiques de de la ville. Donc c'était le dernier conseil municipal pour faire très court. Vraiment, je renvoie à ce qu'on avait déjà pu répondre, qui avait déjà été présenté par Mostefa SOFI au mois de juin. C'est très précisément les mêmes questions qui reviennent, c'est donc très exactement les mêmes réponses.

C'est un dont acte.

DONT ACTE DU DEBAT

14. RAPPORT N° 1-2880 : Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2022.
--

Monsieur le Maire :

On enchaîne plusieurs rapports comme ça, qui sont une obligation de par la loi de rendre compte de l'activité. Je le dis toujours dans un souci pédagogique, tout le monde a bien eu tous les rapports d'activités qui sont diffusés à tous les adhérents d'une structure. La suivant étant le SIFUREP, et c'est Gilles LAFON qui nous en parle.

Monsieur Gilles LAFON :

Vraiment, il n'y a pas grand-chose à dire. C'est juste que j'ai appris plein de choses sur le SIFUREP, je suis un débutant en SIFUREP. Et donc c'est un syndicat qui nous permet en fait de faire une gestion optimisée des cimetières, c'est un syndicat funéraire dans son appellation, et qui est aussi une centrale d'achat. Vous avez les comptes 2022-2023. Je ne sais pas pourquoi on a les 2022 et 2023 en même temps, mais vous les avez. Et on vous demande de les valider. La santé financière est plutôt bonne, si vous regardez, d'ailleurs même plutôt trop bonne je pense. On peut les voter je pense.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est un dont acte.

14. RAPPORT N° 3-2883 : Rapport annuel d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF).

Monsieur le Maire :

On enchaîne avec le SIGEIF, et c'est Christophe ACHOURI, même exercice que Gilles, aussi simplement.

Monsieur Christophe ACHOURI :

Merci Monsieur le Maire. La SIGEIF nous accompagne pour la mise en place de l'attente de nos objectifs de sobriété, d'efficacité énergétique. Ce syndicat intercommunal modernise et sécurise nos réseaux. Il y a des carbones et modernise pour agir en faveur du développement de la mobilité propre en Ile de France. Il produit et innove. Un exemple, c'est l'intérêt sur l'électricité produite par le billet d'usine d'incinération, on peut tout de suite penser à l'avenir, recyclage des bio déchets.

Quelques chiffres à vous donner. Le budget, 47,16 millions en dépenses consolidées pour 84,99 millions en recettes consolidées. Il y a aussi un rôle social, en 2022, 30 595 clients du territoire de syndicat intercommunal ont bénéficié du chèque énergie versé par EDF, soit une progression de 5,5 % par rapport à 2021. Les bénéficiaires bénéficient aussi depuis le 1er octobre 2022 d'Info Watt, un service gratuit.

Voilà ce que je peux dire. Ce rapport est aussi toujours accompagné des comptes administratifs de 2022 et 2023. C'est une prise d'acte. Merci à vous.

16. RAPPORT N° 1-2909 : Subvention SOS Méditerranée 2024.

Monsieur le Maire :

Merci. On continue avec une subvention SOS Méditerranée 2024. Guillaume DU SOUICH.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de prolonger notre accompagnement de cette association, dont je rappelle l'objet qui est de secourir en mer, ce qui est une obligation du droit de la mer et une obligation humanitaire. Là encore, on doit quand même faire un petit lien avec la politique nationale puisqu'on entend le gouvernement dire qu'il va falloir conditionner l'aide au développement à la politique visant à retenir les migrants. Et dans les études que fournit SOS Méditerranée, les descriptions des raisons de migration sont éloquentes, on migre parce qu'on souffre et on prend le risque de mourir en mer parce qu'on est dans une situation extrêmement précaire, extrêmement difficile, qui contrevient aux engagements de la dignité humaine et qu'il faut résoudre. Donc pour le résoudre, il y a ce partenariat que nous faisons avec SOS Méditerranée pour éviter le pire, éviter la mort en mer, et il y a de grandes politiques à mettre en œuvre, des politiques de coopération, des politiques qui visent à donner les moyens à la communauté internationale, comme souvent nous l'avons dit dans ce conseil municipal, je pense que dans ces deux axes, c'est la continuation de ce partenariat à tout son sens.

Monsieur le Marie :

Association qu'on a accueilli au forum de rentrée, et on les en remercie.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Tout à fait.

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Madame ESCLANGON.

Madame Christelle ESCLANGON :

Excusez-moi. Nous ne sommes pas contre cette délibération. Simplement pour dire et reposer la question, est-ce que c'est le rôle d'une mairie de fonder ce type de subvention ? C'est vraiment la question qu'on se pose. Alors effectivement c'est humanitaire donc on ne peut pas être contre, parce que ces associations évidemment qu'elles ont besoin de lever des fonds pour agir en Méditerranée, maintenant la question qu'on se pose, c'est est-ce que c'est le rôle d'une mairie d'assurer ce genre de subvention ? Surtout, comme je l'avais dit, j'imagine lors de la première fois où nous avons voté cette subvention, sinon c'est inarrêtable, c'est infini, c'est-à-dire que des associations humanitaires qui aident le passage des migrants ou même pour d'autres raisons, y en a des quantités et des quantités, donc la ville ne peut pas tout subventionner.

Monsieur le Maire :

Monsieur DU SOUICH

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Oui, Madame ESCLANGON, je vais vous rappeler les mots que vous aviez utilisés lors du premier vote, vous aviez dit « pourquoi nous ? ». Et bien cette question du « pourquoi nous ? », elle est indécente, je suis désolé mais il s'agit d'une subvention de 2 500 € qui correspond à faire un effort collectif et parce que le « nous », c'est nous tous, et cette dignité, il faut que nous tous nous en soyons les défenseurs et que nous fassions notre part.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur BULCOURT.

Monsieur Guillaume BULCOURT :

Juste une petite précision Madame ESCLANGON. Il n'aide pas à passer les migrants, ils sauvent des vies en mer. C'est juste une petite nuance. C'est bien de faire très caritatif la main sur le cœur, mais il y a des petites choses où il faut faire attention quand on parle.

[Un échange a lieu entre élus]

Monsieur le Maire :

Mais j'ai compris qu'on allait encore avoir un vote unanime. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MILLE et Monsieur BOUNEGTA ne votent pas.

ADOPTION, A LA MAJORITE
(37 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions)

17. RAPPORT N° 1-2833 : Convention de partenariat avec l'association républicaine des anciens combattants (ARAC) 2024.

Monsieur le Maire :

Toujours Monsieur DU SOUICH pour une convention de partenariat avec l'ARAC en 2024.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Oui notre partenariat avec l'ARAC est dans la lignée de ce qui vient de se dire, puisque l'ARAC depuis sa création, création à laquelle a participé notre ancien maire et député Paul VAILLANT COUTURIER, est une association qui lutte contre toutes les formes de racisme et qui défend la dignité humaine à travers un travail de mémoire. Dans cette même dynamique, nous les soutenons invariablement depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire :

Merci. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

18. RAPPORT N° 1-2872 : Subvention annuelle au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) 2024.

Monsieur le Maire :

Toujours Guillaume DU SOUICH pour la subvention annuelle pour la coopération décentralisée en Palestine.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Oui, les nouvelles sont préoccupantes dans le quartier de Silwan où se trouve le centre Al-Bustan que nous soutenons depuis maintenant 3 ans. C'est la troisième année de ce plan triennal que nous avons commencé et qui a permis un certain nombre d'actions, notamment avec le service jeunesse. Je remercie ma collègue Mamilla KADRI pour s'être fortement engagée en la matière. Et qui va peut-être donner lieu à la visite de 2 ambassadeurs de ce centre lors des vacances de la Toussaint, du 20 au 24, je dis peut-être, parce que bien évidemment s'il y a des opérations aériennes au Liban, comme c'est le cas, et bien à nouveau les liaisons aériennes seront arrêtées, mais nous faisons en sorte que les jeunes ambassadeurs, dans le cadre de leur venue, soient bien reçus et donc on prépare ça comme si la guerre pouvait s'arrêter. Ce soutien au RCDP, il est dans ce sens, il est encore une fois de faire sa part pour que la souffrance s'arrête, et c'est un objet public, un objet de bonnes politiques.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Alors, ce rapport nous pose davantage de questions, pour plusieurs raisons : d'abord parce que cette subvention dans les réseaux de coopération décentralisée par La Palestine, vous savez très bien que on n'est pas sûr que les fonds arrivent forcément aux intéressés, donc déjà ça pose un petit peu plus de questions que pour SOS Méditerranée. Et ensuite, je trouve que, puisque vous parlez de paix et de volonté d'aller à la paix, je trouve que ça aurait été intéressant pour assurer la neutralité des débats et des propos, il aurait été opportun et intéressant d'aller aider également un réseau de coopération israélien par la même occasion, pour assurer une espèce de neutralité en disant, d'un côté comme de l'autre, c'est important de ne pas jeter la faute sur l'un sur l'autre et puis d'aider au retour à la paix. Je trouve que là de maintenir une coopération uniquement avec La Palestine, cela vous regarde, c'est votre conseil municipal qui s'engage, enfin votre majorité, qui s'engage dans ce choix, nous sommes beaucoup plus réservés par rapport à ce choix parce que nous estimons qu'il n'y a pas à, si on veut la paix, il ne peut pas y avoir forcément une prise de partie pour l'un plus pour l'autre. Et donc nous abstiendrons sur ce vote.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Alain LIPIETZ.

Monsieur Alain LIPIETZ :

Comme les autres années, nous voterons pour cette option. Il est tout à fait légitime de soutenir le mouvement de la paix israélien. Je le fais presque quotidiennement. Cela dit ce mouvement de la paix est extrêmement minoritaire. On ne nous demande pas de l'argent d'ailleurs. Il n'y a pas de correspondant au niveau de la paix israélien en France susceptible de recevoir cet argent. Je vous signale que d'ici quelques semaines, viendront en France les représentants de « breaking the silence », c'est-à-dire les Israéliens qui ne sont pas du tout d'accord avec ce que font les talibans, et peut-être à ce moment-là nous pourrions aller apporter le fruit d'une collecte. Mais nous n'avons pas véritablement de correspondant dans le cadre de ce qui fut le mouvement de la paix, parce qu'il n'y en a plus beaucoup en Israël, que nous pourrions subventionner légitimement. Cela dit la question est pertinente. Il y a des Israéliens pour la paix mais très peu, je vous dis tout de suite.

Monsieur le Maire :

Merci. Philippe MEYNE.

Monsieur Philippe MEYNE :

Je voudrais dire qu'on votera aussi pour ça. Je voudrais juste insister sur le fait qu'il ne faut pas confondre les institutions et puis les gens qui supportent actuellement les événements qu'on connaît, et en fait c'est plutôt en direction de ces gens-là que ces actions ont lieu et n'ont pas forcément un soutien politique. Il y a une petite différence entre la victime et puis l'Etat dans lequel il se trouve que l'histoire s'est passée. C'est pour ça qu'on va voter sans problème cette subvention.

Monsieur le Maire :

Guillaume DU SOUICH.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Oui je n'ai pas cru bon de dire ensemble, puisque c'est la troisième année d'un triennal, et que donc Madame ESCLANGON, vous avez eu des informations ces dernières années. Je vais quand même les rappeler puisque cela fera peut-être changer vos procès d'intention, vos a priori, et donc votre vote. Ce partenariat est entièrement piloté par le Ministère des Affaires Etrangères, entièrement en lien avec le consulat à Jérusalem. Et le centre Al-Bustan est un centre qui est sans cesse mis en péril par une politique d'expropriation qui tient du colonialisme le plus « ravageur » puisqu'il se fait par l'urbanisme. Et dernièrement dans la ville de Jérusalem, son Maire, vient d'éditer une cinquantaine d'actes d'expropriation pour les habitants de ce quartier bénéficiaire de ce centre Al-Bustan. Et une des seules défenses qu'ils ont vis-à-vis de cette inéquité, de cette injustice, c'est le soutien de la coopération décentralisée. Voilà ce que vous mettez en cause, voilà ce que vos a priori vous font mettre à l'agonie.

Monsieur le Maire :

Merci. Je partage. C'est important qu'on rappelle le caractère triennal, et donc cet exercice n'est pas né de la guerre que nous connaissons, il est né d'un engagement sur la coopération décentralisée avec ce centre d'une part, et complètement adossé à l'État français via le Ministère des Affaires Etrangères.

Je profite de ce moment pour dire que lors du dernier conseil municipal, nous avons aussi adopté un rapport engageant la vie de Villejuif sur l'accueil de familles palestiniennes victimes de la guerre, et dire que nous avons accueilli durant l'été, une famille dont la moitié a été décimée par un bombardement, et dont les enfants rescapés du bombardement souffrent de traumatismes importants liés à la déflagration, et donc sont soignés à l'Hôpital de la Salpêtrière à la demande de Madame la représentante de l'autorité palestinienne en France. La ville de Villejuif a donc honoré l'engagement qui est le sien. Je veux le dire, le saluer, d'autant qu'il y a eu une polémique sur la véracité de l'engagement que nous prenions, y compris vous Madame ESCLANGON qui a dit « c'est un affichage ». Ce n'est pas un affichage, on parle d'enfants qui sont à la Salpêtrière et d'une famille qui vit maintenant à Villejuif sous notre protection.

On passe au vote. Qui est contre cette subvention ? Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

ADOPTION A LA MAJORITE
(33 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions)

19. RAPPORT N° 1-2910 : Attribution d'une subvention au Comité de Culture de Paix 2024.
--

Monsieur le Maire :

Toujours Guillaume DU SOUICH, l'attribution d'une subvention au Comité de Culture de Paix.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Oui, il s'agit d'une subvention pour l'ensemble des projets que le Comité de Culture de Paix fait vivre au sein de la ville. C'est une subvention qui continue de se travailler. Le fait que la dénomination ait changée en est un des marqueurs, je rappelle qu'au départ c'était un comité de jumelage, de coopération des relations internationales et de culture de paix de Villejuif. Nous avons inversé des termes pour devenir un Comité de Culture de Paix de jumelage, de coopération des relations internationales de Villejuif, puisque nous tenons compte du fait que la communauté internationale, il n'y a pas que se référer aux politiques nationales, il y a aussi se référer aux politiques internationales qui peut être intéressant pour comprendre le monde ; la communauté internationale a adopté en 1999

la culture de paix afin de structurer les efforts de coopération, apporter des solutions aux souffrances humaines, et ne pas rester dans le « laisser-faire » et le « ne rien faire », qui consiste à renvoyer les autres à leur réalité plutôt que d'y prendre sa part. Ce comité prend toute sa part dans cette forme d'activisme, dans cette forme de coopération, et qui est l'héritage effectivement de l'esprit des jumelages. Nous sommes donc ravis de continuer de travailler dans ce sens. Je tiens tout de même à souligner qu'en ce qui concerne le jumelage ; il y a une dynamique qu'il faut saluer, que le Maire a largement entretenue en faisant un voyage l'année dernière à Villa Franca, et à Neubrandenburg qui sont nos deux villes jumelles les plus actives, celles qui répondent aux courriers que nous leur envoyons à l'occasion du 21 septembre pour la journée internationale de la paix, pour saluer l'esprit de culture de paix qui nous rassemble. Il y a beaucoup de projets en cours, et le Comité de Culture de Paix se dynamise dans ce sens, ce sera de plus en plus visible et pas simplement au forum des associations. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Guillaume. Allez-y Madame DA SILVA.

Madame Aducinda DA SILVA :

Alors nous voterons bien sûr pour cette demande d'attribution de subvention. Mais nous souhaitons souligner une fois de plus l'absence d'information concrète concernant l'attribution de subvention. En effet pour cette attribution, nous vous rappelons que la convention de partenariat pluriannuel avec le Comité de Paix voté au conseil municipal du 1^{er} février 2024, stipule que la demande de subvention doit être accompagnée d'un projet détaillé par type d'actions, d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses, et surtout d'un rapport d'activité de l'année précédente. Un bilan sur l'utilisation de la subvention de 11 200 € versée en 2023 aurait pu être joint à ce rapport. Et nous insistons sur cette demande de transparence dans la gestion des fonds publics, demande qui a déjà été formulée lors des précédentes commissions paritaires consultatives.

Monsieur le Maire :

D'autres demandes d'interventions ? Guillaume DU SOUICH.

Monsieur Guillaume DU SOUICH :

Alors je crois que je fais cette réponse tous les ans. Le comité a son indépendance, il a une assemblée générale qui est ouverte à tous, dans laquelle un rapport d'activité est fourni. Il est extrêmement précis, les comptes sont extrêmement bien tenus, et je vous invite à être en relation avec la Présidente de ce comité de jumelage. Je ne suis qu'un membre observateur avec Valérie MORIN, et il faut que chacun se sente investi de cette question de la coopération et se tourne vers le comité pour ce qu'il est. Merci.

Monsieur le Maire :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

20. RAPPORT N° 1-2944 : Autorisation permanente générale de poursuites délivrée au comptable public assignataire de la commune de Villejuif.

Monsieur le Maire :

Malika KACIMI.

Madame Malika KACIMI :

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'autorisation permanente générale de poursuite délivrée au comptable public assignataire de notre commune. Il s'agit simplement d'actualiser la demande faite par le service de gestion comptable Ivry sur Seine pour pouvoir poursuivre les débiteurs de la ville qui ne paient pas leurs créances par tous les moyens, depuis la lettre de relance jusqu'à la saisie à tiers détenteur si nécessaire, mais toujours avec un souci de traitement social des difficultés rencontrées par les uns ou les autres, je tiens à le souligner. Donc il s'agit simplement d'autoriser le comptable à assurer ces poursuites pour que nous puissions recouvrer les crédits dont nous sommes créanciers.

Monsieur le Maire :

Merci Malika KACIMI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

21. RAPPORT N° 1-2892 : Approbation de l'adhésion de la commune de Villejuif à l'Association des Maires de France.

22. RAPPORT N° 1-2925 : Approbation de l'adhésion de la commune de Villejuif à l'Association des Maires d'Ile de France

Monsieur le Maire :

Toujours Malika KACIMI pour la série d'adhésion.

Madame Malika KACIMI :

Si vous le permettez, je vais présenter les 2 adhésions ensemble puisqu'elles sont très proches. Effectivement, il s'agit d'adhérer d'une part à l'association des Maires de France, et d'autre part à l'association des Maires d'Ile de France, toujours dans un souci de pouvoir mutualiser et de faciliter la concertation et le travail entre les communes, mais surtout dans un esprit de solidarité également, notamment, comme je l'évoquais aussi tout à l'heure en tout début de ce conseil municipal, pour pouvoir porter des revendications de manière solidaire, notamment vers l'État lorsque j'ai évoqué le budget. Donc la cotisation, comme vous le voyez, pour chacune de ces associations est relativement modique en terme de prix par habitant. Je vous invite à approuver ces adhésions.

Monsieur le Maire :

2 avis à l'unanimité pour ces 2 rapports en commission.

Pour le premier rapport concernant l'AMF, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pour le second rapport concernant l'AMIF, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

23. RAPPORT N° 1-2896 : Signature d'une convention de partenariat avec la Préfecture d'Ile de France dans le cadre du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP).

Monsieur le Maire :

Je donne la parole à Bianca BRIENZA pour la signature d'une convention de partenariat avec la Préfecture d'Ile de France pour l'égalité professionnelle.

Madame Bianca BRIENZA :

Je vous avais indiqué lors de précédents conseils municipaux au sujet de l'égalité femmes-hommes qu'on ferait de l'égalité professionnelle une priorité. Donc que la présente délibération en atteste. En bref, il s'agit d'une subvention de 7 500 € du fonds en faveur de l'égalité professionnelle de l'État, Préfecture Ile de France plus précisément, pour un projet qui a été créé et soumis par les services de la ville. Il s'agit en résumé de travailler collectivement avec les agents et les agentes sur le thème de l'égalité femmes-hommes, et plus précisément sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Ce sont des ateliers participatifs, il y en a déjà eu un et le prochain et mi-octobre, pour créer une affiche, un slogan, une BD et une vidéo sur ce thème-là de lutte en interne contre les violences sexistes et sexuelles, et donc c'est pour de la communication interne. On a eu la chance que le projet soit retenu et qu'il soit financé par le fonds que j'ai nommé en faveur de l'égalité professionnelle. Je tiens vraiment à remercier là-dessus le fait que les directions travaillent très bien ensemble, la

direction de la citoyenneté avec la direction des ressources humaines, et très clairement on voit que quand les services travaillent ensemble, ça nous permet clairement de prendre davantage d'ampleur et de faire de très beaux projets comme celui-ci. C'est un projet avec Gilbert CHASTAGNAC sur lequel on est très heureux. Donc pour résumer, il s'agit de voter la convention de partenariat avec la Préfecture d'Ile de France qui est relative aux subventions de ce projet. Merci à vous.

Monsieur le Maire :

Merci Bianca. C'était un avis à l'unanimité aussi en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

24. RAPPORT N° 3-2938 : Convention de partenariat Section Hauts Potentiels Sportifs (HPS) 2023-2024.

Monsieur le Maire :

Guillaume BULCOURT pour la convention de partenariat section « Hauts Potentiels Sportifs ».

Monsieur Guillaume BULCOURT :

Il s'agit d'une convention quadripartite entre le club de tir à l'arc, le collège Jean Lurçat, la fédération française de tir à l'arc, et la municipalité. Les objectifs sont de permettre aux élèves à hauts potentiels de se développer dans la pratique du tir à l'arc, et d'articuler les exigences sportives avec le parcours scolaire, et de favoriser l'épanouissement personnel des élèves. J'en profite pour remercier les principaux de collèges qui ont joué le jeu, ainsi que les professeurs d'EPS. Ce dispositif a déjà porté ses fruits puisqu'un de nos jeunes Villejuifois a intégré le pôle France, il s'agit de Maxence ARMAND, que je tiens à féliciter en mon nom et en celui de chacun des membres de cette assemblée. Enfin, j'en profite pour ajouter que ce rapport est la démonstration que le sport de haut niveau ne s'oppose pas au sport de masse, et là j'en profite pour saluer l'ensemble des bénévoles, et leur travail bien sûr du club, et l'ensemble des clubs de la ville.

Monsieur le Maire :

Merci Guillaume. Avis à l'unanimité en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

25. RAPPORT N° 3-2947 : Versement d'une subvention exceptionnelle 2024 pour l'Association ASV ELITE pour l'organisation du Golden Block.

Monsieur le Maire :

Toujours Guillaume BULCOURT pour le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'organisation du Golden Block

Monsieur Guillaume BULCOURT :

Le Golden Block, qu'est-ce que c'est ? C'est un événement sportif qui se déroulera au plus près des habitants, le fameux « aller vers ». C'est d'abord des battles de sprint au cœur du quartier Mermoz avec une évolution en cette année olympique. Le Golden Block s'est développé avec des battle de break dance, de de basket et de foot en un contre un. Cet événement touche une population qui ne fréquente pas forcément les clubs d'athlétisme, et qui se passe en dehors de visite du cadre scolaire. Cette année, ce sont 300 jeunes qui ont participé, et il faut ajouter à ces 300 jeunes, leurs familles qui étaient présentes, avec l'animation des quartiers de Sud autour notamment des jeux olympiques et paralympiques 2024. Les objectifs sont de créer une émulation autour des JOP, comme je viens de le dire, d'atteindre des jeunes au cœur du quartier, de les sortir de la sédentarité en revenant à la pratique sportive, de rendre le sport accessible à toutes et tous, pour faire naître des passions, et de favoriser la pratique sportive chez les jeunes adolescentes. Cette subvention s'élève à 9 105 €, elle

correspond à la mise en place des logistiques, électricité, barriérage et sécurisation, le gardiennage, le montage et démontage de l'ensemble des dispositifs, la présence d'agents de sécurité, et les différents ateliers et lors des forums.

Monsieur le Maire :

Merci. Avis à l'unanimité en commission. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Merci. C'est un petit peu la même chose, mais vous l'avez fait en fin d'intervention Monsieur BULCOURT. On aurait attendu effectivement un petit rapport d'activité pour justifier les 9 000 €, c'est quand même incroyable que ça ne soit pas fourni !

J'en profite pour dire à Monsieur DU SOUICH, vous devriez regarder l'article L-21-2113 du code général des collectivités, c'est de l'argent public, vous devez justifier ces subventions quelle que soit la somme, on n'a pas à aller dans un conseil d'administration d'une association pour prendre l'information ! Enfin, où est-ce que vous avez vu ça ! C'est quand même incroyable de nous répondre ça !

Monsieur le Maire :

Restez sur le sujet Madame ESCLANGON, s'il vous plait, un peu de discipline.

Madame Christel ESCLANGON :

Je reviens Monsieur le Maire. Donc la même chose pour le Golden block. Évidemment, nous voterons pour cette délibération, ce n'est pas ça le problème, mais c'est quand même important d'avoir un petit rapport d'activité, surtout que l'événement est passé, pour que l'ASV qui l'a organisé sache exactement où sont passées ces dépenses. Donc un petit dossier qui suit à l'ordre du jour, c'est toujours intéressant.

Simplement rappeler que cette année, c'était l'ASV, je crois qu'avant c'était le service des sports et que l'ASV a été obligée de récupérer ce projet dû aux conséquences de la déstructuration du service des sports et donc ça ne pouvait plus être assuré par le service des sports. C'est très bien que cette association ait pu quand même organiser cet événement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Guillaume BULCOURT.

Monsieur Guillaume BULCOURT :

Décidément ce soir, vous êtes une grande fan de la polémique. *[Réaction hors micro de Madame ESCLANGON]*. Effectivement, il y a l'opposition qui aime la polémique, et puis il y a l'opposition constructive qui aime réfléchir et apporter de l'eau au moulin à la collectivité, et apporter un plus à la population. Je ne crois pas qu'en faisant de la polémique, vous apportiez quoi que ce soit à la population.

Pour vous répondre, non, ce n'est pas un problème de désorganisation du service municipal des sports puisqu'il n'a pas été désorganisé mais réorganisé de manière différente, simplement remettre l'église au milieu du village, en mettant le sport comme un pilier central de service, puisque jusqu'à présent, c'était beaucoup moins le cas. Et donc le choix qui avait été fait et qui avait été discuté il y a 1 an lors du Golden Block précédent, c'était que l'association ASV porte le projet et qu'on puisse les rembourser.

J'en profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble, puisque vous auriez pu commencer par-là, j'attendais votre intervention, j'avais fait une longue page pour vous répondre, mais je vais me contenter juste de profiter de ce moment pour saluer amicalement l'ensemble des participants à la corrida de dimanche dernier, de remercier l'ensemble des agents du service public municipal, du service des sports, et l'ensemble des services qui ont participé, des clubs, des associations, et de très nombreux bénévoles, pour que cette remarquable organisation puisse avoir lieu. C'est un événement dont nous pouvons collectivement être fiers qui mêle sport élite et sport pour toutes et tous, et qui fait honneur à notre ville. J'ai vu des gens engagés pour permettre la pratique sportive dans une

ambiance populaire, festive, et chaleureuse, malgré la météo. Voilà je me suis donc éloigné de toute vos polémiques, et à Villejuif, et en tout cas dans cette majorité, on s'attache à faire vivre le sport partout et sur toutes ces formes, que ce soit dans les stades, dans les parcs, ou dans la rue comme avec le Golden Block.

Monsieur le Maire :

Merci. Evidemment, je m'associe à l'ensemble des remerciements qui ont été adressés à tous ceux qui ont fait en sorte que la corrida se passe de la meilleure des façons. Mostefa SOFI.

Monsieur Mostefa SOFI :

Juste pour ajouter sur les Golden Block, je vous encourage à aller dans les quartiers Sud, ces mêmes quartiers que vous défendiez tout à l'heure pour les places de parking. Ils organisent cet événement déjà chaque année, cette année, je n'y ai pas participé mais l'année dernière, j'y ai participé, c'était à Rodin, c'était un moment très festif dans le quartier, une grande fête de quartier où il y avait un brassage de tous les autres quartiers, où il y avait des sprints, du BMX. On s'est rendu avec pas mal d'élus là-bas. Et c'est parrainé par un ancien athlète français, Ladji DOUCOURE. C'est aussi un petit clin d'œil pour une reconversion, il essaye d'encourager les jeunes à la pratique du sport de haut niveau pour leur montrer qu'il n'y a pas de barrières pour réussir.

Monsieur le Maire :

Merci.

Monsieur Guillaume DU SOUCH :

Oui sans m'attarder puisque je suis renvoyé à un alinéa du code des collectivités. Je rassure Madame ESCLANGON, ce rapport d'activité est étudié par l'administration. Nous, nous le lisons parce que nous sommes investis du fait de notre mandat, mais j'ai été investi auparavant sur le plan associatif, et je crois que vous aussi, donc vous connaissez ces personnes. Ne jetez pas le soupçon de façon indue et si vous voulez avoir des rapports sur l'ensemble des subventions qui sont versées, je vous demande de vous tourner vers la direction de la citoyenneté. Nous recevons des rapports d'activité sur l'ensemble des associations, l'administration fait très bien son travail, on ne donne pas des subventions à des personnes qui n'emploient pas les fonds de façon correcte, c'est le cas aussi pour le mouvement sportif. Arrêtez de jeter le soupçon de façon systématique.

Monsieur le Maire :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

**26. RAPPORT N° 3-2917 : Approbation de la convention de financement CAF – axe 3
"favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes", relative au week-end
d'intégration du Conseil municipal des enfants (Fonds Publics et Territoires)**

».

Monsieur le Maire :

Julie LAMBILLIOTTE

Madame Julie LAMBILLIOTTE :

Merci. Bonsoir à tous et à toutes. Alors il s'agit de l'approbation du versement d'une subvention de la CAF relative à l'axe 3 : favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes. C'est une délibération qui concerne le week-end d'intégration du conseil municipal des enfants. Donc petit rappel, depuis 2015 la ville de Villejuif a mis en place un conseil municipal des enfants, qui a fortement évolué, puisque à notre arrivée en 2020, il concernait 2 écoles, il concerne désormais la totalité des 24 écoles, soit côté école, soit côté ADL, mais en tout cas les 24 écoles sont concernées, donc grosse extension de ce conseil municipal des enfants, qui touche maintenant 70 enfants élus, on en avait 4 en 2020, et 4 commissions dont la commission développement durable nous y reviendrons tout à l'heure, mais aussi restauration, vivre ensemble, et solidarité. Donc cette délibération porte plus précisément sur le week-end d'intégration qui a été organisé suite aux élections des élus du conseil

municipal des enfants. Ce week-end a regroupé les 30 membres de ce conseil et il s'est tenu en décembre, donc 2 journées de vie collective. L'idée, c'était de favoriser la dynamique du groupe et de renforcer leurs compétences dans la prise de parole, les aider à apprendre à débattre, mais aussi à écouter, à tenir compte des arguments des autres. Ce projet week-end intégration a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF et nous avons obtenu une aide financière de 6 886 €. Donc je vous demande d'approuver cette délibération pour que nous puissions percevoir cette somme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est un avis favorable à l'unanimité en commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc confirmé à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

27. RAPPORT N° 3-2728 : Approbation de la convention de financement CAF axe 3 "favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes", relative à la semaine de la nature et du développement durable (Fonds Publics et Territoires) »

Monsieur le Maire :

Toujours Julie LAMBILLIOTTE.

Madame Julie LAMBILLIOTTE :

Oui, je continue avec les subventions de la CAF. Donc celui-là est encore sur l'axe : favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes. Cette fois-ci, c'est une délibération relative à la semaine de la nature et du développement durable, donc ça concerne encore le conseil municipal des enfants. Vous avez que la ville de Villejuif est très engagée dans la sensibilisation et les actions en faveur de la transition écologique. Il se trouve que dès 2022, les enfants ont vraiment investi la Commission de Développement Durable, et en 2024, ils ont proposé des actions, donc sensibilisé les Villejuifois à l'importance de la protection de l'environnement, informé sur les solutions alternatives. Et après des échanges entre les enfants les équipes des accueils de loisirs, les enfants du CME ont pu coconstruire une semaine de sensibilisation autour du développement durable, c'était du 27 au 31 mai 2024, je ne sais pas si vous vous en souvenez, il y avait des ateliers autour de la nature qui ont été déployés dans l'ensemble des accueils de loisirs avec l'intervention d'associations spécialisées. Les enfants du CME ont aussi complété cette sensibilisation en participant à la fête de la nature le 1^{er} juin, il y avait un regroupement des enfants du CME et des accueils de loisirs, un travail de sensibilisation avec une déambulation dans le centre-ville, et la tenue de stands l'après-midi, un goûter participatif zéro déchet, c'était très sympathique pour ceux qui ont participé. Du coup une demande d'aide a été déposée auprès de la CAF, et nous avons obtenu une aide financière de 4 000 €. Donc je vous invite à voter cette délibération pour nous permettre de percevoir cette somme. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est un avis favorable à l'unanimité aussi. Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

28. RAPPORT N° 3-2733 : Approbation de la convention de financement CAF- axe 1 "accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun" (Fonds Publics et Territoires) –

Monsieur le Maire :

Toujours Julie LAMBILLIOTTE.

Madame Julie LAMBILLIOTTE :

Alors je continue. Toujours concernant une subvention de la CAF, cette fois-ci concernant l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans nos structures. La ville a déposé un projet intitulé « renforcement des équipes d'animation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap ». Ce projet vise à mettre en place plusieurs leviers pour favoriser l'accueil de ses enfants, le renforcement en personnel encadrant, et quand c'est possible le recrutement des AESH de ses enfants sur les temps périscolaires, des temps de réunions et d'observation avec la psychologue référente qui travaille sur les équipes d'accueil et loisirs, et des temps de sensibilisation et de formation spécifique pour nos agents. Je rajouterai, ce n'est pas dans la note mais il me semble que ça en fait vraiment partie, que nous sommes quand même une des rares ville à avoir recruté une psychologue à temps plein, qui, j'ai fait le bilan avec elle récemment, consacre une grande partie de leur travail à l'accueil, l'accompagnement ces enfants et de leurs familles. Donc une psychologue qui agit essentiellement sur les accueils de loisirs et une autre dans les crèches, et ça fait aussi partie du renforcement de nos équipes, qui n'est pas cité ici mais que je voulais rappeler. Pour rappel, on a accueilli une quarantaine d'enfants à besoins particuliers en 2023, deux équipes ont pu recruter des AESH, on a pu avoir une attention particulière pour pouvoir renforcer ponctuellement les accueils des 3 écoles ou on a des classe ULIS, et des temps de formation spécifique. Donc nous avons demandé un soutien financier de la CAF, nous avons demandé 35 349 € et nous avons tenu 15 000 €. Donc je vous demande d'approuver cette délibération pour que nous puissions percevoir cette somme. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire :

Avis favorable à l'unanimité en commission. Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

29. RAPPORT N° 3-2732 : Approbation de la convention de financement CAF Axe 3 "favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes, relative au projet Savoir Rouler (Fonds Publics et Territoires).

Monsieur le Maire :

Julie.

Madame Julie LAMBILLIOTTE :

Encore la CAF sur l'axe cette fois-ci : favoriser l'engagement et la participation des enfants et des jeunes, relative au projet « savoir rouler ». On en avait parlé déjà en conseil municipal, l'objectif, c'est que les enfants apprennent à utiliser les vélos dans leurs déplacements quotidiens, qu'ils soient capables d'acquérir avant leur entrée au collège les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant évidemment à tous les aspects écologiques du choix du vélo. On en a parlé longuement tout à l'heure, donc je n'y reviens pas. Ce programme « savoir rouler », ça correspond complètement au projet éducatif de territoire dans sa dimension « les enfants bien dans leur corps et dans leur tête », pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la citoyenneté, de la solidarité, et de la transition écologique, et réunir les conditions de la participation et de l'implication des enfants. Il s'inscrit dans la convention territoriale globale que nous avons signé avec la CAF avec des objectifs très opérationnelles du projet « se mouvoir dans sa ville », l'éducation à la sécurité routière pour les enfants, et l'apprentissage et l'usage du déplacement urbain. Donc nous avons déjà mis en place un cycle avec le premier et le deuxième bloc, je ne rentre pas trop dans le détail. On avait déjà en 2003 répondu à un appel à projet de la CAF et obtenu une aide de 2 592 € ; pour cette année 2024, la ville a de nouveau déposé un projet pour cette action avec une perspective de

4 cycles cette fois-ci, donc pas 1 cycle avec 2 blocs, mais 4 cycles en extrascolaire. Et donc nous avons demandé 5 479 € et obtenu 3 500 € de la CAF. Donc je vous demande d'approuver cette délibération pour que nous puissions percevoir cette somme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Pareil, avis favorable à l'unanimité en commission. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire :

Je profite de la fin de ce long tunnel de Julie pour saluer tout le travail qui est fait en direction des enfants. Je pense, à chaque conseil municipal, qu'on peut mesurer, que cela touche la petite enfance, l'enfance, l'éducatif, et que la ville a fait de cet axe un axe majeur, une ville servante des droits de l'enfant. Je crois d'ailleurs qu'on a un rendez-vous pour la journée des droits de l'enfant d'ici quelques semaines. J'invite vraiment tout le monde à y aller, ce sera l'occasion d'abord de voir concrètement la façon dont les enfants, dans les différents espaces que nous avons créés, s'emparent du sujet des droits de l'enfant, et par ailleurs de saluer le travail des équipes de l'animation jusqu'à la direction générale pour favoriser le plein épanouissement des enfants à Villejuif. Julie

Madame Julie LAMBILLOTTE :

Juste un petit point pour remercier aussi vraiment chaleureusement les services parce que tous ces appels à projets, il faut les écrire, il faut des fois les retravailler, c'est très chronophage, et c'est le nouveau fonctionnement de la CAF où ça marche de plus en plus par appel à projet, et du coup l'argent qu'on gagne en subvention, on le perd un peu en temps de travail. Donc vraiment merci aux équipes qui sont très investies, qui non seulement mettent en œuvre les orientations qu'on leur indique, mais qui vont des fois au-delà, qui proposent, et c'est un gros travail. Donc merci vraiment chaleureusement à tous ceux et celles qui participent.

30. RAPPORT N° 0-2964 : Approbation du CRACL 2023 ZAC CAMPUS GRAND PARC.

Monsieur le Maire :

Merci. Je passe la parole à Gaëlle LEYDIER pour l'approbation du CRACL 2023 de la ZAC Campus Grand Parc.

Madame Gaëlle LEYDIER :

Merci Monsieur le Maire. Alors sur le CRACL, vous voyez que le document est assez long puisqu'en fait, c'est normalement une photo de l'année 2023 mais on ne peut pas expliquer 2023 si on n'explique pas ce qui s'est passé avant, et si on ne donne pas aussi des projections sur 2024, ce qui explique un petit peu la longueur du rapport qui est annexé avec la délibération.

Peut être juste rappeler, pour cette mandature, le moment particulier qu'est cette ZAC, comme le dossier l'indique, c'est quelque chose qui a commencé à 2010, donc on voit que notre mandature, c'est aussi une chance de vivre ce moment-là puisqu'on en voit vraiment la concrétisation, alors une chance, un peu de stress aussi, mais je pense qu'il faut vraiment être là en toute humilité par rapport au travail qui a été mené pendant des années pour arriver là où on en est aujourd'hui, et puis apprécier aussi cet honneur de voir sortir de terre ce projet qui était tant attendu. Je le dis parce que c'est vrai que ce n'est quand même pas toujours simple à expliquer un projet qui a autant d'envergure, un projet aussi qui se travaille avec la société des grands projets, puisqu'il y a une gare, qui se travaille fortement avec l'IGR qui se travaille avec l'État, puisqu'il y a le fort de La Redoute. Donc vous voyez, Villejuif prend toute sa place mais ça veut dire que c'est un investissement aussi massif de Villejuif pour que... c'est son territoire, elle doit se faire respecter, elle respecte ses partenaires, c'est un partenariat permanent. Je sais que je suis entourée de Président de la SADEV et de l'élu qui représente la ville au PSCC, donc c'est ce travail de partenariat qui montre que Villejuif a sa place, y compris au sein du PSCC.

Sur les événements marquants de 2023, comme le document retrace, je vais quand même peut-être dire juste ce qui est le plus marquant, ce qu'on doit retenir. 2023, c'est la signature de la charte de la transition écologique, donc on voit qu'elle a 1 an et quelques mois. On sait qu'il y avait des opérations qui étaient parties avant, néanmoins on essaye quand même, dans la mesure du possible, quand les couts n'étaient pas entièrement partis, on a essayé justement de rattraper au maximum. On se fait accompagner par un cabinet qui s'appelle VISEA. La charte de la transition écologique, ces 70 indicateurs qui sont en amont du projet. Comment le projet va être construit ? avec quel matériau ? avec exposition ? la taille des logements ? la taille des espaces communs ? Au moment du chantier, comment le chantier va être accompagné ? Quand les habitants arrivent, comment ils sont accompagnés ? Vraiment, c'est 70 indicateurs, alors quelquefois avec un compromis qui veut dire que sur les 70 indicateurs, on en aura peut-être fait que 65, mais on vise à faire les 70, mais quelque fois on n'a pas entièrement la possibilité, mais c'est toujours un horizon à atteindre, et sur lequel on est extrêmement vigilant.

En 2023 aussi, on a rencontré le cabinet LAQ qui nous accompagne aussi sur cette ZAC Campus Grand Parc. LAQ, ce n'est pas n'importe qui, c'est le Grand prix de l'urbanisme 2024, ça veut dire qu'on a des acteurs nationaux qui s'intéressent à ce projet, qui travaillent en partenariat avec nous. Ça nous enrichit aussi justement dans le regard que l'on pose, ça nous permet d'avoir une vision réaliste, réalisable, tout en ayant les ambitions les plus fortes. C'est vrai que ces cabinets d'études sont toujours des partenaires nécessaires pour avoir une vision à 360°, on parle bien d'espaces publics, de logements, de partenariat avec l'IGR, et c'est important de l'avoir toujours en tête.

2023, ce qui noté dans le document, et peut-être le rappeler, ça a été quand même l'évacuation des déchets. Alors c'est vrai qu'on est presque fin 2024, on oublie tellement ça passe vite, mais c'est un moment quand même important dans l'histoire de ce site et une forte négociation avec l'État.

Pour ne pas répéter ce qui est marqué dans le dossier, c'était peut-être montrer les événements marquants en 2023, mais surtout dans le dossier, ce que vous voyez, quand on voit les projections pour 2024, on se rend compte qu'il y a une cohérence, et qu'il y a un suivi dans nos orientations.

On a eu aussi il y a 15 jours la fête de la ferme urbaine, ce lieu qu'on veut ouvrir aux habitants, on sait qu'il va falloir encore l'animer, que ça va être encore un travail de partenariat, des partenaires à aller chercher, des financeurs à aller chercher pour que justement ce site profite le plus rapidement possible aux habitants, avec un projet qui leur ressemble, dans lequel ils puissent s'engager, participer selon leurs envies et leurs besoins. Et d'ailleurs les terrains, la SADEV les a acquis courant année 2023.

Voilà, les choses suivent leur cours. On aura prochainement en bureau municipal un point d'étapes parce que là, on voit qu'il y a des immeubles qui sortent de terre, on commence à vraiment à avancer sur la ferme urbaine. Il est temps aussi qu'on arrive un peu à poser les choses en bureau municipal pour que chacun puisse repartir avec des perspectives qui nous attendent sur les mois prochains.

C'est un dont acte, je crois, non, c'est un vote ? C'est un vote.

Monsieur le Maire :

Gilles.

Monsieur Gilles LAFON :

Oui. Le groupe « générations » va s'abstenir sur ce CRACL en rappelant que nous sommes, enfin certains d'entre nous, historiquement nous avons été les premiers à soutenir cette création de ZAC. À un moment donné où j'ai vu au PSCC l'autre jour que tout le monde était content que ce soit réalisé. Il y a un moment donné où ce n'était pas du tout évident, le département, la ville, les collectivités territoriales ont porté ce projet au départ sans que tout le monde y mette la même énergie que j'ai vue au PSCC. C'est bien d'avoir eu raison avant les autres. Mais c'est bien aussi de rappeler quand même ça.

Alors qu'est-ce qui fait que nous nous abstenions malgré ce soutien au projet dans son ensemble ? Parce qu'on se rend compte que l'enfer, c'est dans les détails. Les premiers lots de logements qui sont sortis, pour lesquels des plans de construire ont été attribués, on avait prévu que ces lots soient présentés à l'intérieur d'une commission de l'urbanisme, de manière à ce que nous puissions faire évoluer le projet, c'était l'idée, et que ces projets fassent le résultat de concours d'architectes, qui

permet d'améliorer la qualité de l'architecture. Alors quand je dis ça, ce n'est pas moi qui l'ait décidé, c'est les chartes que nous avons tout simplement votées ensemble et sur lesquelles on a avancé.

La problématique, c'est que ça ne correspond pas à ce qui s'est passé, et que ça nous embête sur plusieurs aspects. Alors sur quels aspects ça nous embête ? Ce sont des éléments qui figurent bien dans la charte environnementale dont tu viens de parler, qui sont des éléments, quand on a un nombre d'éléments comme ça, en disant il y en a 70, si j'en prends 65, je suis bon, on oublie qu'il y en a qui sont plus importants que d'autres. Quels sont les éléments qui sont pour nous plus importants que d'autres ? C'est ceux qui sont, je ne sais pas si vous vous rappelez comment la charte est structurée, elle est structurée par thème, il y a des thèmes qui touchent à la santé qui s'appelle santé bioclimatisme, et sur lequel, on travaille dans la manière dont l'urbanisme, la manière dont on aménage touche la santé et le bioclimatisme des gens. Alors quels sont ces éléments ? C'est la distance entre les bâtiments, les orientations, le fait qu'il soit traversant etc. etc. Alors il y a plein de points qui sont bien sûr positifs, autrement ce ne serait pas envisageable, mais la distance entre les bâtiments est un élément important. Pourquoi ? Si vous prenez des immeubles, je rappelle que dans le cadre du premier PLU, on avait autorisé une hauteur de 45 m, qui est le cas là ici, le PLU du temps de Claudie CORDILLOT, on avait déjà prévu ça, et a été repris dans le PLU de LE BOHELLEC, et ça sera sûrement repris dans ce PLU. Pourquoi on a permis de grandes hauteurs ? Parce qu'on a dit « il faut autour des gares qu'on soit en capacité de densifier ». Et c'est là où le mot « densifier » en fait, on se rend compte que si on ne le précise pas, que si on n'est pas en capacité de le paramétrer, ça ne veut rien dire, c'est ce qui fait qu'on a des débats, j'ai envie de dire, de « café du commerce », de type bétonnage, de type « vous allez empêcher l'air de passer », etc, etc. Ça c'est possible parce qu'on ne paramètre pas la manière dont on veut travailler, et le paramétrage qui était prévu dans cette charte environnementale, c'était de dire on doit attendre de manière à espacer les distances entre les immeubles. Ce n'est pas pour faire plaisir à quelqu'un ou pour embêter quelqu'un. Si vous prenez des immeubles de 45 m, vous les mettez l'un derrière l'autre, même si le deuxième est orienté sud, ce qu'il verra, ce sera l'immeuble qui est en face de lui. Donc cet ensemble de paramètres, les coûts sont partis, il est hors de question pour nous de revenir sur ces coûts-là, et l'on souhaite que, et c'est l'objet de cette abstention active et positive, on souhaite que cette évolution soit reprise pour les éléments futurs. Il y aura d'autres bâtiments qui vont sortir, et pour que ça soit repris, on demande à ce qu'ils soient bien vus à l'intérieur de la commission d'urbanisme, et qu'il fassent l'objet de concours d'architectes.

Monsieur le Maire :
Alain WEBER.

Monsieur Alain WEBER :

Oui, je vais lever le suspens aussi, expliquer pourquoi notre groupe lui aussi va s'abstenir. La question est effectivement très complexe. Il y a des éléments d'enthousiasme, en particulier, comme cela a été dit pour tous les aspects scientifiques du projet. Hier, réunion dans un des bâtiments en cours d'achèvement, un bâtiment qui s'appelle Bios, et où plusieurs centaines de personnes intéressées au développement de la recherche contre le cancer ont pu constater qu'il y avait là un lieu extraordinaire où la recherche contre le cancer, derrière la locomotive bien sûr Gustave Roussy, mais également avec l'université Paris Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris, pouvait connaître un développement d'ampleur. Et c'est vrai que les 3 bâtiments, donc 2 en cours de finition, donc ce bâtiments Bios et puis un bâtiment Cadence, qui lui sera exclusivement pour des laboratoires. Le bâtiment qui est terminé, qui est un bâtiment, bureaux labos et logements, sont les locomotives d'un projet particulièrement enthousiasmant et porteur d'avenir.

Là où effectivement il y a davantage de questions, c'est sur la forme urbaine que peuvent être amenées à prendre, ça va rejoindre un petit peu les questions évoquées par Gilles LAFON, la forme urbaine que peuvent prendre certaines parcelles. Et c'est vrai que certaines images, alors après il faut se méfier des images de promoteur, mais certaines images de promoteurs ont pu être très très contre productives, et bien que diffusées sur le site de la ville en faisant apparaître une muraille assez homogène et rappelant une forme urbaine désuète, qu'on ne veut plus. Ça renvoie effectivement à la question de hauteur du bâtiment et de proximité du bâtiment. Ce n'est pas ce qu'on voit sur la partie qui est déjà construite, donc la partie à l'Ouest de Gustave Roussy. Mais sur la partie à l'Est de Gustave Roussy, pour lequel le permis de construire a été délivré et qui va sortir de terre, il y a là une forme urbaine qui interroge. Et donc la question, c'est pourquoi est-ce que ce qui était fait dans

d'autres secteurs de la ville, à savoir associer les habitants, y compris au concours d'architectes, c'était bien aux nouveaux arrivants par la première adjointe samedi dernier, sur Lamartine, on a associé, les habitants au jury au jury d'architectes de la rénovation des tours, et ce n'est pas naturel pour des habitants d'être dans un jury d'architectes, on les y a formé. Pourquoi ce qui a été fait à Lamartine ne serait pas fait dans ce territoire tout aussi emblématique qu'est Campus Grand Parc ? De nombreuses villes d'ailleurs, quand elles font des projets de cette ampleur-là associent habitants et élus des villes au concours d'architectes, sachant que par définition, il y a un tiers d'architectes dans le jury, mais il y a une association beaucoup plus étroite. Et là, ce n'est pas parce qu'il y a moins d'habitants dans ce secteur. En réalité c'est une transformation d'une telle importance que c'est tous les habitants de Villejuif qui sont concernés, c'est tous les habitants de Villejuif qu'il faut pouvoir former, et à qui il faudrait pouvoir donner la possibilité, alors évidemment par tirage au sort parce qu'on ne fait pas des jurys de dizaines de personnes, mais on devrait pouvoir associer des habitants, les former. On a déjà évoqué ce sujet à de nombreuses reprises, celui d'une maison des projets. Et ce d'autant plus important qu'en fait, on a un aménageur dans le CRALC de l'aménageur, donc dans le budget de la ZAC, il y a un budget relativement important d'informations, de communication, de formation, donc ça peut tout à fait être initié et développé par l'aménageur. D'ailleurs pour ceux qui ont pu aller voir le projet de ferme, il y avait des lunettes de réalité virtuelle qui étaient tout à fait parlantes, tout à fait spectaculaires, et qui pourraient très bien servir de base à une appropriation du projet par les habitants. Après c'est parce que les habitants sont associés à un projet d'urbanisme qu'après on débouche sur un projet architectural qui traversera les siècles, ça c'est bien difficile de le dire. En tout cas, au moins la démarche a été faite.

Le deuxième sujet, cela concerne le Sud de la ZAC. C'est vrai que c'était tout à fait intéressant de s'approcher une fois de plus, parce qu'il y a avait déjà eu des visites sur place de l'ancien terrain Chevalier, de l'ancien terrain horticole, et c'est vrai que, de façon plus générale d'ailleurs sur tout ce secteur-là, la réflexion qui a été menée par ce cabinet d'urbanisme, qui est effectivement Grand Prix de l'urbanisme 2024, donc LAQ, est une réflexion extrêmement intéressante, qui devrait ouvrir la voie à une préservation de l'espace naturel, enfin en tout cas de l'espace tel qu'il est actuellement, et donc à des constructions hors de cet espace. En revanche comment va-t-on gérer dans le temps, dans les années, dans les semaines, dans les mois qui viennent, comment va-t-on gérer cet espace ? Donc il y a eu un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'aménageur, toujours SADEV, sur le sujet. On a été plusieurs à demander des précisions sur qui, comment, comment va être choisi l'organisme qui va assurer la gestion temporairement, et temporaire en matière d'aménagement, ça peut durer des années, donc comment va être choisi l'organisme qui va assurer cette gestion temporaire ? À ce jour, on n'a pas encore de réponse.

Voilà, c'est sur des 2 grosses incertitudes là que nous nous abstenons malgré ce qui est évidemment l'intérêt même du projet pour Villejuif.

Monsieur le Maire :
Ozer OZTORUN.

Monsieur Ozer OZTORUN :

Dans l'esprit de ce que tu dis, il faut je pense, notamment pour les habitants de notre ville, les Villejuifois, mettre les choses dans leur contexte et en perspective. Le point de départ et l'intention premiers qui était un projet d'une ZAC, qui est un projet important, mais à taille d'une ville, qui est une ZAC classique, comme la ZAC Aragon, c'est la ZAC Grand Campus Parc. Ce n'était même pas Campus Grand Parc à l'époque, c'était la ZAC Cancer Campus. C'était une taille, disons un projet au mieux départemental. Depuis le projet a évolué, il est devenu un projet national et même un projet d'un point de vue international qui est extrêmement important, tant ce site va transformer l'Institut Gustave Roussy qui a été le premier centre européen de recherche contre le cancer, à certainement la deuxième structure au monde, et pour peut-être longtemps, de recherches contre le cancer évidemment. Du coup le projet initial a évolué, tout le monde le sait, on est passé de quelques mètres carrés pour l'IGR à plus de 100 000 m² supplémentaires pour le développement de l'IRG. Et de fait, le paradigme évolue et donc des contradictions et le foncier n'étant pas extensible à l'infini, pose d'autres difficultés. L'arrivée du métro en plus a permis à ce que le projet soit développé, et à aller encore plus de ce qui a été initialement prévu. Donc on peut se dire le bâtiment d'Action Logement est moche et tout petit, il y a des obligations légales à permettre à Action Logement de construire des logements intermédiaires. Il y a des obligations légales dans des projets à la fois de développement

économique mais aussi de production de logements sociaux, des logements intermédiaires, il y a des obligations légales qui font respecter. Et c'est ce que fait la ZAC. Vous, vous n'êtes peut-être pas contents, mais je pense que les futurs habitants qui vont soit pouvoir acheter à des prix maîtrisés, c'est-à-dire à moins de 5 000 €, auprès du métro, le mètre carré, et si possible des Villejuifois, parce que c'est aussi l'intention de la municipalité. On a commencé la séance du conseil municipal sur la crise du logement, comment on fait pour que les couches moyennes puissent continuer à habiter à Villejuif et justement libèrent peut-être des logements sociaux ? Comment créer ce parcours résidentiel que tout le monde a à la bouche et qu'il faut concrétiser ? Forcément à travers ces contradictions, il faut équilibrer un projet de cette envergure avec des contrats supplémentaires, ça a été dit, La Redoute. On ne veut pas toucher à La Redoute, donc on ne veut pas raser La Redoute. On aurait pu trouver des solutions. Effectivement, La Redoute, on rasait, ect, ect, ça aurait fait un peu plus d'espace. Il faut regarder le projet dans son évolution dans le temps et en même temps avec les contradictions qui sont aiguës. Dans son ensemble, chacun reconnaît, et c'est un investissement pour notre ville de plusieurs centaines de millions d'euros. Prenons qu'il y ait une situation de crise extrêmement tendue, un investissement sur notre ville en termes d'injection d'argent à la fois publique mais aussi privé, pour son développement qui était considérable. Et ça participe à la fois du rayonnement de notre ville mais surtout de créer des conditions pour que l'IGR puisse se développer, qu'on puisse créer l'écosystème qui permet le développement de la recherche contre le cancer avec les entreprises qui y sont rattachées, on permet aux Villejuifois et aux habitants d'Alexandre Dumas d'habiter au pied du métro, en face du parc des Hautes Bruyères dans des logements neufs, dignes, au même loyer qu'Alexandre Dumas, sans hausse des charges, il faut prendre tout ça en considération. Et dès lors qu'on prend tout ça en considération, il y a des équilibres à trouver et du coup, on monte en verticalité. Ça pose un problème pour certains mais en réalité l'Institut Gustave Roussy est déjà le point culminant d'Ile de France et il est déjà à 14-15 étages, on n'a pas à ce sujet de vis-à-vis par rapport à... L'Institut Gustave Roussy est déjà le point le plus haut d'Ile de France, d'Ile de France pas du Val de Marne, d'Ile de France. Je pense qu'il faut se rendre compte de tous les éléments.

Monsieur le Maire :

Merci. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Oui, je vous remercie. Moi, je vais être beaucoup plus sévère, mais c'est normal, c'est ma qualité d'élue d'opposition. Donc vous avez dit très joliment les choses et je comprends puisque vous faites partie de la majorité, mais notre groupe votera contre ce rapport. Ce CRACL de la ZAC Campus Grand Parc, nous ne voulons pas du tout, du tout, être associés à ce qui va sortir de terre pour les mêmes raisons qui ont été évoquées. Je trouve qu'en 2024, faire le choix qui a été fait, est absolument scandaleux, que ce soit en hauteur, que ce soit proximité, et puis que ce soit en esthétique du bâti. Qu'il y ait besoin de loger du monde, là-dessus, c'est évident qu'il n'était pas envisageable de faire un quartier pavillonnaire à la sortie de la gare, là-dessus, on n'est pas sans question. Maintenant, il était possible et peut-être grâce à un concours d'architectes effectivement, de proposer des projets qui avaient une autre allure. Et en plus qui sont absolument hors de prix, donc ce n'est pas vrai Monsieur OZTORUN, il ne respecte pas la charte.

Alors vous parlez du logement qui a été vanté sur le Facebook de la ville qui n'a pas une belle esthétique, et qui est du logement locatif, est-ce que vous savez quel est le prix de ce logement locatif ? Non mais quand vous dites que les Villejuifois ont besoin de ça, il y a aucun Villejuifois de classe intermédiaire qui pourra se loger là-dedans ! C'est hors de prix ! Je vous rappelle le T2 de 48 m² c'est 1 032 € par mois, ce n'est pas vrai, c'est le prix du privé. Et le T3 de 64 m², c'est 1 283 € par mois, et le T3 de 70 m², c'est 1 375 € par mois. Donc je ne suis pas d'accord avec vous, mais peu importe avec qui, ça n'empêche que ce ne sont pas des prix que vous entendiez dans la charte qui avait été votée par cette municipalité en début de mandat, donc ça n'a pas été respecté.

Donc pour toutes ces raisons, vous avez trompé les Villejuifois, et quand ils vont voir sortir ça de terre, je pense que beaucoup, ça commence à sortir de terre mais il n'y a pas encore la totalité, beaucoup vont être extrêmement déçus de ce qu'ils voient. Et je trouve ça vraiment dommage d'avoir gâché un tel terrain, une telle opportunité, en faisant de l'esthétisme immobilier de la sorte. Vraiment, c'est très très décevant. Donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce CRACL.

Monsieur le Maire :
Alain LIPIETZ

Monsieur Alain LIPIETZ :

Il n'y aura pas de surprise, les « verts » s'abstiendront, non pas parce qu'ils sont couci-couça sur 2023 parce que c'est ridicule de voter contre sur quelque chose qui a été réalisé en 2023. Donc sur ce rapport nous ne pouvons que nous abstenir c'est-à-dire qu'on n'approuve pas ce qui s'est passé en 2023, c'est ça que ça veut dire... On ne voit pas pourquoi on va voter contre, vu que c'est fait. Je pense que ce rapport aurait dû être un dont acte et par un vote. Alors s'il s'agit de voter sur ce qu'on pense de l'ensemble du projet, je crois que les « verts » depuis 2013, se sont suffisamment battus et exprimés sur cette affaire. Nous avons été, dès le début, pour l'extension de la zone médicale autour de l'IGR, extrêmement dubitatifs sur l'opération immobilière qui l'accompagnait. J'ai envoyé, il y a quelques années à cette majorité, un résumé de toutes les batailles que nous avons menées sur maintenant 10 ans. Je rappelle que déjà nous étions un peu sceptiques sur le contrat de développement territorial. Vous vous souvenez que SARKOZY avait exigé que la société du Grand Paris ait le pouvoir, dans un rayon de 500 m de chacune de ces gares, et sinon on pouvait y échapper en fixant nous-mêmes un contrat de développement territorial avec l'État. Ce contrat de développement territorial prévoyait 1 720 logements, ça avait été annoncé par Madame CORDILLOT quelques mois avant, il avait été dit 1 720 logements pour 4 000 habitants, ça paraissait un petit peu gros parce qu'il fallait vraiment beaucoup de monde dans chaque appartement [Sourit]. Il y avait visiblement une bataille mais le rapport était à 1 720 logements, il a été signé par la ville de Villejuif, il a été signé par le CAVB. C'est monté assez rapidement, c'est-à-dire que ceux qui étaient partisans de 4 000 logements sont repartis à la charge, et coup de théâtre fin 2015, la SADEV nous impose 3 300 logements, alors que dans les négociations précédentes, le gouvernement de gauche et la région Île-de-France, alors tous les chambres avec la participation des communistes, socialistes, des verts, avaient proposé un compromis à 2 700 logements. On n'était pas très content des 2 700 logements mais on était prêt à accepter ce compromis. D'un seul coup Monsieur LE BOHELLEC nous a imposé, c'était le 23 décembre, vous vous imaginez, un conseil municipal tenu le 23 décembre 2015 pour nous faire avaler les 3 300 logements. Scandale évidemment, toutes les oppositions ici présentes, maintenant majoritaires, ont voté contre. La droite a imposé 3 300 logements. Depuis ça n'a pas bougé sauf hier, pour ceux qui étaient présents à la présentation... en fait l'institution qui gère la partie médicale de l'affaire Paris Saclay Cancer Campus nous a dit 3 000 logements. Alors cette histoire des 3 000 logements, d'où ça vient ? Certainement pas, malheureusement, d'un réexamen de tout ce qui vient d'être évoqué et qui justifie l'abstention des groupes précédents, générations et socialistes, une espèce de barrière se voit émerger sur le D1. Je vous rappelle que quand nous sommes arrivés ici, nous, nouvelle majorité D1B, nous avons unanimement dit « mais ce n'est pas possible des plans qui nous sont présentés pour le D1B » avec en plus les explications qui y étaient données : numérisation, un espace nouveau minéralisé, etc. etc. Allons regarder les commandes, c'étaient des arbres de 30 cm dans le plan que proposait le promoteur. Nous nous sommes tous rendus sur place, les communistes, les socialistes, générations, les verts, nous avons vu que ce n'était pas possible mais on s'est aperçus que c'était un peu trop tard, les contrats étaient signés. Donc du temps de Monsieur LE BOHELLEC, on a eu beau dire que ça va être horrible, ça va faire une barrière contre le vent et qui permet de balayer la commune en période de canicule, vous avez vu, vous y êtes allés, vous avez tous vus, depuis le parc en vous plaçant en face, devant l'espace de ce qu'on appelle l'espace du silence, et en regardant, ça a l'air monstrueux, assurez-vous ça l'est ! Pour ceux qui sont allés à la manifestation de la ferme, vous avez pu emprunter ses lunettes qui vous permettent de vous promener dans ce site, ce sont des allées au fond de canyons. Vous voyez très bien, vous allez dans ce D1B qui est déjà construit, vous êtes écrasés par cette masse. On n'a jamais vu ça ! On peut faire des gratte-ciels espacés, on peut faire des médinas, on peut faire face à... dans un pays qui va bientôt avoir la température élevée, faire des achats comme ça, c'est-à-dire à la fois le gratte-ciel et les uns contre les autres, ça va être totalement invivable. On a pu le vérifier en allant hier, vu par l'arrière, en allant dans les bâtiments, qui sont magnifiques, qui sont magnifiques, les bâtiments de recherche, du cluster médical, qu'on a toujours prôné, et bien on voyait de l'arrière cet affreux D1B, qui sont vraiment un pâté de building. Les premiers bâtiments sont pour les HLM, on voit tout de suite que quand on a des gens à coincer, on met d'abord les pauvres. Enfin pas vraiment, vous avez vu les prix, on vient de les donner. Je crois que le fait que nous n'ayons pas été capable au moment de notre élection, alors que nous étions tous d'accord, on faisait partie de la majorité, que c'était affreux ce que nous imposait LE BOHELLEC. Nous opposer à ce plan doit nous avertir sur l'importance de se mobiliser.

Alors maintenant la zone Sud, alors là également, après toutes ces années de batailles pour obtenir simplement la non-urbanisation du E7 [05'38'01] où on va faire la ferme urbaine, vous avez pu constater que le triangle est devenu un carré, c'est-à-dire que le E5 rejoint le E7 dans un statut de non-constructibilité. C'est ça ce qui a été dit hier, on passait de 3 300 logements à 3 000 logements ? Je ne sais pas ? Ça n'a vraiment jamais été discuté entre nous. Il y a une sorte de technostructure architecturale-promotionnelle qui est en train de dire « finalement cet espace de Villejuif, c'est nous qui en décidons. Si le marché immobilier est favorable, allez, on va jusqu'à 4 000, et si ce n'est pas le cas 3 300, vraiment pas le cas, alors 3 000 ». Je pense qu'il y a vraiment un problème de démocratie fondamentale qui sont posés dans le destin de ces ZAC qui échappent à notre contrôle, d'abord parce qu'elle est intercommunale, alors quand c'était BOYER ça allait, on avait encore quelques informations, là maintenant, c'est un truc beaucoup plus grand, c'est le Grand Orly Seine Bièvre. Cette technostructure est pleine de gens de bonne volonté, j'ai rencontré un nombre de gens très très chouettes parmi ceux qui organisent cette ZAC intercommunale, si on peut dire, territoriale, c'est le terme exact. Ils se rendent bien compte qu'ils ne peuvent pas grand-chose par rapport à une logique promotionnelle des promoteurs qui en fait règlent leur niveau de densité sur leurs perspectives de vente.

Je pense que le politique doit reprendre vraiment l'affaire en main. Nous nous abstenons sur quelque chose qui date du passé, 2023, je pense qu'en 2025, il faudrait qu'on ait vraiment un débat sur ce qu'on veut faire de ce quartier. Que ça ait été fait sous CORDILLOT ou sous LE BOHELLEC ou sur nous, ça n'a aucune importance, de toute façon les gens diront en 2050, qui habiteront là-dedans et qui étoufferont de chaleur, c'est les derniers, le passé, donc nous, qui auront décidé du malheur dans lequel on les aura plongés. Il y a un vrai problème de décision démocratique, non pas sur 2023, on s'en fiche, mais sur 2026, 2027. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :
Gaëlle LEYDIER

Madame Gaëlle LEYDIER :

Madame ESCLANGON, à la limite, je n'étais pas d'accord sur votre intervention mais je l'ai trouvée au moins rationnelle par rapport à ce que j'ai entendu par ailleurs. Et quand je dis rationnelle, je pèse mes mots.

J'ai dit en introduction on allait avoir un bureau municipal dédié justement au projet ZAC et que c'était la semaine prochaine. Vous verrez si vous allez sur votre ordi BM transverse que l'ordre du jour est déjà annoncé. Je pense qu'on en a vraiment besoin parce que là il y a une vraie confusion, qui est assez désagréable parce que vraiment là j'entends des choses, je me dis « si on ne sait pas, on demande », mais il y a des affirmations qui sont basées sur des confusions et je trouve que ça crée un embrouillamini qui ne ressemble certainement pas un débat.

Donc je vais juste répondre à quelques éléments, comme j'ai dit qu'on allait avoir un bureau municipal la semaine prochaine, je pense qu'on prendra vraiment le temps qu'il faut pour que chacun reparte avec des éléments en pleine conscience.

Tout à l'heure, il y a eu la question de la hauteur égale largeur. Je veux bien les bâtiments qui sont déjà sortis, vous vous rappelez Astérix, c'est fait par Alain Chabat, il plante une espèce de caillou et il y a un arbre qui sort tout de suite. Sauf, que ce qui est sorti là, on n'est pas Astérix ni Panoramix, ça été décidé il y a longtemps. Donc à un moment, s'inquiéter de certaines choses sur des choses qui... si elles sont sorties de terre, c'est qu'elles ont été décidées il y a quand même bien longtemps avant. Je pense qu'il ne faut pas mélanger les années et ne pas créer comme ça de la confusion.

Sur la question des formes urbaines, Alain, tu as parlé d'associer les habitants. Il se trouve quand même qu'il y a beaucoup de bâtiments qui sortent pour des bureaux et notamment qui vont être liés à l'IGR. Monsieur le Maire a été invité à un jury d'architecture, qui a été fait par Cadence, en tant que Maire de Villejuif et qu'a fait Pierre GARZON pour ce jury d'architecture, il nous a invité tous les deux justement pour que tu puisses y participer. Donc en termes de transparence et d'association des élus, je pense qu'on a un Maire qui a plutôt tendance à nous inciter justement à participer au jury.

Donc c'est inscrit dans la charte, sur les logements, de toute façon, on associera les habitants. Cela étant, moi j'ai envie de te demander une chose Alain, puisque tu sièges au PSCC et qu'il y a beaucoup d'immeubles qui vont être construits liés à l'activité PSCC et IGR. Tu veux y associer les habitants de Villejuif mais fais-toi le porte-parole des habitants de Villejuif auprès du PSCC pour qu'on puisse les associer, parce qu'à un moment, on n'est pas entièrement décisionnaire sur ce type de construction. Alain, n'a pas parlé que des logements. Tu as parlé des logements Gilles, ça de toute façon, ça sera fait, c'est déjà inscrit et on fera ce qu'on a dit, et on a déjà fait notamment beaucoup de balades urbaines, et là-dessus, on continuera. Mais sur tous les autres bâtiments qui sont liés à l'activité, faisons-le Alain, mais dans ces cas là... Moi, je ne suis pas au PSCC, toi oui, et s'il y a besoin d'une lettre, moi je suis prête à venir les rencontrer avec toi pour que justement on négocie la place des habitants auprès des institutionnels pour qu'ils puissent être associés justement au jury d'architecture. Et la dernière fois, on l'a fait, le Maire était membre, il nous a invité, je pense que c'était déjà une première... Si ce n'est pas suffisant, on va continuer. À un moment, chacun doit aussi, en tant qu'élu, prendre son bâton de pèlerin, excusez-moi de l'expression, et aller voir les autres pour demander, ça ne peut pas être toujours « y a pas, y a pas ». Agissons aussi tous ensemble collectivement pour le bien des habitants, et chacun dans son rôle, chacun dans la mesure de ses moyens, et je pense qu'on doit aussi former des solidarités entre nous pour pouvoir obtenir ce type de choses. Moi, franchement, je prends la balle au bond et je m'inscris pleinement.

Après je ne reviens pas sur ce qu'a dit Alain LIPIETZ, on en reparlera vraiment la semaine prochaine, on fera un point complet.

Sur le secteur Sud, dire qu'on ne sait pas comment a été fait l'AMI, mais on était tous au même atelier élus, c'était le 29 février, on l'a décidé ensemble ! Moi je veux bien qu'on me dise aujourd'hui qu'on n'a pas été associé, mais nous étions au même groupe de pilotage, on était à peu près 7 ou 8 élus, alors excusez-moi c'était le 29 février, je n'ai pas retenu qui était là, par contre, sur la liste de diffusion, je sais qui avait été invité. L'AMI a été présenté à ce moment-là et a été présenté ce jour-là aussi qui allait étudier les candidatures. Donc on ne peut pas dire qu'on ne sait pas, c'est là où... excusez-moi... La ZAC Campus Grand Parc, j'entends bien, et je le disais tout à l'heure dans mon introduction... Oui c'est déstabilisant finalement de se dire qu'on arrive à un moment où les constructions sortent de terre et qu'on porte une forme de responsabilité, mais ça ne peut être « c'est pas moi, c'est l'autre » ! On doit aussi le travailler beaucoup plus collectivement.

Monsieur le Maire :

S'il vous plaît, s'il vous plaît, il n'y a qu'une seule intervenante...

Madame Gaëlle LEYDIER :

Vous êtes intervenue, vous me permettez de répondre. Vous avez dit des choses, j'ai quand même le droit de pouvoir y répondre, et surtout là quand je peux y répondre tout de suite, on me dit « je ne sais pas », bah si on sait, il y avait l'atelier... Sur l'AMI par exemple, tout particulièrement, excusez-moi, je vais être insistante, l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la SADEV, nous a été présenté le 29 avril lors d'un COPIL élus, et nous l'avons validé, et nous avons validé le mode de consultation, donc on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on ne sait pas, parce c'est mentir. Voilà.

Donc sur la dernière chose, c'est pareil, sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour qu'on soit aussi cohérent dans ce qu'on dit, on dit qu'on va aller chercher des partenaires, on dit qu'on va aller chercher des financeurs mais aussi pour ne pas faire tout porter sur les épaules de la ville. On ne peut pas se dire tout à l'heure au moment de la décision modificative « ah bah tient alerte sur le budget RH », et se tire qu'après « ah bah tient la ferme du coup, ça va être que les agents de la ville qui vont la porter ». Non, à un moment cherchez... c'est aussi ça faire preuve de prospective parce que l'objectif que l'on a, c'est que ces 3 hectares qui vont être dédiés aux habitants, ils servent aux habitants, c'est que ça fonctionne le lieu, alors pas n'importe comment évidemment, les partenariats, on est une collectivité territoriale donc tout est parfaitement transparent, mais si on charge des partenaires et des cofinanceurs. On a déjà eu l'État qui a mis 5 millions, d'ailleurs il a visité cet immeuble que vous trouvez si moche Madame ESCLANGON, ça n'a pas trop choqué Gabriel ATTAL. En tout cas, on va chercher aussi comment on pourra rendre ce lieu le plus ouvert possible et qui ne pèse pas trop sur les finances de la ville, puisque tout à l'heure on parlait bien d'alerte sur les dépenses RH.

Je n'en rajouterai pas plus.

Monsieur le Maire :
Antonin COIS

Monsieur Antonine COIS :

Oui, je voulais intervenir sur d'autres champs parce que j'ai comme entendu des choses très très étonnantes dans une enceinte comme celle-ci et qu'on n'attendait pas.

Madame ESCLANGON, vous nous disiez tout à l'heure que vous étiez au CA de l'OPH de Villejuif, donc j'espère que vous en avez profité pour prendre quelques éléments d'information sur ce qui est le logement social, et donc pour savoir par exemple que le logement intermédiaire n'est pas du logement social, c'est d'ailleurs pour cette raison-là... alors excusez-moi si vous savez, ça veut dire que quand vous avez dit que le logement social n'était pas à des prix adaptés à la population, on reprendra vos discours, et qu'on avait menti au Villejuifois en disant que les tarifs étaient adaptés, c'est vous qui mentez parce que vous savez très bien qu'à ce moment-là vous ne parlez pas de logement social et que vous parliez biens de locatifs intermédiaires, et que les tarifs, vous le savez aussi, ils sont proposés par le locatif intermédiaire, et sont tout aussi régulés que le reste. Le principe est simple pour fixer le prix d'un logement social, pour rapidement donner les éléments, vous prenez le niveau de de soutien et de subvention qui ont été permis à la construction, et permettent de calculer un petit peu l'amortissement, et après derrière ça donne un prix de loyer. Plus vous êtes subventionnés, plus vous êtes sur du logement social, avant c'était HLMU, maintenant PLAI, PLUS, PLS, et moins vous êtes subventionnés, vous arrivez vers le logement intermédiaire et donc avec des loyers qui sont plus élevés. C'est comme ça que ça fonctionne et c'est pour ça d'ailleurs qu'on s'est battu, et qu'on va continuer à le faire, je le rappelais tout à l'heure, au moment où le gouvernement a commencé à nous dire « finalement donc calcul de la loi SRU, on va considérer que le logement intermédiaire, c'est du logement social », parce que vous l'avez souligné, ça n'en est pas, et j'espère du coup que si MACRON reprend ses délires en disant « on va réintégrer le logement intermédiaire dans le logement social », cette fois vous serez à nos côtés pour combattre cette proposition en cohérence avec ce que vous avez dit tout à l'heure.

Je reprends simplement pour dire également là où je ne suis pas d'accord avec vous aussi, parce que pareil, vous le savez, il y a effectivement du IN'LI sur Campus Grand Parc, mais il y a aussi des bâtiments logement social et de vrai logement social, et les tarifs de loyer ne sont pas du tout les mêmes. Il y a des habitants, 66 logements qui sont livrés le chemin de la Redoute, les habitants ont commencé à arriver dans ces logements-là, les tarifs sont pas du tout les mêmes, on est sur des loyers qui s'évaluent des loyers du PLAI jusqu'au loyer du PLS, c'est-à-dire dans toutes les échelles du logement social, et donc une accessibilité à la population, à commencer d'ailleurs par des gens qui arrivent de Lamartine et avec des logements qui sont de qualité, j'en veux pour preuve d'ailleurs le taux très important d'acceptation à la visite de ces logements.

Simplement pour terminer sur les prix de sortie, je ne sais pas ce que vous avez eu, je regardais tout à l'heure parce que j'avais récupéré les catalogues pour regarder les prix de sortie, on est à peu près dans la maille de la charte de la construction. On arrive à peu près, en faisant le calcul, à diviser par les mètres carré, et sans compter les balcons, par ce qu'il y a quand même des particularités assez importantes sur ces logements qui sont livrés, d'avoir des balcons globalement assez généreux, régulièrement de terrasses qui font 15-20-27 m², sans les compter, on arrive un peu au-dessus de 5 000 € le m², on est très très très en-dessous de ce qui sortait à l'époque, où Madame ESCLANGON, vous étiez en responsabilité.

Je voulais simplement réagir sur des affirmations péremptoires qui ont été prononcées et qui me semblent infondées, et quand on accuse de mensonges les autres, il faut veiller soi-même à être exempt de tout reproche.

Monsieur le Maire :
Monsieur BOUNEGTA

Monsieur Mahrouf BOUNEGTA :

Bonsoir. Madame LEYDIER, vous avez omis de préciser que le Maire de Villejuif est le Président de la SADEV. Avec son intensification, là où il va y avoir 3 000 logements quand même, on se demande, de toute façon, on ne peut pas élargir les rues de Villejuif, déjà pour circuler actuellement, c'est déjà difficile. Le fait d'avoir quand même les 3 000 logements au Campus Grand Parc, je me demande comment ça va être la circulation. Et en même temps, on va créer deux centres-villes, il y a le centre-ville actuel et le centre-ville qu'on va créer là-bas. Et l'objectif d'avoir un centre-ville là où il est actuellement là-bas, parce que là-bas finalement, quand je vois cette densification, c'était mal pensé, on n'a pas demandé l'avis des habitants aux alentours, des quartiers pavillonnaires et tout ça, donc on se demande comment ça va être. Enfin, on va voir. Merci.

Monsieur le Maire :

Je n'ai plus d'inscrit. Je vais dire évidemment quelques mots. Je ne pensais pas qu'un CRACL provoquerait autant de débat. Mais c'est l'occasion d'abord pour dire ce que je ressens un instant où j'ai entendu égrainer le nombre de griefs, et le décalage avec ce que j'ai vécu hier. Et quel décalage ! On ne se rend même pas compte ici, ou alors on fait mine d'oublier, et je vais citer le Professeur BARLESI, « ici se joue à Villejuif le fait que demain, on ne mourra pas du cancer » ça m'a marqué cette phrase « on ne mourra pas du cancer ». On va créer les conditions de réunir la science, de créer le premier cluster européen en oncologie de niveau mondial pour faire face à la maladie du siècle et de notre ère industrielle. 400 chercheurs médecins des hauts pontes, des start-ups de 1 à +, qui vont contribuer à l'arrivée sur le secteur. 100 millions d'euros de l'Etat, c'est le seul engagement, c'est le seul engagement qu'a pris le Président MACRON et qu'il aura tenu dans son mandat positif pour la Nation et au-delà de la Nation puisque c'est un enjeu mondial, qui déclenche eux-mêmes 3 fois 100 donc avec un effet levier d'un investissement de 400 millions d'euros sur le secteur, des milliers d'emplois dédiés à la recherche, à la formation. C'est de ça dont on parle, c'est de ça dont on parle, c'est d'une ZAC qui permet de... Gilles c'est absolument insupportable, je ne t'ai jamais coupé, je ne t'ai jamais coupé... Je trouve dommageable les comportements en regard de ce que l'on est en train d'évoquer... Je vous le dis comme je le ressens. Quand je vous dis qu'on n'est pas à la hauteur de ce qui est en train de se jouer, de ce que j'ai vu et entendu hier, qui a été ouvert à l'ensemble de la majorité, je pense qu'on a un immense problème d'appréhension de ce qui est en train de se façonner, qui est fidèle par ailleurs l'histoire de Villejuif. Il n'y a pas la ZAC Campus Grand Parc s'il n'y a pas Paul Brousse, s'il n'y a pas Gustave Roussy, s'il n'y a pas les centres de santé, s'il n'y a pas cette histoire de Villejuif être au service du soin, de la recherche, de la science, pour toutes et tous. Pourquoi il n'y a pas ? Ne serait-ce parce que, si nous ne créons pas l'outil ZAC, c'est le sujet-là, c'est l'outil ZAC, comment on fait des dépenses utiles, financées par des recettes calculées. Il n'y a pas le projet dont on parle, c'est là-dessus qu'on vous demande de vous positionner, pas sur autre chose. C'est le sujet de santé, et d'accompagner ou pas Gustave Roussy. Gustave Roussy aussi a dit il y a 4 ans, au regard de la compétition mondiale et des grands pôles américains, chinois, on nage en pleine crise COVID, c'est un plantage monumental de l'industrie française et de la recherche française au moment du COVID. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est eux, un « plantage monumental », je les cite, c'est les termes qu'ils ont employés à l'époque. Nous ne sommes plus dans la compétition, et si nous ne prenons pas garde, ce qui a été un des éléments forts de notre pays, sera demain une histoire passée mais plus au rendez-vous des besoins présents. C'est sur cette base-là que la ville de Villejuif, avec toutes les institutions de santé, universitaire, Paris Saclay, de son Président, que j'ai rencontré il y a encore 1 mois avec l'ensemble des Maires de la vallée scientifique de la Bièvre, parce que c'est un sujet qui dépasse la ville de Villejuif, ce n'est pas un gros mot de dire ça, c'est plutôt une fierté, je vous le dis, je sens de la honte là... mais moi j'en suis extrêmement fier pour dire « oui nous allons être au rendez-vous de l'histoire et de la recherche contre le cancer », en accompagnant le besoin de développement de Gustave Roussy, de l'université Paris Saclay, de l'ensemble de ceux qui travaillent pour faire reculer cette maladie qui déchire des familles entières.

Deux, on a dit un projet, et c'est là-dessus que je suis intervenu hier devant les chercheurs, un projet de ville, c'est un projet de santé et de recherche mondiale, mais c'est aussi un projet de ville, qui répond à des besoins de ville. Et donc je vais redire ce que je dis à tous mes interlocuteurs à chaque fois que je les rencontre à la presse nationale quand elle m'interroge sur le sujet de cette ZAC, ce que nous sommes en train de faire, ça n'est pas la défense de la santé image, un monobloc où on met un laboratoire, et on les met dans un coin de la ville, débrouillez-vous avec ça. Pourquoi ? Parce que je ne crois pas en ces quartiers, et il n'y a pas grand monde qui croit en ces quartiers, d'ailleurs ces quartiers sont en train de périliter, y compris la défense, qui encore quelques années, était encore un

modèle d'un point de vue des bureaux, mais absolument pas un modèle du point de vue de la ville, premièrement.

Deuxièmement, quand on rencontre les chercheurs venus, le célèbre Boston Kendall square, ils disent une chose, ils disent que quand on est là-bas, on n'est pas dans la ville, parce qu'en plus, c'est un modèle très américain, très à plat, donc on est dans le laboratoire... Ils ont créé des trucs un peu artificiels au pied, mais ils ne sont pas dans la ville. Ici on a un atout qui est phénoménal, c'est qu'on fait un vrai quartier de ville, y compris pour se loger, en logeant les Villejuifois et en logeant ceux qui travaillent Villejuif. On ne peut pas en 2020 applaudir nos soignants des hôpitaux en disant « merci d'être là » et considérer que ce n'est pas notre préoccupation de savoir comment ils se logent à proximité de l'hôpital, pour que fonctionnent nos hôpitaux. Parce qu'un des sujets qui a été révélé par la crise, c'est le dysfonctionnement, les conséquences très concrètes pour le fonctionnement du service public quand la vie s'arrête. Donc, dans les contraintes qu'on a imposées, il y a des contraintes acceptées par les hôpitaux, c'est-à-dire aller regarder du côté des ressources humaines de ces hôpitaux, en disant « là il y a des logements qui se construisent ». Les Villejuifois évidemment sont prioritaires, et ceux qui travaillent dans vos effectifs au sein des 3 hôpitaux, bienvenue, regardez, il y en a pour tout le monde, il y a du logement social, il y a du logement social plus en termes de prix, il y a du locatif intermédiaire qui n'est pas du social, et ce n'est pas nous qui l'avons décidé ça. Mais il faut aussi accompagner cela parce qu'on va aussi accueillir des populations dont les revenus ne sont pas nécessairement un problème pour son projet, et qui sont très heureux, mais la demande est là. Et d'ailleurs quand on discute, Antonin c'est plus facile, c'est l'office HLM intercommunal Valdevy qui livre ses premiers logements, et donc on a des commissions d'attribution, de demandes de visite, qui sont très en-deçà de la moyenne générale, et je peux vous dire et rapporter au débat qu'on a eu au tout début, j'ai aujourd'hui depuis des mois, plus de demandes pour aller se loger dans ce quartier-là, dans ces immeubles-là, que je n'en ai pour aller ailleurs. Ça aussi c'est une réalité objective.

Enfin, je dis en politique, il faut un peu de cohérence, ça aide quand même, sinon, on raconte une histoire, puis une autre, et l'une n'a rien à voir avec l'autre, voire même elle s'oppose. Dans la capacité par exemple à faire à iso-quittance, à quittance égale, on ne le fait pas par la simple volonté, ni de LogiRep, qui n'est pas aidé par l'ANRU, pour le coup, ni de la capacité de la ville à faire, donc il faut ouvrir le livre, il faut desserrer l'étau des équations financières pour rendre possible cet objectif. Quand on dit, ça a été souligné par Gaëlle, on fait une ferme urbaine, on oublie de dire que à cet endroit-là, la compensation de la gare qui s'installait sur le parc départemental, c'était une compensation prise en charge par Conseil Départemental du Val de Marne. Et qu'une des premières décisions du président CAPITANO quand il devient Président du Conseil Départemental, c'est dire « nous, on ne s'en occupe plus », cette charge, elle revient à la ville. Et donc quand on dit « on veut la ferme », et que tout le monde publie sur Facebook « qu'est-ce que c'est chouette la ferme urbaine », et qu'on dit dans cette salle du conseil municipal, « mais il ne faut pas construire de l'autre côté », il y a un problème de cohérence, parce que pour financer l'un, il faut faire l'autre. Quand on dit ici devant les représentants du logement social et Monsieur le Sénateur, la main sur le cœur, il faut faire du logement social, c'est un problème tous ces gens qui sont en attente pendant des années pour avoir le droit d'avoir une chambre pour le gamin, ou commencer sa vie et quitter les parents, vieillir tranquillement à l'abri, et qu'ici, 1 heure après ou 2 heures après, on dit l'inverse en disant « on construit trop de logement, pas ici, chez les autres ». Parce que ça, il faut aller au bout des raisonnements. Et bien, on a un problème de cohérence entre le début et la fin. Donc il faut poser les sujets tels se posent concrètement. On ne peut pas faire l'ANRU sans avoir le ZAC Campus Grand Parc, un autre sujet de cohérence etc. etc. la 3^{ème} MPT, la mairie annexe qui ne seront plus dans des locaux provisoires mais dans des locaux, on est en discussion avec les promoteurs pour pouvoir acquérir la cote etc. etc. Donc le développement du service public est aussi à Villejuif lié à ce développement du service public local, national et international, ce ne sont pas des sujets qu'on saucissonne et qu'on range dans une case quand ça nous arrange, et où on va sur les estrades et on dit « qu'est-ce que c'est bien tous ces chercheurs », et de l'autre on écarte ce qu'on ne voudrait pas voir. Il n'y a rien de honteux là-dedans. Oui, il faut du logement, oui il faut du développement vert, c'est ce qui est prévu dans la ZAC, oui il faut qu'on participe à l'histoire de Villejuif et promouvoir la santé mondiale, la recherche mondiale en matière d'oncologie. Ces 3 objectifs sont tenus, c'est de ça, je crois, dont il est question.

Le reste, évidemment, les goûts, les couleurs, les affaires d'avoir tous les points de vue, moi je vous dis ce que j'entends, donc c'est subjectif et comme le point de vue opposé est subjectif sur ce qui est

beau ou pas beau, je note hier que des participants qui viennent du monde entier, et donc je prends à témoin ceux qui étaient là, dans la balade, disent « c'est déjà réussi, ça fait envie, on a envie de venir travailler, on a envie de vivre, on a envie de venir », ça vient de Marseille, ça vient de Bordeaux, et ça venait d'Italie, ça venait de Belgique, ça venait d'Angleterre. C'est ça qui se dit, ils ont un peu de cultures à voyager dans des villes que moi je ne visite pas, mais je prends positivement leur point de vue. C'était un des éléments critériés hier qui s'énonçait sur « c'est beau ici », c'est un critère d'attractivité, en plus de ce qui va être mis à disposition en matière d'infrastructures pour pouvoir faire évoluer la recherche.

40 % de Villejuifois dans les premières ventes de logements dans le privé, on donnera les chiffres sur les Villejuifois dans le logement social, pour ce qui concerne Valdevy, évidemment aussi quand il s'agira de LogiRep, c'est un ?, dans l'écoulement au-dessus de ce qui se passe ailleurs dans la région Ile de France, c'est au-dessus de ce qui... oui, il y a une crise profonde du marché de la capacité des gens à pouvoir acheter, emprunter, et où trouver un logement, on est au-dessus. C'est très localisé, et c'est un élément fort qui vient contredire ce que j'ai entendu, et on continuera évidemment de donner tous les éléments utiles à la bonne compréhension, à aller visiter, à aller se balader, en en est à plusieurs balades urbaines dans le secteur, au Nord, au Sud, et d'un rayonnement qui va aussi contribuer à faire positivement parler de Villejuif. Et de manière générale, et je rends hommage à la vallée scientifique de la Bièvre, à nos collègues Maires qui sont aussi pleinement engagés dans ce processus, évidemment beaucoup regardent Villejuif avec beaucoup d'intérêt. Et c'est vraiment une affaire portée très très collectivement.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Toute l'opposition.

Qui s'abstient ? Le groupe socialistes, générations, et verts.

Qui est pour ?

Merci

ADOPTION A LA MAJORITE
(14 voix pour, 6 voix contre, 19 abstentions)

31. RAPPORT N° 0-2965 : Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2023 de la ZAC Aragon.
--

Monsieur le Maire :

Alors ZAC Aragon

Madame Gaëlle LEYDIER :

Ça me va si on passe moins de temps. Avec Mostefa, on a un long tunnel de délibérations et je vois qu'il s'impatiente. Il n'est évidemment pas question de raccourcir les débats, mais vous voyez bien que l'activité de cette ZAC, en comparaison de celle dont on vient de parler, a été nettement plus réduite sur l'année 2023. C'est vrai qu'on arrive plutôt sur la fin. Vous avez sur la délibération également les perspectives pour 2024, et c'est vrai que sur les concours d'architecture, sur l'aménagement des espaces publics, même s'il y a encore des négociations en cours, notamment sur le Conseil Départemental, mais je ne serais pas complète parce que la ZAC est située à côté de la station Louis Aragon, qui elle-même est en pleine mutation, donc on a bien dans cet espace de ville, la fin de la ZAC ne signifie pas la fin des travaux, et on sait qu'on n'en a encore pour autant quelques temps, puisque à l'issue de la livraison de la gare, on aura encore des projets qui sont train de se négocier avec la RATP, la société les grands projets, et sur lesquels on reviendra évidemment vers les Villejuifois.

Peut-être dire aussi que sur ce chantier-là, puisque tout à l'heure, on parlait beaucoup de participation citoyenne, on a travaillé avec un panel citoyens, qui a fait des projections sur les aménagements de ce quartier, donc on rencontre ce panel citoyens, on a pris un peu de retard mais on va le rencontrer dans les prochains jours, et une fois qu'on aura vu le panel citoyens pour que les institutionnels qui vont réaliser ce quartier puissent leur faire retour de la façon dont ils ont travaillé leur projection. Il y aura ensuite une réunion publique. C'est bien de dire qu'on a parlé de l'information aux habitants, ça

arrivera courant du mois de novembre, et évidemment chacun sera informé pour qu'il puisse aussi assister à ces réunions.

Monsieur le Maire :

Des demandes de parole ? Madame ESCLANGON

Madame Christel ESCLANGON :

Juste une question avant de confirmer notre vote pour la ZAC Aragon, on voudrait savoir le lot E, combien d'étages ça représentera s'il vous plait ? Merci.

Monsieur le Maire :

D'autre demande d'intervention ? Il n'y en a pas. On n'a pas encore la réponse Madame ESCLANGON, ce n'est pas... On sait juste, pas en termes d'étages, on sait que c'est aux alentours de 5 000 m², donc selon les formes, ça se modifie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition

C'est donc adopté.

ADOPTION A LA MAJORITE

(33 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions)

32. RAPPORT N° 2-2879 : Rapport annuel d'activité 2023 de la SADEV94.
--

Monsieur le Maire :

C'est à moi. Comme tout à l'heure, ça concerne le rapport d'activité annuel. Celui-ci concerne la SADEV94 pour l'année 2023. Vous y retrouvez en gros les grands éléments qui ont marqué cette année de l'aménageur du sud francilien, notamment d'une part, ce que j'ai un peu évoqué et que vous entendez très régulièrement autour de vous ou dans les médias sur un tassement des concessions et de la capacité à produire du logement et un tassement, plus qu'un tassement, une crise, de l'exercice d'immobilier de bureaux, notamment en Ile de France mais seulement. La santé financière de SADEV est plutôt très correcte dans cette crise qui frappe le monde de l'aménagement et de la construction, avec des points d'attention et de vigilance pour l'aménageur, notamment sur un désendettement, qui est un faux ami, on pourrait considérer que se désendetter pour un aménageur est une chose positive, en réalité ça masque ce fameux tassement de l'activité, si on ne s'endette pas, c'est qu'on est plus train d'investir et de transformer la ville. C'est donc pour partie un problème puisqu'évidemment tout cela est couplé aux enjeux d'aménagement du territoire, de transformation de la ville pour qu'elle réponde mieux aux enjeux écologiques et sociaux de la population pour laquelle SADEV94 intervient.

Le changement, je ne sais plus si ça a été dit dans le rapport, le changement de l'autre évènement directeur général de SADEV ?

Et puis des éléments qui sont redonnés, des perspectives opérationnelles, fortes de développement qui se poursuit. Ainsi pour l'entreprise, travailler avec les salariés d'un plan d'actions RSE, qui a été adopté en 2023.

Voilà, les éléments essentiels à retenir. Si, peut-être que l'ensemble des actionnaires, privés et publics, ont renoncé, c'est un statut d'économie mixte, donc qui verse normalement des dividendes, d'habitude, et c'est assez rare pour être souligné, quand la question s'est posée dans les années antérieures de laisser les dividendes à l'entreprise pour qu'elle puisse reconstituer ses fonds propres, la Caisse des Dépôts et Consignations, y était hostile par principe, rappelle-t-il souvent, au regard de la situation générale, ils ont pour la première fois accepté que cela soit le cas. Je crois que c'est notifié aussi dans le rapport d'objectivité.

C'est un dont acte comme les autres

DONT ACTE DU DEBAT

33. RAPPORT N° 2-2939 : Projet de la ferme des Frémis : Autorisation de signature de la demande de transfert de permis.
--

Monsieur le Maire :

Je redonne la parole à Gaëlle LEYDIER concernant le bail civil conclu entre le département du Val de Marne et de la commune de Villejuif, rue Jean Jaurès.

Madame Gaëlle LEYDIER :

C'est d'abord la ferme des Frémis.

Monsieur le Maire :

Ah pardon ! Vas-y, c'est quand même toi.

Madame Gaëlle LEYDIER :

Oui, tout à l'heure, je crois que c'est Malika KACIMI qui rappelait la date d'achat de la ferme des Frémis. C'est vrai qu'on l'a acquis depuis le 24 octobre 2023, donc presque 1 an. Donc là, en l'occurrence, c'est une autorisation de signature pour demander un transfert de permis de construire. Donc la ferme des Frémis, je ne refais pas tout le dossier. On est bien sûr de la production, sur une partie éducative, sur une partie droit aux vacances, les projets restent les mêmes. Il se trouve que l'exploitante agricole à qui appartenait le domaine avant et qui fait partie de nos effectifs maintenant, avait déposé un permis de construire pour la construction de 5 chambres d'hôtes. Ce n'est pas notre projet, néanmoins comme elle avait un permis de construire qui est purgé de tout recours, c'est-à-dire qui est mobilisable, on a décidé de faire plutôt un transfert de permis pour ne pas avoir à recommencer toutes les démarches, sachant évidemment qu'il y aura un permis modificatif qui sera déposé puisqu'on continue toujours à coller au projet. Et on s'engagerait mais ça on verra, c'est le groupe de travail qui le décidera, on s'engagerait vers un espace de restauration, et on reste bien sûr, s'il y a hébergement, sur des hébergements atypiques type yourte. Donc c'est plutôt de la simplification administrative alors que d'habitude c'est un peu les mots qu'on entend tout le temps à la télé, « simplifions, simplifions », et là, c'est la possibilité de simplifier ce permis de construire avec évidemment les mêmes règles que d'habitude. De toute façon, le projet sera décidé en groupe de travail, il sera présenté en bureau municipal, et s'il y a des travaux, de toute façon certainement il y aura un marché, un appel d'offre, donc les membres de la CAO y participeront. Donc le transfert n'obère pas l'avenir, c'est juste que c'est un mode de simplification qui nous a apparu plus efficace. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Maxime.

Monsieur Maxime PLUSQUELLEC :

Merci Monsieur le Maire. Comme vous nous le rappeliez tout à l'heure, la cohérence politique était indispensable pour un groupe, et bien, on va être cohérents à notre premier vote d'il y a 1 an, qui était contre l'acquisition de cette ferme, et nous serons contre ce projet. Pourquoi ? Déjà on achète ce permis mais on ne sait pas qu'est-ce qu'on va en faire ? Alors supposer une restauration scolaire, lors des commissions, on nous dit c'est pour aller plus vite et pour simplifier, mais finalement, comment on n'a pas de projet, enfin les arguments se mélangeaient, c'était presque marrant et aussi agaçant. Donc par cohérence, notre groupe « réinventons Villejuif » va voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire :

Madame ESCLANGON

Madame Christel ESCLANGON :

C'est la même pour notre groupe, c'est en cohérence avec ce que nous avons dit. Nous avons dit d'ailleurs déjà à l'époque, qu'effectivement, pour pouvoir accueillir du jeune public, que ce soit avec la jeunesse et sport ou l'Education Nationale, c'était évident qu'il faudrait à un moment donné construire, artificialiser un minimum les sols, parce qu'évidemment, en l'état, vous l'avez même dit, à part un groupe scout, vous ne pouviez pas recevoir grand monde, en tout cas avec nuitée sur du long terme. Ici, vous reprenez un permis, il n'y a pas de projet, il n'y a pas de prospective, combien ça va coûter

justement par rapport à ce qui avait été déterminé. Donc en l'état des connaissances des choses, nous voterons logiquement contre votre proposition.

Monsieur le Maire :
Antonin COIS.

Monsieur Antonin COIS :

C'est appréciable toute cette cohérence, mais je me dis quand même qu'il y a 1 an qui est passé, on n'est pas sur la cohérence de la semaine dernière, et peut-être transposer la question de ce qui s'est passé depuis et de ce qu'est la ferme des Frémis aujourd'hui, y compris d'ailleurs, pour s'interroger collectivement, sur ce qu'elle apporte ? Depuis 1 an, qu'est-ce qui s'est passé ? On en parlait déjà tout à l'heure dans le même conseil municipal, le conseil municipal les enfants qui ont pu passer une journée à la ferme des Frémis, des mini camps qui ont pu avoir lieu avec des enfants qui sont allés sur place, y compris pendant plusieurs jours, avec la possibilité de s'y inscrire, d'y camper, telle qu'on l'avait défini au départ, elle est prouvée aujourd'hui par l'expérience. Les retraités qui sont venus à plusieurs reprises, à la fois avec la ville, à la fois avec le Secours Populaire, les habitants qui sont venus une fois par semaine dans le cadre des bus qui sont allés à la ferme des Frémis, à chaque fois avec des retours plus que positifs, qui sont faits dans la globalité des visites. Ça dit quelque chose d'un projet qui est globalement réussi. J'ajoute à ça les livraisons de légumes aux crèches, les paniers solidaires, les légumes qui ont pu être offerts encore la semaine dernière aux nouveaux habitants de Villejuif, qui ont pu juger de la qualité même de la production. Et on a un projet qui, sur l'ensemble des dimensions qui était promis, fait la preuve de son utilité et de son intérêt par les Villejuifois et les Villejuifaises. Je peux ajouter encore plein de choses, le travail avec la collectivité, l'intérêt de la présence à proximité d'un grand nombre de sites touristiques et d'un espace d'hébergement de la ville de Vitry. On a dans ce site encore beaucoup de choses à penser, et sur le volet production en extension de la production, et sur le volet hébergement avec mini séjours ou autres qui peuvent être pensés en lien avec les habitants jeunes, familles, personnes âgées, jeunes et moins jeunes de notre ville. Donc moi, il me semble aujourd'hui, la cohérence voudrait de réinterroger des récriminations qui avaient été portées à l'époque par les différents groupes qui l'avaient fait, au regard du bilan plus que positif qu'on peut tirer de l'exploitation de ce site, et de se dire ensemble enfin qu'on est collectivement fier du travail accompli. On peut oublier les votes d'hier et travailler ensemble aujourd'hui au projet qu'on est en train de construire, y compris pour demain. Et ce permis de construire en l'occurrence, pour y revenir, est une opportunité pour concevoir comme telle, pour avoir la possibilité de continuer d'améliorer ce projet en lui donnant la forme qu'on a envie de lui donner. C'est pour ça que j'invite tout le monde à voter favorablement sur ce projet. Merci.

Monsieur le Maire :
Nadine *[laisse la parole à un autre élu]*
Alain LIPIETZ

Monsieur Alain LIPIETZ :

[coupure] [06'24'22] pour parce qu'il est un peu évident qu'on a besoin d'un dispositif en solide, sans doute des yourtes, pour accompagner l'aspect touristique, vacances etc., du projet. Je rappelle quand même qu'il est accolé à quelque chose qui existe déjà de Vitry, on ne met pas dans le désert... je suis quand même un petit peu surpris que l'on ose dire dans une séance enregistrée « on va reprendre un permis de construire sur 5 logements sur un permis de construire rectificatif pour en faire un restaurant ». [Sourit] parce que c'est déjà purgé. À moins que vous ayez saisi des engagements, une complicité avec la mairie locale. Je crois que ce n'est pas le genre de chose dont on peut se vanter ! Maintenant, ce qui est purgé est purgé, il n'y a pas de problème, mais c'est la propriété privée qui est purgée, ce n'est pas le contenu.

Monsieur le Maire :
Merci. Monsieur BOUNEGTA, et après Rakia.

Monsieur Mahrouf BOUNEGTA :

C'est plutôt que la ferme ne rapporte rien, mais plutôt elle coûte au contribuable. On vous parlait plus tôt des paniers repas, je veux dire c'est quoi 60 paniers dans une ville de 60 000 habitants ! Et quand

on parle du bilan carbone, entre l'aller-retour, il y a quand même 300 km ! Et actuellement, on habite de plus en plus des villes qui ont investi dans des fermes ou dans des châteaux où ils ont mis leur bien en vente. Pour une ville qui est endettée, c'est comme un foyer qui est endetté, qui va acheter à crédit un château, je trouve que c'est un peu ridicule de résonner de cette façon-là. Merci.

Monsieur le Maire :

Rakia ABDOURAHAMANE

Madame Rakia ABDOURAHAMANE :

Moi franchement, chaque fois que je vous entends parler, à 90 % je ne vois aucun d'entre vous auprès des habitants. Vous venez, vous allez tout le temps parler des habitants, des habitants, les habitants ont ça, les habitants ont ça. Villejuif Respire, je n'ai vu aucun d'entre vous accompagner les habitants. Nous, on était au côté de ces habitants. On a fait quasiment toutes les sorties avec les habitants. J'ai discuté avec les habitants de Villejuif pendant tout le trajet de la ferme du Frémis. Et là aujourd'hui, vous allez venir tout simplement parler au nom des habitants, que ça coûte ceci, cela. Mais faites un voyage avec ces habitants avant de venir parler pour les habitants. Monsieur BOUNEGTA, je suis avec toi sur le même quartier, je ne te vois jamais venir parler, je te vois venir prendre un panier chez Mesam aux fruits et légumes. Je ne te vois pas, tu vis dans ton pavillon, vous ne savez même pas comment on vit. Et vous allez venir parler au nom des habitants, mais arrêtez, s'il vous plaît, on est en politique, on n'est pas dans la technocratie, la démagogie politicienne. Le terrain, ne venez pas parler au nom des habitants. Qu'est-ce que vous faites pour les habitants de Villejuif ? Qu'est-ce que vous faites pour les habitants de Villejuif messieurs ? Messieurs, qu'est-ce que vous faites ?

Monsieur le Maire :

Monsieur BOUNEGTA, vous n'avez pas été coupé.

Madame Rakia ABDOURAHAMANE :

Monsieur, je vous ai laissé parler, de toute façon... Non, mais, qu'est-ce que vous faites pour les habitants de Villejuif ? *[Réponse hors micro de Monsieur BOUNEGTA]*. C'est ça que vous faites ? Non, non, mais ça, ce n'est quand même pas... c'est vraiment insupportable ça quand même. On ne vous voit jamais dans les activités des Villejuifois, jamais, jamais. En revanche, vous avez tellement des choses à dire pour les habitants de Villejuif, vous devriez vraiment avoir honte !

Monsieur le Maire :

Merci Madame ABDOURAHAMANE. On va passer au vote. Je vois que c'était un avis unanime en commission. Ah non pardon ! Abstention, excusez-moi. Donc, on passe au vote pour vérifier.

Qui est contre ? La droite, le groupe PS et Nadine PASQUET.

Qui s'abstient ?

Donc adopté.

ADOPTION A LA MAJORITE
(25 voix pour, 14 voix contre, 0 abstention)

**34. RAPPORT N° 2-2873 : Avenant au bail civil conclu entre le Département du Val de Marne et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition de locaux situés
153 à 155 rue Jean Jaurès à Villejuif.**

Monsieur le Maire :

Cette fois, c'est bien toi Gaëlle LEYDIER pour les anciens locaux dit de l'EDS, ils sont à la ville en fait.

Madame Gaëlle LEYDIER :

En fait, c'est un avenant au bail conclu entre le département du Val de Marne et la commune de Villejuif pour des locaux donc qui servent à abriter des services de la ville. C'est une reconduction du bail qui a pris un peu plus de temps entre la date de fin du bail qui était annoncé et le fait que le Conseil Départemental ait mis plusieurs mois avant de délibérer, d'où cet écart dans les dates.

Monsieur le Maire :

Merci. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

35. RAPPORT N° 2-2887 : Modification de la délibération n° DEL2024_063 : Désaffectation matérielle et déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue Camille Desmoulins à Villejuif – Val de Marne.

36. RAPPORT N° 2-2815 : Modification de la délibération n° DEL 2024_064 du 27 mars 2024 comme suit : Cession au profit de SADEV 94 des parcelles section AG-nc pour 181 m² et AF-nc pour 144 m² situées rue Camille Des- moulins à Villejuif (Val de Marne).

Monsieur le Maire :

Rapport, suivant, déclassement d'une partie de la rue Camille Desmoulins, tout est dans le titre.

Madame Gaëlle LEYDIER :

Oui, je vais faire les 2 rapports en même temps puisqu'ils vont ensemble, il y a des classements et il y a des désaffectations. En fait, ce sont 'est des rapports qui ont déjà été adoptés en conseil municipal. Là, c'est une modification parce qu'il y avait eu une erreur de calcul au niveau des mètres carrés, mais les rapports ont déjà été adoptés. Donc là c'est juste avec les modifications des mètres carrés.

Monsieur le Maire :

Alors le premier rapport 2887, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Le suivant, le rapport 2815, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

37. RAPPORT N° 2-2888 : Cession d'une parcelle de terrain de 8 m² à prendre dans une parcelle de plus grande importance cadastrée section H numéro 241, située lieu-dit Les Monts Cuchets à Villejuif (Val de Marne).

Monsieur le Maire :

On passe à la cession d'une parcelle.

Madame Gaëlle LEYDIER :

On serait un peu plus tôt dans la soirée, j'aurais passé plus de temps sur ce rapport. En tout cas pour ceux qui n'ont pas pu le lire en entier, je vous invite à le faire, puisqu'on est en 1912 à Villejuif, c'est donc l'histoire de l'urbanisme de Villejuif et les évolutions cadastrales. eEt là, en l'occurrence, c'est la cession d'un terrain de 8 m² d'un couple d'habitants, qui est propriétaire d'une maison depuis des années, mais c'est au moment de faire des travaux qu'on s'est rendu compte qu'il y avait une erreur de cadastre, et qu'une partie de leur maison appartenait à la ville, leur maison était construite sur... on ne va pas refaire l'histoire, on a pensé qu'il était plus simple de leur céder le terrain, ces 8 m², pour un budget de 50 € par mètre carré, et comme ils ont également payé les études, ça fait une somme totale de 2 000 €.

Monsieur le Maire :

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

38. RAPPORT N° 2-2916 : Avenant au bail civil conclu entre la société ECLA Villejuif PROPCO et la commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local situé 24 rue Marcel Paul.

Monsieur le Maire :

Mostefa SOFI pour un nombre de rapport.

Monsieur Mostefa SOFI :

Rapport 38, c'est un avenant au bail civil conclu entre la société ECLA et Villejuif PROPCO et la commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local situé 24, Rue Marcel Paul. En fait on s'est rendu compte lors de l'état des lieux du futur CMS qu'il n'y avait pas de compteur intégré pour ce CMS, donc il nous fallait un local pour avoir ce compteur. Voilà tout simplement.

Monsieur le Maire :

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

39. RAPPORT N° 2-2903 : Convention de partenariat avec l'Université Paris Cité / Service de santé étudiante.

Monsieur le Maire :

Toujours Mostefa SOFI

Monsieur Mostefa SOFI :

Rapport 39, convention de partenariat avec l'université Paris Cité. Cette université dispose d'un service de santé étudiant, ce dernier n'ayant pas toutes les spécialités, ces étudiants Villejuifois pourront consulter nos CMS pour les spécialités qu'il n'y a pas à Paris Cité.

Monsieur le Maire :

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

40. RAPPORT N° 2-2902 : Signature avec l'ARS des conventions 2024 de financement des actions et expérimentations de santé dans le cadre du PPS.

Monsieur le Maire :

Signature avec l'ARS.

Monsieur Mostefa SOFI :

Signature de l'ARS des conventions 2024 de financement des actions et expérimentations de santé dans le cadre du PPS. C'est comme l'année dernière en fait dans le cadre du PPS, prévention et plan santé, l'ARS nous finance dans le cadre de nos actions des dispositifs CLS et CLSM, Conseil Local de Santé et Conseil Local de Santé Mentale. Quelques exemples de projets financés à hauteur de 9 500 €, notamment la promotion de l'activité physique, sport des seniors avec la marche nordique, entre autres.

Monsieur le Maire :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

41. RAPPORT N° 2-2901 : Convention de partenariat avec l'association Le Lien Psy.

Monsieur le Maire :

Un partenariat Lien Psy

Monsieur Mostefa SOFI :

Un partenariat avec l'association avec le Lien Psy. Le Lien Psy est une association de l'Ile de France qui a la particularité de se déplacer et d'aller vers. Et dans le cadre de son activité, la ville met à disposition la Maison de la Santé du Handicap 1 fois par semaine qui offre un cadre répondant aux besoins.

Monsieur le Maire :

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 2-2900 : Convention de partenariat entre le CMS Pierre Rouquès et l'association Resicard pour la prise en charge des patients polypathologiques.

Monsieur le Maire :

Toujours Mostefa pour un nouveau partenariat.

Monsieur Mostefa SOFI :

Oui, alors c'est une convention de partenariat entre le CMS Pierre Rouquès et l'association Resicard pour la prise en charge des patients polypathologiques. Comme il est dit dans le titre, c'est pour prendre en charge et mieux comprendre et gérer la maladie. L'objectif du partenariat est de réaliser des bilans éducatifs, entre autres partager.

Madame Sylvie MANTION :

Merci Monsieur le maire. À l'occasion du vote de ces différentes délibérations relatives au CMS et à leur activité de développement en matière d'offre de soins, notre groupe souhaite saluer l'engagement de la ville dans le développement de l'offre de soins sur son territoire, au plus près des habitants, avec la création du nouveau CMS dans le quartier des Esselières, qui en est l'un des projets les plus importants, conformément à l'engagement municipal, d'étendre l'offre de santé géographiquement, mais également en termes de spécialités médicales. Cependant notre groupe regrette que cet engagement ne se traduise pas également par le versement de la prime Coquerel à l'ensemble des agents des CMS, médecins compris. Jusque-là les recrutements ont pu être menés, et les équipes médicales étoffées, notamment grâce à l'engagement des médecins et des équipes. L'essai est peut-être marqué mais il faut le transformer désormais, inscrire ce développement et ses recrutements de manière durable en stabilisant les équipes et en continuant leur développement. Le label de CMS universitaire, c'est une fierté, une reconnaissance d'un service public de qualité, c'est également un facteur d'attractivité. Il ne s'agit pas d'un sujet technique, administratif, mais bel et bien d'un sujet politique, de choix et d'engagement. Villejuif est ville de santé, il y a des engagements dans ce domaine justement pour le porter au plus près des habitants et des habitantes, et nous comptons sur le fait que ce service continue son ancrage et son développement dans la cohérence et le développement des différents projets qui sont désormais portés. Merci.

Monsieur le Maire :

Avant de passer au vote, Mostefa SOFI.

Monsieur Mostefa SOFI :

C'est pour répondre en quelques lignes. Effectivement, on a tous vu le conflit qui a eu lieu avant l'été. Mais la prime Coquerel a été versée à une certaine partie des agents des CMS. Mais pour les médecins, c'est en discussion par rapport à leur revalorisation.

Monsieur le Maire :

Donc on re-précise, tout s'est terminé par une négociation positive acceptée par les agents puisque nous avons corrigé et entendu une partie de la demande. Pour ceux qui n'étaient pas concernés par les sujets de revalorisation, et je pense notamment aux médecins, c'est en cours, ça été travaillé durant tout l'été, et ça continue d'être travaillé. Les premiers versements ont eu lieu dès la fin juillet, au moment où nous avons eu le protocole d'accord tout à fait acquis, parce que ça mobilisait énormément de monde à une période qui n'y était pas propice. Je pense qu'il y a un déphasage dans cette intervention. D'ailleurs, ça ne correspond pas ni aux discussions qu'on avait eues avec les personnels, ni avec la fédération des CMS, ni justement à tout ce qui est mis en œuvre et qui était encore salué par une partie des dirigeants de la fédération en visite à l'occasion du congrès annuel, je ne sais pas s'il est annuel, mais d'un congrès qui se tient encore en ce moment même. Fédération des centres de santé, avec une partie de la direction, qui faisait par ailleurs, et j'en profite pour saluer cet échange, qui faisait visiter notre centre de santé à la fédération japonaise des centres de santé, qui n'est pas exactement l'équivalent. On ne va pas rentrer dans le débat ce soir, mais très intéressant aussi puisque ça va au-delà de nos centres de santé à nous puisqu'ils gèrent aussi des hôpitaux et sont des outils de formation là-bas. Et donc ils sont venus à Villejuif entre autres visiter et rencontrer les personnels de santé de Villejuif.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

43. RAPPORT N° 2-2899 : Convention relative à la participation du CMS Pierre Rouquès dans le cadre d'une recherche intitulée : "efficacité de l'évaluation et de la communication de l'âge pulmonaire comme aide au sevrage tabagique : essai randomisé pragmatique en cluster".

Monsieur le Maire :

Mostefa toujours.

Monsieur Mostefa SOFI :

Rapport 43, convention relative à la participation du CMS dans le cadre d'une recherche intitulée « efficacité de l'évaluation et de la communication de l'âge pulmonaire comme aide au sevrage tabagique : essai randomisé pragmatique en cluster ». Un titre assez médical qui fait prendre conscience aux patients ce qu'ils perdent en capacité respiratoire dans le cadre de la lutte contre le tabagisme. Cette recherche à Villejuif est conduite par le Docteur Maxime ROZES sur un nombre de patients estimé à 25 personnes.

Monsieur le Maire :

Merci. C'est l'occasion pour moi de découvrir, lors de la visite, qu'au Japon le tabagisme n'est pas considéré comme une addiction, et donc n'est pas traité comme un sujet médical au Japon. C'est une petite minute informative.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

44. RAPPORT N° 2-2946 : Avis sur la fusion du groupe hospitalier Paul Guiraud et du centre hospitalier Fondation Vallée et désignation d'un représentant de la ville au sein du nouvel établissement.

Monsieur le Maire :

Et là, c'est Maxime PLUSQUELLEC

Monsieur Maxime PLUSQUELLEC :

Merci. Depuis 2016 le Groupe Hospitalier Paul Guiraud travaille ses liens avec la fondation Vallée. L'établissement Paul Guiraud, juste pour rappel, c'est la psychiatrie de secteur de 30 villes du Val de

Marne et du 92, et la fondation Vallée, c'est la pédopsychiatrie de notre bassin ici parce que c'est les 9 villes du Kremlin Bicêtre jusqu'à Fresnes. Ils sont en direction commune depuis 2019 il me semble. Et après toute une phase de négociation, de votes en instances, ils devraient fusionner au 1^{er} janvier 2025 et Paul Guiraud sera l'établissement support. La loi prévoit qu'un avis du conseil municipal soit donné à l'ensemble des représentants médicaux. D'ailleurs les deux établissements ont voté en commission médicale cette fusion il y a quelques mois, et là maintenant c'est à notre ville de donner son avis.

Monsieur le Maire :

C'est un avis positif à l'unanimité en commission. Maxime PLUSQUELLEC et Gaëlle, vous ne participez pas au vote. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

45. RAPPORT N° 2-2895 : Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical des commerces, accordées par Monsieur Le Maire au titre de l'année 2025 et en application de la loi "Macron".
--

Monsieur le Marie :

Toujours Maxime PLUSQUELLEC.

Monsieur Maxime PLUSQUELLEC :

Alors, je ne l'ai pas dans mon ordre du jour qui doit dater un peu, mais je crois savoir de quoi on parle.

Madame Gaëlle LEYDIER :

C'est une dérogation du dimanche.

Monsieur Maxime PLUSQUELLEC :

OK. Si, si, je l'ai, j'en attendais une autre, c'est pour ça. Alors c'est quelque chose qui passe tous les ans, les dimanches qu'on va ouvrir en 2025, et il faut le faire avant le 1^{er} janvier 2025. Donc on propose comme chaque année les 5 derniers dimanches de 2025, je me répète.

Monsieur le Maire :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

46. RAPPORT N° 1-2948 : Retrait de la commune de Carrières sur Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).
--

Monsieur le Maire :

Gilles LAFON pour le retrait de la commune de Carrières sur Seine du SIFUREP

Monsieur Gilles LAFON :

Effectivement, c'est une commune qui venait d'adhérer et qui a décidé de repartir assez vite, et donc on doit valider sa demande de sortie.

Monsieur le Maire :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE

47. RAPPORT N° 1-2886 : Créations et suppressions de poste.

Monsieur le Maire :

Gilbert CHASTAGNAC pour la création et suppression de poste.

Monsieur Gilbert CHATAGNAC :

Oui très rapidement, concernant le service des sports pour tous, 11 postes d'éducateurs sportifs sont créés, au total 26 postes structurent maintenant ce service rattaché dorénavant à la direction générale éducation établissement, avec deux secteurs : un en lien avec les clubs et la coordination des équipements sportifs, et un secteur animations sportives pour toutes et tous. Parallèlement, la direction alimentation entretien accueille 13 postes pour l'entretien de ces bâtiments.

Concernant le CTM, là encore, on poursuit sa réorganisation avec différents postes pour les rendre à la fois plus attractifs, mais aussi avec le souci qu'il soit mieux en lien avec les missions qui ont évoluées. La direction de l'urbanisme va modifier un poste de catégorie C en B, chargé d'affaires financières, afin de répondre aux besoins de la collectivité, d'intensifier les acquisitions foncières en secteurs de projet, et pour la transition écologique. Le poste de collaborateur à la direction générale déléguée, sera calibré en chargé de mission de projet, là encore en cohérence avec les missions qui lui sont confiées. Et puis la direction de projet de conditions écologiques est renforcée par 2 créations de postes, celui du maraîcher et d'un gardien référent technique de la ferme des Frémis. Toutes ces questions ont bien sûr fait l'objet d'un passage en CST.

Monsieur le Maire :

Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. On passe au vote.

Qui est contre ? L'opposition de la municipalité.

Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTION A LA MAJORITE
(33 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire :

Je tiens à préciser tout à l'heure que nous avons voté pour la fusion Fondation Vallée et Paul Guiraud, mais aussi son représentant. La ville de Villejuif désignait son représentant aussi. Ça n'a pas été précisé ni dans le rapport ni dans la présentation, donc je rattrapais ce point-là. À priori, ça ne nécessite pas que l'on revienne sur le vote, ça ne pose pas de problème.

48. RAPPORT N° 0-2907 : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire :

Modification du règlement intérieur du conseil municipal, ce sont 2 rapports qui arrivent, qui sont liés à l'expérience de 4 années où il s'est avéré qu'il y avait un déséquilibre dans l'organisation de passages de rapports sur les différentes commissions, qui est lié au fait que l'une des commissions était rattachée, elles sont toutes rattachées en réalité à l'organisation administrative, mais pour partie ceux qui concernent notamment le secteur de travaux et espaces publics, passent d'abord et surtout par la Commission d'Appel d'Offres, et ne nécessitent pas toujours de rapport dans cette commission. Donc il a été décidé de proposer de se concentrer sur 3 commissions, ce qui veut dire qu'on est obligé de modifier d'une part, le règlement intérieur, et d'autre part, de redésigner qui siège dans quelle commission.

Monsieur le Maire :

Donc le premier rapport sur lequel, on est appelé à se prononcer, c'est le passage à 3 commissions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité

ADOPTION A L'UNANIMITE.

49. RAPPORT N° 0-2945 : Modification de la composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire :

Et en conséquence, avec 3 commissions, intègrent :

- Pour la commission n° 1 : Madame Rakia ABDOURAHAMANE, Madame Bianca BRIENZA, Madame Aducinda DA SILVA, Monsieur André MIMRAN, et Monsieur Mahrouf BOUGNEGTA,
- Pour la commission n° 2 : Madame Nadine PASQUET, Monsieur Ahcène SAADI, Madame Sylvie MANTION, et Madame Fadma OUCHARD.
- Pour la commission n° 3 : Monsieur Christophe ACHOURI, Monsieur Carel ASSOGBA, et Madame Dalila BAKOUR.

Et on change la présidence, c'est Madame MANTION qui présidera la 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

50. RAPPORT N° 0-2954 : Protection fonctionnelle - M. LIPIETZ.

Monsieur le Maire :

On arrive au rapport 50, la protection fonctionnelle de Monsieur LIPIETZ par courrier réceptionné le 19 septembre 2024. Monsieur Alain LIPIETZ sollicite la protection fonctionnelle face à une plainte déposée contre lui par Monsieur MOENNE LOCCOZ à la suite d'une plainte pour diffamation dans un article signé par Monsieur LIPIETZ sur le site Villejuif écologie. L'article mis en cause a été rédigé dans le cadre de l'activité de Monsieur LIPIETZ comme conseiller municipal, qui faisait d'ailleurs suite aux propos en conseil municipal. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de la protection fonctionnelle de Monsieur Alain LIPIETZ. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Je suis un petit peu surprise de ce que vous dites parce que ce n'est pas vraiment ce qui écrit dans le rapport. Apparemment la plainte porte sur un écrit que Monsieur LIPIETZ aurait fait sur son blog, je ne sais pas si on peut dire blog ou site, je ne sais pas, mais apparemment ça ne vient pas des propos qui ont été tenus.

Monsieur le Maire :

C'est exactement ce que je viens de dire Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Ah pardon, excusez-moi ! Il me semblait que vous aviez dit que c'est parce que c'était lié à des propos.

Monsieur le Maire :

J'ai dit que la plainte visait ce qui était écrit et peu ou prou comme le fait Monsieur LIPIETZ dans son récit dans son blog. En général, il intervient et il écrit à la suite, voire en même temps, ses articles sur le site. C'est sa pratique depuis des années, depuis au moins 2 décennies. Il faut rendre à César ce qu'appartient à César.

Monsieur Alain LIPIETZ :

2 décennies ! 4 !

[Rires]

Monsieur le Maire :

4 décennies, j'étais généreux !

Madame Christel ESCLANGON :

Bien. Quels sont les faits ? Donc effectivement Monsieur LIPIETZ a fait l'objet d'une plainte puisqu'il a écrit sur son blog, peu importe quand et où, des accusations sur Monsieur MOENNE LOCCOZ, qui est un agent cadre de la ville de Villejuif, par rapport à une affaire qui aurait eu lieu sous l'ancienne mandature et qui va être jugée au mois de décembre. Nous avons été heurtés lors du dernier conseil municipal, au moment du vote de la protection fonctionnelle de Monsieur MONIN, quand Monsieur LIPIETZ avait pris la parole et avait fait le procès de tous les acteurs de cette histoire, sans vraiment éprouver de gêne à le faire. Alors nous avons même été plusieurs, pas que moi, à rappeler quand même le principe de présomption d'innocence qui s'impose, surtout quand on sait que le procès va avoir lieu, donc l'affaire va être traitée. Monsieur LIPIETZ, nous connaissons votre vigilance intellectuelle et vos compétences, donc nous ne ferons pas insulte à votre intelligence en pensant que cette dénonciation écrite est l'œuvre d'une erreur ou d'une naïveté de votre part. Je ne crois pas, vous saviez exactement ce que vous faisiez en l'écrivant. Ça, je n'en ai aucun doute. Nous attendons ce soir des explications en fait, pourquoi est-ce que vous vous mettez dans cette situation un petit peu compliquée ? Puisque vous savez très bien en écrivant cela vous outrepassiez la légalité de ce qu'il est possible de faire dans une affaire comme celle-là. Pourquoi vous incriminez Monsieur MOENNE LOCCOZ de la sorte ? Est-ce qu'on peut attendre un démenti ? Vous demandez la protection fonctionnelle mais finalement nous considérons que ce que vous avez écrit n'était pas dans le cadre de votre mission d'élus, vous avez outrepassé votre mission d'élus en écrivant ça, vous avez simplement témoigné de ce que vous ressentez par rapport à cette affaire, parce que je rappelle que vous êtes en lien direct avec Madame GANDAIS qui est impliquée dans cette affaire. Voilà, c'est un petit peu compliqué, donc nous attendons de vous entendre par rapport à cette demande pour exprimer un jugement par rapport à cette protection fonctionnelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Monsieur BOUNEGTA.

Monsieur Mahrouf BOUNEGTA :

Je suis vraiment surpris comment un élu peut s'attaquer à un agent de la ville ! C'est la première fois. En général, on ne s'attaque pas... Pour moi, jusqu'à nouvel ordre, pour moi jusqu'à nouvel ordre Monsieur MOENNE LOCCOZ est toujours un agent de la ville. Et un élu qui attaque un agent de la ville, je ne comprends pas ? Merci de nous expliquer Monsieur LIPIETZ.

Monsieur le Maire :

Monsieur Alain WEBER.

Monsieur Alain WEBER :

Pour ce qui concerne notre groupe « réinventons Villejuif, écologistes et socialistes », il y a une demande de protection fonctionnelle, elle nous paraît systématique et de droit. Monsieur MOENNE LOCCOZ, d'ailleurs dans cette affaire a lui-même bénéficié de la protection fonctionnelle. Là où nous nous étions prononcés contre, celle visant Michel MONIN au dernier conseil municipal, c'était pour une raison très particulière, liée à la jurisprudence sur les faits qui sont reprochés à Monsieur MONIN. Donc il y a une jurisprudence particulière sur ces faits que je qualifierai pas parce que je ne suis pas sûr d'utiliser le bon terme et qu'il faut être précis dans ces circonstances-là. C'était l'exception la règle nous paraît être , la protection fonctionnelle, et la justice le fera.

Monsieur le Maire :

Au groupe « communistes », Madame LEYDIER.

Madame Gaëlle LEYDIER :

Oui, le groupe « communistes » était le seul à avoir voté pour la protection de fonctionnelle de Monsieur MONIN au dernier conseil municipal, puisque nous ne nous sommes pas substitués à la justice, on n'avait pas anticipé, et on défend le statut de l'élus et qu'il nous semblait normal, puisque c'était lié à 100 ans d'élus, que la ville continue à le reconnaître comme étant un ancien élu, et lui accorde la protection fonctionnelle. Donc, on va nous continuer sur le même registre. On a juste quand même, parce qu'on était le seul groupe à voter pour la dernière fois, on a entendu beaucoup d'explications très alambiquées, et d'ailleurs j'ai relu le compte rendu du dernier conseil municipal, c'était quand même extrêmement alambiqué de la part des autres groupes pour justifier le fait de ne pas accorder la protection fonctionnelle à Monsieur MONIN. Je trouve qu'il y a quand même nettement moins de scrupule quand c'est face à un agent, et Monsieur BOUNEGTA s'en étonne, et je

suis un peu d'accord avec son étonnement, et je pense que les membres de mon groupe aussi. C'est un peu le regret que l'on a.

[coupée par Maxime PLUSQUELLEC, propos hors micro]

Mais calme-toi Maxime. On se détend.

[coupée par Maxime PLUSQUELLEC, propos hors micro]

Si tu ne comprends pas ce que je dis, tu te détends, tu te calmes et tu ouvres tes oreilles, et tu verras que je suis très claire dans ce que je dis. Je dis que notre groupe avait voté pour la demande de protection fonctionnelle de Monsieur MONIN au dernier conseil municipal. Nous restons cohérents en votant à nouveau pour. Simplement notre groupe a le droit de s'étonner au regard des explications très alambiquées qui avaient eu lieu au dernier conseil de regretter que là, il y ait moins scrupuleux quand il s'agit d'une plainte contre un agent, c'est tout. Merci.

Monsieur le Maire :

Mariama BELLIN

Madame Mariama BELLIN :

Bonsoir à tous. Moi, je suis vraiment un génée, avec tout le respect que je dois Monsieur LIPIETZ, parce que dans la culture, on respecte beaucoup nos aînés. *[coupure par un propos hors micro]*. Bien sûr, il faut le dire, oui c'est vrai, il faut le dire, oui, oui, je sais qu'on est à là pour se détendre. Il faut le faire. Vous pouvez en rire. Dans ma culture, il faut aussi respecter Monsieur MOENNE LOCCOZ, qui est aussi un aîné pour moi. Donc les deux, je ne suis pas là pour éduquer Monsieur LIPIETZ ou jouer à l'institutrice de classe maternelle, mais je trouve quand même que c'est bien dommage, parce que ce n'est pas la première fois qu'on se retrouve dans cette situation avec Monsieur LIPIETZ que des personnes portent plainte. Des élus peut-être dans le passé. Moi, j'ai participé à des conseils municipaux de l'autre côté, des groupes politiques aussi, et je trouve que peut-être que certaines personnes rigolent, mais je pense que nous, les élus, nous devrions respecter les agents et nous devrions aussi nous respecter sur les réseaux sociaux. Merci. Et je voterai pour.

Monsieur le Maire :

Pas d'autre demande d'intervention ? Alain LIPIETZ.

Monsieur Alain LIPIETZ :

On me demande d'intervenir, donc j'interviendrais. Simplement, je ne participerai pas au vote évidemment. Oui, le procès n'a pas encore eu lieu, mais ce n'est pas ça l'objet. Vous avez lu la plainte de Monsieur MOENNE LOCCOZ. Il ne fait pas une plainte sur le procès qui a lieu en décembre. Il fait une plainte sur « j'ai mal rendu compte de ce qu'a dit la juge lors de la première cession de ce procès », cession où plusieurs des inculpés ont demandé que le procès soit remis parce qu'ils n'ont pas eu le temps de préparer leur défense au mois de décembre. Et ce que dit Monsieur MOENNE LOCCOZ, c'est que la juge ne l'a pas accusé de corruption, c'est-à-dire avoir reçu de l'argent en échange d'une opération de favoritisme, que Monsieur MOENNE LOCCOZ ne conteste pas dans sa plainte, il conteste qu'il ait reçu l'argent. Vous relirez, parce que vous avez sans doute lu, mon texte. Je ne vais pas vous présenter ma défense mais elle est extrêmement simple, vous la devinerez en relisant le texte de l'article que j'ai consacré à cette cession du procès. On voit tout de suite ce que je dirai lors du procès que me fait MOENNE LOCCOZ pour avoir mal rapporté les propos de la juge. Ce n'est absolument pas le sujet lui-même du procès du 12 décembre. Vous voyez que contrairement à ce qui était le sujet de la demande de protection fonctionnelle précédente. Il n'y a rien entre la ville et moi. C'est une affaire entre MOENNE LOCCOZ et moi, il m'accuse d'avoir mal rapporté les propos de la juge, c'est ça, c'est tout. Donc nous sommes en conflit la ville et moi. On avait voté contre la demande pour Monsieur MONIN parce que la loi dit « il n'y a pas de protection fonctionnelle quand l'accusé est accusé d'avoir fait une malversation contre la ville », mais là ce n'est pas du tout entre la ville et moi. Lui dit que j'ai mal rendu compte de la déclaration de la juge. En relisant mon article, vous verrez tout de suite ce que sera ma défense, c'est tout.

Alors maintenant, autre point, pourquoi on en parle ? Tout simplement parce que c'est nous qui avons déposé l'article 40. Je vous rappelle qu'il y a depuis la révolution française, un article qui s'appelle article 40, la loi de Prairial, qui dit que tout, vous aussi, tout responsable, fonctionnaire public, prenant connaissance d'un délit, doit sans délai en faire référence au Procureur de la République, ce que Madame GANDAIS et le groupe « Verts » ont fait quand ils ont eu connaissance de ce que faisaient les accusés du mois de décembre là dans l'affaire des sports. Donc, nous savons exactement

pourquoi nous avons porté plainte et nous l'avons fait publiquement en 2016. La police a enquêté sur les preuves que nous avons données. Ces preuves ont été rendues publiques. Nous avons fait un colloque où était venue Madame Eva JOLY pour dire que c'est évident qu'il y a favoritisme, mais surtout ne démontrez pas qu'il y a une contrepartie, vous n'y arriverez pas, et c'est la police qui l'a découverte, ce n'est pas nous. Et ce n'est pas jugé, nous sommes nous, les dépositaires de l'article 40. Et quand vous constaterez un délit commis dans l'exercice de fonction, lisez l'article 40, vous aurez l'obligation de le dénoncer. Et ce n'est pas vous qui jugerez, vous comprenez.

Monsieur le Maire :

Madame ESCANGLON, je vous demande vous concentrer sur le sujet qui nous est posé. Est-ce qu'on active le droit à la protection fonctionnelle ?

Madame Christel ESCLANGON :

On est bien d'accord Monsieur GARZON. Monsieur LIPIETZ, que vous ayez dénoncé un fait...

Monsieur Alain LIPIETZ :

Un délit

Madame Christel ESCLANGON :

Un délit pardon. Que vous ayez dénoncé un délit, c'est une chose. Que vous fassiez le procès à la place du juge s'en est une autre.

Monsieur Alain LIPIETZ :

Mais non.

Madame Christel ESCLANGON :

Je suis désolée, nous avons été plusieurs au dernier conseil municipal à vous reprendre sur justement le fait que vous faites le procès à la place du juge, et ça je pense que ça fait partie de l'objet de la plainte de Monsieur MOENNE LOCCOZ, parce que vous vous permettez d'annoncer des faits qui ne sont pas jugés. Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas le sujet, mais c'était quand même bien, je trouve vis-à-vis de Monsieur MOENNE LOCCOZ, c'était quand même bien qu'il y ait une explication ce soir par rapport à cette demande de protection fonctionnelle.

Alors effectivement, nous, l'année dernière fois, nous avons également pris la parole en disant que nous étions plutôt pour la protection fonctionnelle et que ça ne devait normalement même pas être mis en conseil municipal, ça devrait se faire d'office. Maintenant, moi je voudrais quand même porter l'attention sur le fait que dans ce cas-là, ce n'est quand même pas dans un rôle d'élus que la plainte a été déposée, en tout cas, ce n'est pas lié à un rôle d'élus, donc la protection fonctionnelle n'est pas vraiment... peut être effectivement un peu remise en cause par rapport à ça.

Monsieur le Maire :

Je n'ai plus d'inscrit. Je tiens en cohérence, ce sera ma thématique du soir à dire que, même cause mêmes effets, de ce j'ai dit la dernière fois, il y a un droit ouvert aux agents, aux élus, quand ils sont accusés dans le cas de leurs fonctions, à être protégés, défendus, devant les juridictions jusqu'à ce qu'ils soient contredit par la juridiction. Donc que ce qui valait pour Monsieur MONIN, évidemment vaut pour Monsieur LIPIETZ, et en conséquence aussi Monsieur MOENNE LOCCOZ qui a aussi une protection fonctionnelle. Comme il est agent, ça ne passe pas le conseil municipal, mais il a aussi une protection fonctionnelle.

Et donc, en parfaite cohérence, je vote pour que le principe du droit soit activé.

Qui est contre cette mise à disposition de la protection ? Monsieur BOUNEGTA seul.

Qui s'abstient ? 5 abstentions.

Elle est donc accordée. Merci

ADOPTION A LA MAJORITE
(32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions)

51. RAPPORT N° 0-2958 : Vœu portant sur la suppression par le Conseil Départemental du Val de Marne de l'aide au paiement Imagin'R de la carte Navigo.

Monsieur le Maire :

On arrive à la dernière partie. Deux vœux, dont l'un que je vous présente qui concerne la suppression par le Conseil Départemental du Val de Marne de l'aide de la carte Imagin'R du Pass Navigo. Vous savez, cette politique volontariste était menée par le Conseil Départemental jusqu'à la dernière commission permanente, qui a décidé de la suppression de cette aide historique et essentielle à la mobilité des jeunes et en particulier de jeunes étudiants du Val de Marne. C'est un enjeu évidemment social, c'est une évidence, combien même la majorité de gauche, avant Madame PECRESSE, avait mis en place le Pass Navigo unique, qui avait contribué à diminuer le coût des transports en commun dans les charges qui pesaient sur les franciliens. Néanmoins, cela reste un coût évidemment dans une période de crise du pouvoir d'achat qui est essentiel, c'est un enjeu écologique alors que la première ligne 14 Sud a été livrée du Grand Paris Express, et la ligne 15 Sud d'ici 1 an, il y a quelque chose de tout à fait contradictoire à considérer qu'un nouveau nouvel obstacle financier vienne priver, ou en tout cas rendre plus compliquée la mobilité des jeunes de notre département. C'est donc un coup sévère porté au pouvoir d'achat de plusieurs milliers de jeunes valdemarnais. L'exercice de ce vœu est évidemment d'inviter le Conseil Départemental à revenir sur cette décision et/ou à peser effectivement auprès de Madame PECRESSE pour que la région vienne compenser la disparition de cette politique qui existait jusqu'alors. Monsieur COIS.

Monsieur Antonin COIS :

Si vous permettez Monsieur le Maire, alors sans revenir du tout sur les attendus de ce vœu, qu'évidemment je partage pleinement. Il me semble important de pouvoir exprimer aussi en ma qualité d'adjoint à l'action sociale et d'élus communiste, pour dire ma préoccupation très forte des décisions qui sont prises les unes après les autres par le Conseil Départemental, et des conséquences sociales qui en découlent pour les villejuifois et les villejuifoises. Le déremboursement du Pass Navigo en fait partie. Après quelques épisodes cet été, la fermeture définitive de l'EDS de Gentilly, qui aujourd'hui bénéficie aux habitants de Gentilly du Kremlin-Bicêtre et d'Arcueil, et de son transfert vers la ville de Villejuif, ce qui va évidemment conduire à un traitement social moins bon pour les habitants concernés des 4 villes. On a vu et on commence à voir les conséquences de la volonté très stricte du département, le doigt sur la couture du pantalon, d'appliquer la loi Sarkozy sur le RSA, qui avait toujours refusé d'appliquer jusque-là, qui consiste à radier un maximum de bénéficiaires du RSA, et conduise en de fait dans la pauvreté et la précarité. Et encore, ce qui me vient comme ça immédiatement, on a encore appris ces derniers jours qu'en moyenne des associations, telles que les épiceries sociales sont amputées de 15 % de leur subvention départementale. Et ce n'est que le début d'une longue liste qui s'égrenne semaine après semaine et qui confirme qu'en réalité, dans un contexte budgétaire certes difficile, le département est en train de renoncer à son rôle de chef de file de l'action sociale, qui est pourtant consacrée par la loi, et qui devrait être sa première préoccupation. Ce sont encore une fois des choix politiques qui sont pris, qui ont des conséquences aujourd'hui, et qui vont en avoir, d'autres pourraient l'être, et il me semble de notre responsabilité effectivement, comment on le fait avec ce vœu sur le déremboursement du Pass Navigo, de le dire et de le faire savoir. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci Sylvie MANTION.

Madame Sylvie MANTION :

Merci. Un mot au nom du groupe « réinventons Villejuif, écologistes et socialistes » pour affirmer notre soutien à ce vœu, bien sûr. La décision du Conseil Départemental semble complètement à rebours des enjeux en matière de mobilité et d'adaptation au changement climatique, alors que des grandes métropoles prennent des décisions contraires de gratuité des transports et de développement de l'offre de transport, cette décision semble complètement anachronique par rapport aux enjeux actuels. Alors quand même, sur la page du site internet du département, qui n'est visiblement pas encore mis à jour, il est indiqué que le département propose différents dispositifs pour améliorer et faciliter la mobilité des individus. Ce dispositif s'adresse aux collégiens, étudiants, personnes âgées ou handicapées. Donc il va valoir aussi qu'ils apportent des précisions et qu'ils, en effet, par la suite puissent expliquer leur choix, qui vont complètement à l'encontre tant du niveau de vie des étudiants et des jeunes concernés, que des enjeux climatiques.

Madame Mamilla KADRI :

La fin de la subvention de la carte Imagin'R par le Conseil Départemental du Val de Marne incarne une atteinte historique aux principes fondamentaux de solidarité et d'égalité entre les citoyens. En supprimant cette aide, c'est une véritable fracture consommée avec l'histoire de notre département. Le Val de Marne, département aux populations hétérogènes, qui a depuis le début de son existence, constitué un exemple pour son combat contre les inégalités sociales en soutenant les familles par leur [incompris][07'12'18], par ses politiques sociales et de jeunesse, et en portant une attention particulière pour les familles les plus modestes, notre département représentait un bouclier social unique. C'est cette spécificité qui faisait notre fierté et que la nouvelle majorité est en train de détruire. Ainsi, après avoir fermé l'Institut de Formation d'Aixillaire de Puériculture, après la fermeture progressive de plus de la moitié des crèches départementales de France, la nouvelle majorité met fin à une politique totem de notre département. Toutes les familles vont être touchées mais c'est bien sûr pour les plus modestes que l'impact sera plus lourd. Après les augmentations des coûts de transport décidées par Madame PECRESSE, ce sont ses amis du département qui enfoncent le clou en rendant plus difficile encore un service public essentiel, le transport. Cette décision s'inscrit dans une logique libérale qui privilégie la réduction des dépenses publiques au détriment des besoins de la population, et en particulier des classes populaires. Cette décision politique de Monsieur CAPITANIO entraîne des conséquences dramatiques pour de nombreux jeunes qui verront leur accès aux activités culturelles, sportives, ou aux loisirs, irrémédiablement freinées, handicapant ainsi leur épanouissement personnel et en les enfermant dans une réalité déjà bien difficile

Je vais vous parler un petit peu de ma propre situation. Alors moi, je suis étudiante infirmière et je perçois un revenu dans le cadre de mes études de 723 €. J'ai 3 lycéennes à la maison. Chaque année, leur carte de transport avec la subvention du Conseil Départemental me revenait à 720 € par an. Cette année, je vais devoir déboursier le double, soit 1 440 €. Alors certains me diront que la région remboursera 100 € par enfant, mais cela ne compensera jamais les 420 € que je vais devoir déboursier en plus. Lorsqu'on a des revenus si bas, 420 € c'est énorme, c'est le prix des fêtes de Noël, des vacances, des vêtements pour les enfants, d'un nouvel électroménager, auxquels il va falloir renoncer. Rajouter à la hausse des prix des loyers, des fluides et de l'inflation, c'est un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat des Villejuifois. Le transport devrait pourtant être perçu comme un bien commun, accessible à tous, sans distinction de revenus car il est un facteur essentiel d'intégration sociale et de cohésion. En mettant fin à cette aide aux familles, le Conseil Départemental abandonne ses responsabilités de justice sociale indispensable à une société bienveillante. En laissant les familles supporter seules le poids des inégalités, il tourne le dos aux valeurs de redistribution des richesses et de protection des plus vulnérables.

Il était utile de démontrer la différence entre eux et nous, entre la gauche et la droite, il suffit de regarder en face une réalité qui s'impose gravement à nos familles.

Pour les jeunes, cette mesure entrave leur accès à l'éducation en forçant les inégalités face à l'accès aux savoirs, les précipitant dans une reproduction sociale qui arrange bien les puissants et les tenants de l'austérité budgétaire et sociale. Les plus riches pourront dormir tranquille, leurs enfants pourront accéder aux grandes écoles et aux meilleurs emplois, tandis que les plus pauvres n'y ont pas accès. Dans une société solidaire, les transports en commun devraient être financés collectivement pour tenter la gratuité, assurant à chaque citoyen une égalité d'accès aux services publics sans distinction de classe. Dans une société responsable, chacun devrait avoir le droit de se déplacer sans devoir renoncer pour cela à d'autres droits, c'est ça la vraie liberté, celle qui n'est pas conditionnée par l'épaisseur du porte-monnaie, tout en combattant le dérèglement climatique.

C'est pour cela que notre groupe votera ce vœu dès demain, et ne renoncera jamais à reconquérir notre département pour sortir nos familles de la misère dans laquelle la droite et l'extrême droite veulent les enfermer. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci Madame KADRI. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Le futur dispositif de la carte Imagin'R n'a pas du tout disparu, je ne sais pas ce que vous racontez mais c'est complètement faux, il n'a pas disparu. Il a été voté, il y a des modifications, mais il n'a pas disparu. C'est incroyable de vous entendre dire des choses qui sont complètement fausses, le département maintient l'intégralité du remboursement à 50 % sur la carte Imagin'R pour les élèves collégiens, boursiers ou non boursiers. Tous les collégiens du Val de Marne bénéficieront toujours de ce remboursement de 50 % en plus. Donc je rappelle qu'il y a déjà 50 % de la région, et en plus des 50 % de la région, il y a 50 % par le département. Donc rien n'a changé pour les élèves collégiens. Là où ça change, ce sont pour les lycéens où effectivement l'aide pour les lycéens, non boursiers uniquement, a été effectivement arrêtée. Alors pourquoi ça été le choix des lycéens non boursiers ? Donc Madame KADRI, vous nous citez votre situation, mais si vous gagnez 700 € par mois avec vos enfants, j'imagine que vos enfants sont boursiers, auquel cas vous aurez droit à ce remboursement. En fait, pourquoi le département a fait ce choix de ne plus rembourser les lycéens non boursiers, c'est parce que le département est dans une situation financière contrainte. Vous ne pouvez pas passer votre temps, vous, en tant que municipalité à vous plaindre des restrictions budgétaires du fait que vous n'avez pas autant qu'avant, et ne pas avoir un regard sur le département qui vit exactement les mêmes choses que vous, et en plus qui a aussi compensé de frais de mutation en chute libre qui lui permettaient d'avoir des revenus intéressants pour pouvoir justement financer toutes ces aides sociales. Donc vous ne pouvez pas faire pleurer dans les chaumières pour votre cas et pas faire pleurer dans les chaumières pour le département qui subit exactement la même chose.

Alors le département a dû faire des choix contraints parce qu'ils ont des budgets contraints, et donc ils ont décidé de ne plus rembourser les lycéens non boursiers, et je le précise bien, pour la simple et bonne raison qu'ils ne sont pas à compétence des lycées, je rappelle que les lycées sont la compétence de la région. Et qu'ils ont dit à Madame PECRESSE que ça serait à elle de faire cet effort financier pour aider à rembourser la carte Imagin'R des lycéens, puisque le département n'a pas la compétence du lycée.

C'est incroyable qu'on n'entende pas ça et que vos discours disent « c'est la disparition du remboursement de la carte Imagin'R ». Non, ce n'est pas la disparition, c'est effectivement un changement, une modification, uniquement pour les lycéens non boursiers et les étudiants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :
Ozer OZTORUN.

Monsieur Ozer OZTORUN :

Merci Monsieur le Maire. Bravo Madame ESCLANGON, vraiment bravo parce que vous avez fait un très bel exercice de mystification d'une réalité qui est pourtant très simple et objective. Vous dites le département a la compétence des collèges donc finance la carte Imagin'R des collégiens. Dont acte, c'est vrai, d'accord. Très peu de collégiens ont en réalité une carte Imagin'R et prennent le métro, et ainsi de suite. Donc ce qui a été fait par le Conseil Départemental, c'est de regarder en réalité où il pouvait couper la masse d'argent de façon plus importante, c'étaient les étudiants, que vous avez cités en tout dernier, mais ce sont des dizaines et des milliers d'étudiants qui n'y auront plus accès. Et vous voyez la précarité étudiante, vous voyez les difficultés des familles, à la fois pour loger leurs enfants, à la fois les aider et leur permettre de construire une perspective de vie humaine, digne. Le département du Val de Marne pour dire « allez, on va couper les lycéens non boursiers » et c'est la majorité des lycées non boursiers dans ce département. Donc le département fait le choix volontaire et délibéré de couper les aides aux non boursiers au titre de « on va aider les plus pauvres ». Mais en réalité, il n'y a quasiment personne.

Et par ailleurs, vous mettez en cause ce qui est un principe extrêmement utile et puissant, c'est l'universalité des dispositifs publics, et l'universalité du service public. Vous voyez bien, dans cette société où ce qui possède essaie de nous opposer les uns aux autres. Vous voyez les couches moyennes, vous payez pour les plus pauvres, mais en réalité qui paie pour qui ? Les couches moyennes mais pas pour les plus pauvres, les couches moyennes se sont rabotées en permanence mais pour payer les plus puissants.

Et par ailleurs, votre majorité départementale tourne le dos à l'histoire de ce département. Elle a raison Madame KADRI de le préciser. C'est le département du Val de Marne qui a initié ce dispositif mutualité et qui a été ensuite suivi par les autres départements. Les autres départements ne remettent pas en cause l'universalité du soutien à la carte Imagin'R ni dans le 93 ni dans le 92.

Là où on a été exemplaire, là où on a été d'avant-garde, vous êtes en train de produire un recul extrêmement important, et en plus, vous essayez à travers des artifices rhétoriques de cacher la réalité, mais la réalité, les familles vont s'en rendre compte. Vous pouvez leur dire ce que vous voulez, les familles vont voir ce qu'elles vont payer à la fin.

Monsieur le Maire :

Merci. Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON.

Non mais je suis désolée, ça amène une réponse. Monsieur OZTORUN, aucun département ne subventionne les étudiants, aucun, aucun. Donc ne venez pas comparer ni la petite couronne ni la grande couronne, aucun département ne subventionne la carte Navigo des étudiants, première chose.

Deuxième chose, le département du Val de Marne, même avec ces restrictions-là, reste le plus généreux de tous les départements d'Ile de France. Le 93 ne rembourse pas à la hauteur du 94. Le 93, le département de Seine Saint Denis aide les collégiens boursiers et aide les élèves de 3^{ème} non boursiers, uniquement les élèves de 3^{ème}, et il aide les demi-pensionnaires en dessous d'un certain quotient familial, qui sont remboursés jusqu'à 50 %. Donc on n'est pas du tout dans l'ampleur du Val de Marne. Je suis désolée, avant de donner des arguments, merci de vous renseigner.

Monsieur le Maire :

Je vais vous confirmer qu'effectivement, c'était une politique volontariste du Val de Marne, c'est une politique volontariste de la droite de supprimer un droit à la jeunesse étudiante de notre département. Ce qui est supprimé, cela concerne 80 % des bénéficiaires de la carte Imagin'R. Donc, je ne sais pas comment vous appelez ça quand on retire 80 % d'ayant droit ? Ça s'appelle grosso modo une suppression, excusez-moi du terme. C'est de ça dont il s'agit. C'est donc bien un choix politique, vous avez raison, des choix de gestion, qui sont aussi des choix politiques. Il y a des priorités, la priorité de la droite valdemarnaise, ça n'est pas la mobilité de la jeunesse étudiante. C'est ça la réalité, c'est un contre sens, c'est un alignement par le bas ce qui existe par ailleurs.

Je note et j'invite tous ceux qui auront l'occasion de regarder cette séance d'aller sur les différents sites internet pour signer la pétition. Il est encore temps de corriger le tir. C'est le sens de ce vœu, c'est le sens de la pétition, qui a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures dans le Val de Marne, et à Villejuif en particulier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTION A LA MAJORITE
(33 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions)

52. RAPPORT N° 0-2957 : Vœu portant sur la proposition de baptiser un lieu en hommage à Madame Catherine CASEL, ancienne adjointe au Maire en charge de l'environnement.
--

Monsieur le Maire :

Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Je ne vais pas être très longue. Je pense que chacun d'entre vous a dû voir ce projet de vœu qui est présenté aujourd'hui en conseil municipal. Ce vœu est en hommage à Madame Catherine CASEL, décédée récemment, qui a été une ancienne adjointe au Maire en charge de l'environnement, et longtemps élue municipale de cette ville, puisqu'elle a eu cette chance de pouvoir contribuer à la vie politique de la ville pendant 27 ans. Donc un hommage à cette femme qui a toujours été, après on peut aimer ou ne pas aimer les idées mais peu importe, elle a toujours été engagée, engagée dans

l'associatif, notamment en matière d'écologie et de développement durable. Donc en hommage à cette femme élue qui a marqué quand même l'histoire de Villejuif, nous demandons à ce que la petite allée qui borde la face Nord de l'église Saint Cyr Sainte Julitte, ici en centre-ville, entre la façade Nord et la rue Georges Lebigot. Il y a une petite allée qui avait été refaite lors de la mandature de Monsieur LE BOHELLEC quand Madame CASEL était adjointe au Maire, et elle avait été refaite selon sa demande, et puis ses conseils. Nous souhaiterions qu'en hommage à Madame CASEL, cette petite allée prenne le nom de « Promenade Catherine CASEL ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Je vais donc faire donc une proposition Madame ESCLANGON, c'est que votre vœu soit orienté pour que ce nom soit versé à la commission qui existe, présidée par Madame Bianca BRIENZA, qui réunit plusieurs élus, pour plusieurs raisons. Pour ne pas changer d'une part de méthode et de ne pas faire d'exception à la règle, on a mis en place un fonctionnement qui nous permet de recueillir, de collecter des propositions de dénomination, d'orienter le débat pour identifier la recevabilité ou non de telle ou telle proposition. Et puis aussi de contribuer aux débats citoyens, puisque pour beaucoup, des noms sont passés après en conseil municipal une fois proposés par la commission avant le passage en conseil municipal, on a eu et on a organisé avec le conseil municipal des enfants, avec différents secteurs de la vie citoyenne sur la ville des votes participatifs qui ont contribué à désigner telle ou telle dénomination pour tel ou tel équipement, espace public, rue et autre élément sur la ville. Voilà ce que je vous propose. Madame ESCLANGON.

Madame Christelle ESCLANGON :

Excusez-moi Monsieur le Maire, mais je m'élève en faux, je ne crois pas que le CMS qui va être inauguré soit passé par ce processus. Donc je ne vois pas pourquoi dans un sens vous faites fi de la vie des Villejuifois, et par rapport à cette dénomination, alors que ça vient d'un vœu, il faudrait passer par une commission hypothétique, qui peut-être se réunirait, pour demander l'avis des Villejuifois qui ne connaissent pas forcément Madame CASEL, puisque vous savez très bien que, quand on n'est pas Maire, quand on est un simple conseiller municipal, on est beaucoup moins connu. Non, j'avoue que je ne comprends pas trop votre démarche.

Monsieur le Maire :

Peut-être faire une différence et vous le noterez Madame, que vous parlez du CMS Manouchian dont la nation a rendu hommage en faisant rentrer les époux Manouchian et tous ceux qui ont combattu, et qui sont morts à leur côté, au Panthéon. Vous ferez peut-être la différence entre les deux sujets, sans faire injure à votre connaissance historique de la nation. Deux, ça n'est pas une commission hypothétique, Madame BRIENZA préside cette commission. Je ne connais plus son rythme, mais en tout cas régulièrement, elle a eu l'occasion ici pour des parcs, ici pour des rues, et qui se sont traduits derrière par des votes pendant les différentes initiatives publiques, qui se traduisent derrière par des rapports en conseil municipal, qui témoignent justement de l'activité de cette commission. Bianca.

Madame Bianca BRIENZA :

Juste un petit mot, ce n'est pas en effet une commission hypothétique, c'est, assez rapidement, pour une question de dénomination, il nous a semblé plus sain au niveau de la majorité d'en discuter avec une commission, donc avec une personne par groupe de la majorité, c'est vrai, mais là je pense que spécifiquement pour ça, on pourrait ouvrir la réflexion avec vous, je prends part avec les autres membres, on se réunit pour toutes les dénominations jusqu'à maintenant, on analyse, on a des services qui nous disent... on a parfois une question très technique, de savoir ce qu'est un adressage, est-ce que tel ou tel endroit, on peut vraiment le nommer ou pas ? Donc, ce n'est pas hypothétique et ça permet d'avoir en interne un processus un peu plus sain que quand c'est juste une personne qui décide. Et ça nous permet aussi de discuter de manière collective, ce qui me semble extrêmement sain, de prendre le temps, encore une fois, j'entends parfaitement la demande. Je vous le dis très franchement, moi, je suis plus à l'aise en réfléchissant à plusieurs, parce qu'encore fois, on est plusieurs membres au sein de cette commission et prendre le temps d'y réfléchir. Donc ce n'est pas hypothétique, ce n'est pas un truc qui n'existe pas. Cette commission est assurée à chaque fois pour les dénominations. Ils sont, après on décide au sein de la commission si oui ou non, on met des consultations, c'est selon les lieux, les équipements, ça n'a pas toujours été des consultations citoyennes qui ont suivi. Nous, en interne, c'est vrai que c'est plutôt ce format qu'on a choisi, qui nous semble plus sain comme mode de fonctionnement pour ces questions de dénomination. Et donc la demande, le vœu sera étudié au sein de cette commission. Je pense, j'en discuterai avec les autres

membres, qu'on ne s'interdit pas non plus de venir vers vous et d'en échanger aussi directement avec vous. Ce n'est pas qu'on vous renvoie vers quelque chose qui n'existe pas, ça existe déjà. C'est le processus qu'on a déjà mis en place et qui nous semble plus en sains. Encore une fois, sur ce sujet-là est extrêmement sensible, je pense que prendre le temps de la réflexion collective et de prendre le temps, ça me semble particulièrement sain. En tout cas, on entend parfaitement votre demande, bien sûr.

Monsieur Alain WEBER :

Nous aurions rendu hommage à Catherine CASEL en conseil municipal, nous avions prévu de le faire en début de conseil municipal s'il n'y avait pas eu cette démarche, dont on savait qu'elle était inscrite à notre ordre du jour à travers ce vœu. D'ailleurs, quand elle avait quitté notre conseil municipal, il y a bien 2 ans et demi maintenant par la voix de Maxime PLUSQUELLEC, on avait rendu hommage à Catherine CASEL. Et on a eu l'occasion de le faire à l'occasion de son décès dans les différents réseaux sociaux. En revanche effectivement, s'agissant de ce vœu, ce d'ailleurs pourquoi je ne suis pas un grand adepte des vœux, un vœu, c'est quand notre collectivité, notre conseil municipal se prononce sur quelque chose qui n'est pas du ressort de la commune, comme on l'a vu par exemple effectivement pour un vœu s'adressant au Conseil Départemental, on a fait des vœux s'adressant au Conseil Régional, à l'Etat. Là, en réalité, on est dans le ressort de compétence de la commune, donc c'est assez normal ?... D'ailleurs, ça devra passer par une délibération en conseil municipal. Les dénominations, ça a été rappelé pour Manouchian par exemple, les dénominations passent par une délibération en conseil municipal. De toute façon, la dénomination rendant hommage à Catherine CASEL passera, le moment venu, par une délibération en conseil municipal. Je rejoins l'avis que c'est assez normal dans ce contexte là de s'inscrire dans le processus habituel. Il y en a d'ailleurs d'autres qui ont été proposés à la commission, à laquelle je participe, donc je peux parler comme un témoin de l'intérieur, ont été proposés le nom d'autres personnalités, décédées bien sûr en général, de Villejuif. Donc ça suit un chemin qui est désormais classique.

Monsieur le Maire :

Madame ESCLANGON.

Madame Christel ESCLANGON :

Je ne sais pas quoi vous dire en fait. Je suis un petit peu... On présente un vœu... Votez contre j'ai envie de vous dire.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas ce que lon vous propose.

Madame Christel ESCLANGON :

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'écriture du vœu, il faut assumer votre décision.

Monsieur le Maire :

Madame BELLIN.

Madame Mariama BELLIN :

Je voulais dire quelque chose à Madame ESCLANGON. Je pense que Catherine CASEL avait sa place partout dans Villejuif. Elle était partout. Moi, je le pense, je le dis, parce que je l'aimais bien, je ne suis pas la seule je pense ici qui avait beaucoup, beaucoup de respect pour Catherine. Donc, moi, ça me dérange cette décision que vous avez prise entre vous de décider que c'est la petite allée, et je pense que Monsieur WEBER et Madame BIENZA ont raison. Il y a une commission, dont moi aussi je préside, que ce serait bien qu'on réfléchisse avec des Villejuifois, avec des enfants, avec toute cette commission, avec tous ces personnes qui l'ont connu qui peuvent aussi trouver quelque chose pour Catherine. Je pense que vous avez décidé pour elle, Catherine est décédée, et peut être que Catherine ne voudrait pas se retrouver là où vous avez décidé pour elle. C'est ça le souci. Ce serait bien que ça soit des personnes qui sont à Villejuif, qui l'ont connue, qui l'ont aimée, parce que je pense que vous n'êtes pas les seuls à l'avoir connue, à l'avoir aimée, ou l'avoir côtoyée. Je le dis avec respect pour elle, parce que je respecte beaucoup les morts, et je pense que quand on est mort, je pense qu'on ne décide pas à la place des morts, je pense que c'est beaucoup de personnes qui décident, qui essaient de trouver quelque chose qu'elle aimait, parce que Catherine, il y en a partout à Villejuif, partout, partout...

Monsieur le Maire :

Je pense qu'on a fait un peu le tour du débat. Cathy.

Madame Cathy MOROT :

Moi, je pense qu'il faut arrêter ce débat, ça devient indécent. Michel, je pense très fort à toi [Emue]. Je suis de tout cœur avec toi. Je trouve que c'est une très bonne idée de laisser une trace de Catherine dans cette ville, parce qu'effectivement, c'était une femme d'engagement. Maintenant, il y a peut-être des instances pour en débattre. Mais en tout cas, soyons décent. Michel, je suis de tout cœur avec toi.

Monsieur le Maire :

On va arrêter. Il est 0 h 40. On a entendu les arguments. C'est entre les mains de Madame ESCLANGON de maintenir ou pas le vœu tel que rédigé, sinon l'autre proposition qui fait consensus, c'est de le verser à la commission. Il me semble que c'est la solution la plus simple.

Madame Christel ESCLANGON :

Ce n'est pas l'objet du vœu en fait, parce que s'il est versé...

Monsieur le Maire :

On a compris Madame ESCLANGON vos arguments. C'est une question très simple, c'était oui ou non. Qui est contre ce vœu ?

Qui s'abstient ? 2 voix

Ce n'est pas retenu, ce qui n'empêche pas évidemment que la commission y travaille Madame BRIENZA.

REJETE À LA MAJORITÉ
(18 voix pour, 18 voix contre, 2 absentions)

Merci. Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 décembre, vous bloquez votre soirée du 11 décembre.

La séance est levée à 0 h 45

Monsieur Antonin COIS,
Secrétaire de séance



Monsieur Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val de Marne

